

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****Modification de la charte télétravail de l'Université Lyon 1****Exposé des motifs :**

La période de confinement liée au Covid-19 a profondément marqué notre environnement professionnel en imposant par nécessité le travail à distance. Nos pratiques professionnelles ont ainsi été amenées à évoluer.

Dans ce contexte, est paru le 5 mai 2020 un décret modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Un groupe de travail a été constitué afin de mener une réflexion sur l'évolution du dispositif télétravail existant à l'université Lyon1 et faire des propositions de modification de la charte télétravail de l'établissement.

Une version révisée de la charte télétravail de l'université est ainsi proposée.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du CHSCT en date du 3 novembre 2020;

Vu l'avis du CT en date du 3 novembre 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la nouvelle version de la charte télétravail de novembre 2020.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 15

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre d'abstentions : 3

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :** Charte de télétravail.



# Charte Télétravail des personnels BIATSS

## Préambule

La présente charte fixe les principes et les modalités de mise en place du télétravail au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Cette charte est conforme à l'article 133 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, au décret n°2016-151 du 11 février 2016 **modifié par le décret n°220-524 du 5 mai 2020** relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et à l'arrêté du 3 novembre 2017 portant application au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du décret précédemment cité.

La mise en œuvre du télétravail au sein de l'Université Lyon1 s'inscrit dans une démarche globale et volontariste d'amélioration de la qualité de vie au travail en permettant de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle des agents tout en conservant les mêmes exigences de continuité et de qualité du service rendu par chaque personnel.

L'Université Lyon1 autorise le télétravail dans les conditions décrites ci-dessous. Chaque année, un bilan sera réalisé et communiqué aux instances de l'université et aux organisations syndicales. Il fera état notamment des atouts et inconvénients de cette modalité d'organisation soulevés par les responsables des services concernés et les agents télétravailleurs.

### ✓ Article 1 : Champ d'application

Cette charte s'applique à l'ensemble des personnels **BIATSS**, fonctionnaires titulaires et agents publics non fonctionnaires<sup>1</sup> rémunérés par l'Université Lyon 1 en CDI ou **en CDD depuis au moins 1 an avec un contrat en cours d'au moins 1 an et selon la nature de leurs missions et leur niveau de responsabilité**. **Les personnels concernés par la présente charte doivent par ailleurs avoir** acquis de l'autonomie sur leur poste (durée estimée d'atteinte de cette autonomie sur leur poste : **1 an**) ce afin de permettre l'autonomie de l'agent dans ses fonctions et ne pas entraver son intégration au sein de l'établissement.

Les fonctionnaires stagiaires ainsi que les apprentis n'entrent pas dans le champ d'application de la présente charte.

### ✓ Article 2 : Définition et principes du Télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui **auraient pu** être exercées par un agent dans les locaux **où il est affecté** sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et **volontaire** en utilisant les **technologies de l'information et de la communication**<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Article 133 loi 2012-347 du 12/03/2012

<sup>2</sup> Décret 2016-151 du 11/02/2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

Ce que n'est pas le télétravail :

Le travail en réseau lors de déplacements, les activités nomades par nature (activités de contrôle par exemple) ou les périodes d'astreinte ne constituent pas du télétravail.

La mise en œuvre du télétravail repose sur les principes suivants :

- Le télétravail est autorisé par l'employeur,
- La réversibilité côté agent comme côté employeur,
- L'égalité de traitement des télétravailleurs et des agents exerçant leurs fonctions sur site.

## ✓ Article 3 : les modalités du télétravail

Au sein de l'Université Lyon1 :

Le télétravail est organisé :

- au domicile principal du télétravailleur
- et/ou dans la résidence secondaire du télétravailleur
- et/ou dans une administration ou un établissement public autre que l'université Lyon1, dans le cadre d'une convention : soumis à examen et accord de la DSI et de l'université
- et/ou dans un espace dédié au coworking sans prise en charge financière par l'université Lyon1 : soumis à examen et accord de la DSI et de l'université

A l'exception du domicile principal du télétravailleur, les lieux de télétravail doivent se situer au maximum à 1H30 de trajet<sup>3</sup> du lieu de travail en présentiel de l'agent. La commission s'attachera à examiner les demandes dérogatoires en appréciant si celles-ci s'inscrivent dans un rayon géographique acceptable permettant les visites de la délégation CHSCT ainsi qu'un retour sur site dans des délais raisonnables.

Chaque lieu de télétravail doit être conforme et remplir les conditions précisées dans l'article 6 de la présente charte.

Le télétravail est organisé pour une durée et un calendrier déterminés. Le télétravail est exclusivement effectué au travers des Technologies de l'information et de la communication de l'Université Lyon 1.

Le temps de présence sur le lieu et dans le ou les service(s) d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine<sup>4</sup>.

L'autorisation de télétravail est délivrée pour un recours régulier ou ponctuel au télétravail : elle prévoit l'attribution de jours de télétravail fixes sur un rythme strictement hebdomadaire **et/ou** l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par an, fractionnables en demi-journée, dont l'agent demande l'utilisation à l'autorité responsable de la gestion de ses congés via le logiciel des congés en respectant un délai minimum de prévenance de 48H.

Lorsque l'agent ne bénéficie pas de jours fixes de télétravail, l'attribution du volume de jours flottants de télétravail est de **20 jours** par an pour un agent exerçant à temps plein.

Lorsque l'agent bénéficie de jours fixes de télétravail, l'attribution du volume de jours flottants de télétravail peut atteindre **10 jours** par an et varie selon la quotité de l'agent et le nombre de jours fixes autorisés.

<sup>3</sup> En voiture ou transport en commun

<sup>4</sup> Article 3 décret 2016-151 du 11/02/2016

Les jours flottants non pris au titre d'une année ne sont pas reportables l'année suivante.

Les modalités liées à la quotité de travail, aux horaires et droits à congés dans le cadre du télétravail sont précisées dans l'article 10 de la présente charte.

Au regard de la demande formulée par l'agent et des éléments d'appréciation fournis par le chef de service et le directeur de la composante, le nombre de jours pendant lesquels l'agent est autorisé à télétravailler sera arrêté en fonction des besoins et des contraintes du service.

Toutefois, il pourra être convenu dès le départ entre l'agent et l'employeur que le télétravail sera suspendu lors des périodes correspondant à des pics d'activité du service. Cette organisation spécifique sera précisée dans le protocole individuel de télétravail de la personne concernée.

Par ailleurs, le télétravail pourra être refusé si un taux de présence dans les locaux de 50% minimum des effectifs du service n'est pas respecté.

A la demande de l'agent dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifie et après avis du médecin du travail, un rythme différent peut être mis en place pour une durée de 6 mois renouvelable<sup>5</sup>.

#### ✓ Article 4 : conditions d'éligibilité liées à l'agent

Le télétravail s'adresse à des agents qui font preuve d'autonomie professionnelle dans l'exécution de leur travail, de compétence, et ont la capacité à travailler seul, de façon régulière, à distance. C'est pourquoi une période de d'un an d'ancienneté sur le poste est préconisée.

Afin d'accompagner l'agent dans la mise en place du télétravail, une formation adaptée sera organisée<sup>6</sup> notamment sur la formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail.

#### ✓ Article 5 : conditions d'éligibilité liées aux activités

Seuls sont éligibles au télétravail les postes compatibles avec cette forme d'organisation du travail, de nature à être exécutés de façon partielle et régulière à distance et utilisant un support informatisé pour tout ou partie du travail.

**Ne sont pas** éligibles au télétravail notamment les activités qui répondent à l'un des critères ci-dessous<sup>7</sup> :

- la nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de l'administration auprès de tiers (agents, usagers, élèves, étudiants, apprentis, stagiaires...) ou en raison des équipements matériels spécifiques nécessaires à l'exercice de l'activité ou des soins à apporter à des animaux,

- les activités se déroulant par nature en dehors des locaux de l'administration,

<sup>5</sup> Article 4 décret 2016-151 du 11/02/2016

<sup>6</sup> Référence faite à la formation dans l'article 7 du décret 2016-151 du 11/02/2016

<sup>7</sup> Article 2 de l'arrêté du 3 novembre 2017 portant application au MESRI du décret 2016-151 du 11 février 2016

- l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou applications dont la sécurité ne peut être garantie en dehors des locaux de l'administration,

- le traitement de données confidentielles ou à caractère sensible, dès lors que le respect de la confidentialité de ces données ne peut être assuré en dehors des locaux de travail.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités en télétravail peut être identifié et regroupé.

Sont ainsi exclus du télétravail, les postes nécessitant une présence physique permanente ou quasi permanente au sein de l'université en raison des outils de travail ou de la configuration de l'équipe.

Pour les personnes travaillant dans une ZRR (zone à régime restrictif), le télétravail ne peut être mis en place qu'avec accord express du fonctionnaire sécurité défense.

Seules les activités susceptibles d'être contrôlées par des outils de suivi et de contrôle sont éligibles au télétravail. Le responsable hiérarchique du télétravailleur met en place ces outils. L'agent doit transmettre toutes les informations nécessaires au contrôle de son activité.

## ✓ Article 6 : conditions d'éligibilité liées au lieu de télétravail

Le télétravailleur prévoit un environnement et un mobilier propices au travail et à la concentration, dans lequel sera installé le matériel mis à sa disposition par l'administration. L'espace de travail doit être conforme aux exigences validées par le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail central de l'Université Lyon 1 qui sont annexées à la présente charte. Le télétravailleur est responsable du maintien des locaux dans un état adéquat, conformément aux avis du comité d'hygiène et sécurité.

Le télétravailleur doit fournir<sup>8</sup> :

- un certificat de conformité électrique ou à défaut une attestation sur l'honneur justifiant de cette conformité à la norme en vigueur relatives aux installations basse tension en France.
- un certificat de l'assurance auprès de laquelle il a souscrit son contrat d'assurance multirisques habitation précisant qu'elle couvre l'exercice du télétravail à son domicile.

A défaut de produire de tels documents, l'agent ne pourra être autorisé à exercer ses activités en télétravail.

**A son domicile**, le télétravailleur utilise sa propre connexion internet. Il doit donc disposer et justifier d'une connexion et d'un abonnement internet à haut débit **et fournir** :

- **une copie (capture d'écran) des résultats d'un « network speed test » réalisé depuis son domicile ou une attestation sur l'honneur.**

**A son domicile**, le télétravailleur s'engage à ne pas recevoir de public et ne pas fixer de rendez-vous professionnel sur son lieu de télétravail à l'exception le cas échéant des personnels d'accompagnement au télétravail qu'il s'engage à recevoir pendant ses horaires de travail et selon ses besoins.

<sup>8</sup> Article 6 de l'arrêté du 3 novembre 2017 portant application au MESRI du décret 2016-151 du 11 février 2016

Conformément au règlement intérieur de l'Université Lyon 1, le chef de service responsable de la santé et sécurité au travail de l'agent doit évaluer les risques liés aux activités du télétravailleur **à son poste de travail. Un échange préalable entre l'agent et le chef de service (avec l'aide de l'assistant de prévention) sur les mesures de prévention à mettre en place est nécessaire. Ces risques seront intégrés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) du service ou de l'unité de travail transmis au Service Prévention des Risques dans l'année en cours de la demande.**

## ✓ Article 7 : santé et sécurité du télétravailleur

Les dispositions légales et conventionnelles relatives à la santé et la sécurité au travail sont applicables au télétravailleur<sup>9</sup> et à l'université Lyon 1 qui s'engagent mutuellement à les respecter.

En cas d'accident de travail sur le lieu du télétravail pendant les jours définis de télétravail, l'agent doit en informer dès que possible son responsable de service et la DRH dans les mêmes conditions que lorsqu'il effectue son activité dans les locaux de l'université. Il revient au télétravailleur de faire la preuve que l'accident est imputable à son activité professionnelle et a bien eu lieu dans le temps et sur le lieu de télétravail.

En conséquence, **une délégation** du CHSCT peut le cas échéant être amenée à accéder au lieu de télétravail **qui doit par conséquent être situé à une distance raisonnable de l'université**. Cet accès est subordonné à l'accord préalable de l'intéressé dument recueilli par écrit (courriels notamment). S'il y a un risque identifié par le CHSCT, l'agent devra se mettre en conformité pour permettre la poursuite du télétravail. **Le refus de l'agent au CHSCT d'accéder au lieu de télétravail peut entraîner la suspension de l'autorisation de télétravail.**

## ✓ Article 8 : Sécurité des systèmes d'information

A l'exclusion de tout équipement individuel d'impression et de reprographie, l'université met à disposition et entretient l'équipement nécessaire au télétravail qu'elle détermine en fonctions des activités, de l'organisation du télétravail et de la politique générale d'équipement du service de l'agent. La Direction des Systèmes d'Information participe systématiquement à la détermination du besoin d'équipement.

L'université en conserve la propriété intégrale. Le télétravailleur en assure la bonne conservation et la bonne utilisation dans le respect des règles de sécurité des systèmes d'information et de protection des données conformément à la charte informatique et la politique de sécurité des systèmes d'information de l'UCBL<sup>10</sup>.

En cas de dysfonctionnement, le télétravailleur rapporte le matériel défectueux sur son lieu de travail habituel au sein des locaux de l'université. La restitution de l'équipement informatique à l'université intervient de plein droit à l'issue de la période de télétravail accordée.

**Pour des raisons de sécurité informatique et de maintenance, le télétravailleur n'est pas autorisé à utiliser un ordinateur personnel.**

<sup>9</sup> Article 8 de l'arrêté du 3 novembre 2017 portant application au MESRI du décret 2016-151 du 11 février 2016

<sup>10</sup> Disponible sur le site intranet de l'université : <http://intranet.univ-lyon1.fr/informatique-reseau/>

## ✓ Article 9 : prise en charge des coûts d'installation

Les coûts découlant directement de l'exercice de fonctions en télétravail sont pris en charge **dans les limites** suivantes :

L'université prend en charge et met à disposition de l'agent un poste informatique conformément au besoin déterminé conjointement par le service de l'agent et la DSI. L'agent se conforme aux règles de sécurité du réseau définies par la DSI.

L'université prend en charge et met à disposition de l'agent un téléphone mobile et un forfait de télécommunication sans data **ou équivalent**. Le service de l'agent prend en charge le coût d'abonnement téléphonique. L'agent utilise ce téléphone mobile sur le lieu de télétravail mais également lorsqu'il travaille dans les locaux de l'université. Ainsi il est joignable sur un numéro de téléphone unique.

Le télétravailleur utilise sa propre connexion internet haut débit qui reste à sa charge. Il en gère la maintenance auprès du fournisseur d'accès Internet de son choix.

## ✓ Article 10 : **quotité**, horaires de travail et droits à congés dans le cadre du télétravail

Le télétravail est accessible aux agents travaillant à temps plein ainsi qu'aux agents à temps partiel supérieur ou égal à 80%.

**Le télétravail est compatible avec l'aménagement autorisé par l'université de la semaine de 37H30 organisée sur 4,5 jours. Dans cette configuration, l'autorisation de télétravail fixe est limitée à 1,5 jour par semaine avec obligation, si l'autorisation de télétravail fixe atteint 1,5 jour, de poser une ½ journée de télétravail sur la ½ journée aménagée (sauf le mercredi, et dans ce cas l'agent pourra poser sa ½ journée un autre jour de la semaine).**

Tableau récapitulatif des différentes modalités de télétravail

Quotité de travail de l'agent	Nb de jours fixes de télétravail possibles par semaine	Nb de jours flottants de télétravail possibles par an	Nb de jours minimum sur le lieu et dans le service d'affectation par semaine
100%	2*	10	2
100%	1	10	
100%	0	20	
90%	2	0	2
90%	1	9	
90%	0	18	
80%	2	0	2
80%	1	8	
80%	0	16	
Inférieur à 80%	Non éligible au télétravail		

\*Si le 100% est organisé sur 4,5 jours, le nombre de jours fixes de télétravail est limité à 1,5 jour par semaine.

Par ailleurs, afin de garantir une présence physique minimale des personnels dans les services et d'assurer la continuité du service public, le télétravail n'est pas possible les mercredis. **En cas de présentiel inférieur à 50% dans le service, le télétravail pourra être suspendu sur décision du responsable pour les jours concernés. La semaine de travail de l'agent ne peut pas comporter exclusivement des jours de télétravail et des jours de congés annuels.**

En dehors de ces restrictions, les jours et horaires télétravaillés sont définis conjointement par le directeur de service ou le directeur administratif de composante et l'agent, dans le respect de la vie et des nécessités du service.

En télétravail, l'agent conserve sa modalité horaire habituelle conformément au protocole ARTT en vigueur à l'université Lyon 1 : **les horaires de travail ne sont pas modifiés du fait du télétravail et l'amplitude horaire des jours télétravaillés ne peut être supérieure à celle des jours non télétravaillés.**

Les horaires sont saisis dans l'application GH2C (<http://conges.univ-lyon1.fr>). Pendant l'intégralité des plages horaires définies en télétravail, l'agent doit être disponible et joignable par téléphone et par tout autre moyen de communication requis. Dans le respect des préconisations du comité technique, le directeur de service ou le directeur administratif de composante de l'agent met en place les moyens de contrôle des horaires durant la période de télétravail. L'agent en est préalablement informé.

En cas de besoin avéré du service (réunion de service, de travail, formation...), Le télétravail pourra être provisoirement suspendu ou ses modalités provisoirement modifiées à la demande du directeur de service/directeur administratif de composante ou de l'agent sans que la journée non télétravaillée puisse être reportée ou donner lieu à l'octroi d'une journée de récupération. **Dans ce cas de figure et dans la mesure du possible, il est recommandé que l'encadrant formule la demande de suspension ou modification des modalités de la journée de télétravail en respectant un délai de prévenance de 48H.**

Toutefois, en cas de force majeure et à titre tout à fait exceptionnel, le jour de télétravail pourra être modifié (exemple : très fortes intempéries qui rendent très difficile ou impossible le trajet pour se rendre sur son lieu de travail).

L'agent en télétravail peut être rappelé sur son lieu de travail dans les locaux de l'université et doit être en mesure de s'y rendre dans des délais raisonnables.

Le droit à congés est à utiliser dans le respect du protocole ARTT de l'université Lyon 1. Les congés sont validés par le responsable de service et enregistrés dans le logiciel GH2C.

### ✓ **Article 10 bis : Autorisation temporaire de télétravail**

**En cas de force majeure et à titre tout à fait exceptionnel, le Directeur Général des Services sur décision de la gouvernance de l'université peut accorder des autorisations temporaires<sup>11</sup> de télétravail lorsque la gouvernance qualifie une situation de « situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site ». Dans cette situation, il peut être dérogé au temps de présence sur le lieu d'affectation de 2 jours minimum par semaine ainsi qu'à l'interdiction d'utiliser le matériel informatique personnel.**

<sup>11</sup> Article 4 modifié du décret 2016-151 du 11/02/2016

## ✓ Article 11 : candidature au télétravail et autorisation

Pour assurer la réussite des agents dans le cadre du télétravail, les candidatures font l'objet d'une étude attentive qui vise à s'assurer de la compatibilité de l'agent et des activités avec ce mode particulier de travail.

Seront examinées prioritairement :

- les demandes à caractère médical ou en raison d'un handicap,
- les demandes émanant des personnels dont le temps de trajet aller **ou** retour entre le domicile et le lieu de travail est supérieur à 45 minutes.<sup>12</sup>

Cet examen prioritaire ne signifie pas que les personnels dont le temps de trajet aller ou retour entre le domicile et le lieu de travail est inférieur à 45 mn sont exclus de ce fait de la possibilité d'accéder au télétravail.

**Les demandes de télétravail sont examinées dans le cadre d'une campagne organisée par l'université. Seules les demandes pour raison de santé, situation de handicap ou grossesse peuvent être examinées en dehors d'une campagne.**

L'agent formule une demande écrite<sup>13</sup> auprès du directeur de service ou de composante, par la voie hiérarchique. Cette demande précise notamment : les motivations de l'agent, les activités qu'il propose d'effectuer en télétravail, l'organisation souhaitée de la période de télétravail.

Le supérieur hiérarchique direct de l'agent ainsi que le directeur de service ou de composante analysent la demande et formulent un avis qui s'appuie sur :

- l'examen en entretien des différents aspects de la demande de l'agent (nature des tâches, autonomie, motivation, situation personnelle...)
- la prise en compte de la situation du service et du nombre de personnes au sein du service qui sollicitent de télétravailler.
- la prise en compte de données exogènes liées au fonctionnement et à l'intérêt du service.

**La demande écrite accompagnée des pièces demandées est ensuite transmise par la voie hiérarchique à la DRH. Elle comporte l'avis motivé de l'encadrant ainsi que celui du directeur de service ou de composante. La DRH contrôle la régularité de la demande (respect de la charte télétravail et pièces à fournir).**

La demande de l'agent est examinée par la « Commission télétravail » prévue à cet effet. Cette commission est composée de la Directrice des Ressources Humaines, du Directeur des Systèmes d'information, du Conseiller de Prévention, du Médecin de Prévention et de représentants des composantes et services centraux. Elle est présidée par le Directeur Général des Services.

Sont notamment examinés par cette commission :

- L'éligibilité au télétravail de l'agent,
- Les outils de contrôle de l'activité mis en place,
- L'éligibilité au télétravail des activités,
- L'éligibilité au télétravail du lieu de télétravail,
- Les conditions de sécurité des systèmes d'information et protection des données,
- Les conditions de sécurité et santé de l'agent
- Le coût financier

<sup>12</sup> Estimation via mappy- selon le trajet le plus court dans des conditions fluides de circulation

<sup>13</sup> Article 5 du décret 2016-151 du 11/02/2016

L'autorisation d'exercer en télétravail est accordée par la direction de l'université conformément à l'avis de la « commission télétravail ». Cette autorisation fait l'objet d'un protocole individuel qui précise notamment<sup>14</sup> :

- les fonctions de l'agent exercées en télétravail,
- le lieu d'exercice du télétravail,
- **le cas échéant**, les jours **fixes** et horaires télétravaillés ainsi que ceux travaillés dans les locaux de l'université,
- **le cas échéant, le nombre annuel de jours flottants de télétravail accordés**
- la date de prise d'effet de l'exercice des fonctions en télétravail et sa durée,
- la période d'adaptation éventuelle.

La durée d'autorisation de télétravail est d'un an maximum. L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum. Il peut être mis fin au télétravail à tout moment et par écrit à l'initiative de l'agent ou de l'administration dans les conditions ci-dessous :

- avec un délai de prévenance de 15 jours pour les agents ou 1 mois pour l'administration pendant la période d'adaptation, et de 2 mois passée cette période d'adaptation.
- dans un délai réduit, qui sauf cas de force majeure ne peut être inférieur à 15 jours, à la seule initiative de l'administration, en cas de nécessité de service dument motivée.

Le refus d'une autorisation d'exercer en télétravail fait l'objet d'une notification motivée. Le bureau du télétravailleur n'a pas vocation à être occupé pendant son absence.

## ✓ Article 12 : recours

En cas de refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'agent peut introduire un recours administratif devant le Président de l'Université Claude Bernard Lyon1, le DGS et/ou devant la commission administrative paritaire compétente<sup>15</sup>.

## ✓ Article 13 : modalités de renouvellement du télétravail

A l'issue de toute période de télétravail, l'autorisation peut être renouvelée sur demande formulée selon la même procédure que la demande initiale mais avec un dossier qui peut être simplifié.

## ✓ Article 14 : suivi du télétravail

La commission télétravail se réunit chaque année pour établir un bilan annuel global<sup>16</sup> du dispositif. Elle se prononcera sur les modalités éventuelles d'évolution du dispositif. Le CHSCT, le CT et la direction de l'établissement seront destinataires de ce bilan.

<sup>14</sup> Article 8 du décret 2016-151 du 11/02/2016

<sup>15</sup> Article 10 du décret 2016-151 du 11/02/2016

<sup>16</sup> Article 9 du décret 2016-151 du 11/02/2016



# Proposition d'évolution du dispositif Télétravail de l'université Lyon 1

CA du 10 novembre 2020

suite à la publication du décret du 5 mai 2020 modifiant le décret du 11 février 2016  
relatif aux conditions et modalités de télétravail dans la fonction publique

# Contexte

- La période de confinement liée au Covid-19 a profondément marqué notre environnement professionnel en imposant par nécessité le travail à distance dès lors que les missions de l'agent le permettaient. Nos pratiques professionnelles ont ainsi été amenées à évoluer.
- Dans ce contexte, le décret du 5 mai 2020 apporte des modifications importantes quant aux conditions et modalités du télétravail dans la fonction publique.
- Il s'agit dorénavant de mener une réflexion sur l'évolution du dispositif télétravail mis en place au sein de l'université Lyon1:
  - Réflexion qui doit aboutir rapidement (présentation en CT/CHSCT avant validation en CA)
  - Réflexion qui doit permettre une convergence avec les dispositifs télétravail des autres établissements de l'université Cible
- **Un GT « réflexion dispositif télétravail » a été mis en place pour mener cette réflexion et faire des propositions d'évolution de la charte télétravail de l'université Lyon1.**

# Composition du GT « réflexion dispositif télétravail »

## ➤ Un GT restreint composé comme suit :

- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur des Systèmes d'Information,
- La Directrice des Ressources Humaines et la responsable de la MAPP
- La Responsable du Service de Prévention des Risques, conseillère de prévention
- Le Directeur des services financiers
- La Directrice du SCD,
- La Directrice Administrative de l'UFR de Médecine Lyon Est,
- La Directrice Administrative de la DEVU,
- La Directrice Administrative de la Faculté des Sciences
- La Directrice Administrative de l'IUT
- Un médecin de prévention
- Le psychologue du travail

## ➤ Un GT élargi composé des membres du GT restreint plus :

- Philippe Malbos, VPD numérique
- Frédérique Ferrand, VPD BIATSS
- Un représentant de chaque organisation syndicale représentée en CT
- 3 membres du GT QVT « conciliation vie professionnelle/vie privée » : Marc Barbaire (VPD CA : Affaires culturelles, sociales et sportives), Audrey Delvart (gestionnaire à l'ILM) et Florianne Henry (Adjointe pôle voyages d'affaires)

# Réunions du GT « réflexion dispositif télétravail »

- Le GT en formation restreinte s'est réuni :
  - le vendredi 10 juillet 2020
  
- Le GT en formation élargie s'est réuni :
  - Le vendredi 11 septembre 2020
  - Le vendredi 18 septembre 2020
  - Le jeudi 24 septembre 2020

# Les chiffres du télétravail à l'Université Lyon1

- **Au 1<sup>er</sup> juin 2020, l'université Lyon1 comptait 68 télétravailleurs** au titre du dispositif télétravail de l'établissement (charte adoptée en CA le 27/02/2018) :
  - 51 télétravailleurs bénéficiant d'un jour de télétravail
  - 19 télétravailleurs bénéficiant de 2 jours de télétravail
  - 2 télétravailleurs bénéficiant de 3 jours de télétravail, à titre exceptionnel, pour raison de santé.
  
- **A l'issue de la campagne télétravail 2020** qui s'est achevée en septembre 2020, **l'université Lyon1 compte désormais 186 télétravailleurs** (67 renouvellements et 119 nouveaux télétravailleurs) au titre du dispositif télétravail actuel.

(L'université Lyon1 compte **1 746 personnels BIATSS** répartis comme suit : 1 253 fonctionnaires titulaires, 35 fonctionnaires stagiaires, 91 personnels en CDI, 367 en CDD).

# Les principales propositions d'évolution du dispositif télétravail de Lyon1 issues du GT

- Ouverture du télétravail aux personnels BIATSS en **CDD** sous certaines conditions :
  - « Cette charte s'applique à l'ensemble des personnels BIATSS, fonctionnaires titulaires et agents publics non fonctionnaires rémunérés par l'Université Lyon 1 en CDI ou en CDD depuis au moins 1 an avec un contrat en cours d'au moins 1 an et selon la nature de leurs missions et leur niveau de responsabilité ».
- Réduction de l'ancienneté préconisée sur le poste pour pouvoir bénéficier du télétravail : 1 an au lieu de 2 ans
- Elargissement des lieux de télétravail possibles :
  - Au domicile principal de l'agent
  - **et/ou** dans la résidence secondaire du télétravailleur,
  - **et/ou** dans une administration ou un établissement public autre que l'université Lyon1 (avec examen et accord de la DSI et de l'université et signature d'une convention)
  - **et/ou** espace de coworking (sans prise en charge financière et avec examen et accord de la DSI et université)

A l'exception du domicile principal du télétravailleur, **les lieux de télétravail doivent se situer au maximum à 1H30 de trajet\* du lieu de travail en présentiel de l'agent.** La commission s'attachera à examiner les demandes dérogatoires en appréciant si celles-ci s'inscrivent dans un rayon géographique acceptable permettant les visites de la délégation CHSCT ainsi qu'un retour sur site dans des délais raisonnables.

\* en voiture ou transport en commun

# Les principales propositions d'évolution du dispositif télétravail de Lyon1 issues du GT

- Mise en place de **jours flottants** de télétravail (quota annuel de jours de télétravail à poser) :
  - **20 jours** par an pour un agent exerçant à temps plein qui ne bénéficie pas de jours fixes de télétravail
  - Jusqu'à **10 jours** par an pour un agent qui bénéficie de jours fixes de télétravail : possibilité de cumuler des jours fixes de télétravail et des jours flottants
- Les jours flottants sont fractionnables en demi-journée
- Le télétravail reste possible pour les seuls agents dont la quotité de travail est égale ou supérieure à 80% mais :
  - Ouverture du télétravail aux agents à 37H30 qui bénéficient d'un aménagement de leur semaine de travail sur **4,5 jours**.  
Dans cette seule configuration, l'autorisation est limitée à **1,5 jour fixe** de télétravail par semaine **avec obligation**, si l'autorisation de télétravail fixe atteint 1,5 jour, de poser une ½ journée de télétravail sur la ½ journée aménagée (sauf le mercredi, et dans ce cas l'agent pourra poser sa ½ journée un autre jour de la semaine).
- Le mercredi reste le seul jour de la semaine qui n'est pas compatible avec le télétravail mais :
  - Possibilité désormais ouverte de télétravailler **simultanément** le lundi et le vendredi.

# Des précisions sont apportées

- Le télétravail pourra être refusé ou suspendu si un taux de présence dans les locaux de 50% minimum des effectifs du service n'est pas respecté.
- Pour répondre aux situations d'agents étant rattachés à plusieurs service, il est précisé que :  
« *Le temps de présence sur le lieu et dans le ou les service(s) d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine* »
- *En cas de suspension de la journée de télétravail à la demande de l'encadrant il est précisé que : « Dans ce cas de figure et dans la mesure du possible, il est recommandé que l'encadrant formule la demande de suspension ou modification des modalités de la journée de télétravail en respectant un délai de prévenance de 48H ».*
- Les jours télétravaillés devront être déclarés dans GH2C
- La semaine de travail de l'agent ne peut être composée uniquement de jours de télétravail et de jours de congés annuels
- Le télétravailleur n'est pas autorisé à utiliser un ordinateur personnel
- Les demandes de télétravail sont examinées dans le cadre d'une campagne (sauf santé)
- Un article 10 bis « Autorisation temporaire de télétravail » est rajouté :  
*En cas de force majeure et à titre tout à fait exceptionnel, le Directeur Général des Services sur décision de la gouvernance de l'université peut accorder des autorisations temporaires de télétravail lorsque la gouvernance qualifie une situation de « situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site ». Dans cette situation, il peut être dérogé au temps de présence sur le lieu d'affectation de 2 jours minimum par semaine ainsi qu'à l'interdiction d'utiliser le matériel informatique personnel*

# Les principales propositions d'évolution du dispositif télétravail de Lyon1 issues du GT

Tableau récapitulatif des différentes modalités de télétravail

Quotité de travail de l'agent	Nb de jours fixes de télétravail possibles par semaine	Nb de jours flottants de télétravail possibles par an	Nb de jours minimum sur le lieu et dans le service d'affectation par semaine
100%	2*	10	2
100%	1	10	
100%	0	20	
90%	2	0	2
90%	1	9	
90%	0	18	
80%	2	0	2
80%	1	8	
80%	0	16	
Inférieur à 80%	Non éligible au télétravail		

\*Si le 100% est organisé sur 4,5 jours, le nombre de jours fixes de télétravail est limité à 1,5 jour par semaine.

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020

### Modification du dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie – Délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2017

#### Exposé des motifs :

- Vu la délibération du CA du 24 octobre 2017 approuvant la création d'un dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie
- Vu la délibération modificative du CA du 23 octobre 2018 du dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie
- Vu l'avis du CT en date du 03 novembre 2020

Après avoir délibéré, le **Conseil d'administration arrête les critères 2020 d'éligibilités suivants :**

#### 1. Détermination des montants

Le montant de la prime pour un temps plein est calculé par application des taux suivants au montant d'IFSE des agents titulaires et au montant de prime versé à l'agent au titre de la délibération du 18 décembre 2012 pour les contractuels, pondérés en fonction du montant de l'enveloppe de formation continue disponible :

- ✓ 20% pour les agents de catégorie C,
- ✓ 10% pour les agents de catégorie B,
- ✓ 7,5% pour les agents de catégorie A.

#### 2. Bénéficiaires

- ✓ Personnels titulaires et contractuels BIATSS, affectés dans les services centraux et communs
- ✓ Personnels titulaires BIATSS affectés dans les composantes et ayant perçu de leur service une prime d'intéressement d'un montant inférieur à celle servie pour les services centraux et communs, dans la limite d'un montant total **cumulé équivalent à celui versé au titre du 1)**
- ✓ Personnels contractuels des composantes (hors financement sur crédits de recherche)

### 3. Critères d'éligibilité

- ✓ L'agent doit avoir exercé entre le 01/01/2020 et le 31/07/2020
- ✓ Le versement de la prime s'effectue au prorata du temps de présence et de la quotité de travail entre le 01/01/2020 et le 31/07/2020, y compris pour les agents ayant quitté l'UCBL au cours de l'année 2020.
- ✓ Ce dispositif d'intéressement ne peut pas faire l'objet d'un cumul avec des primes liées à des fonctions spécifiques (PFI et PFF), à l'exception des agents de catégorie C percevant une PFF au taux de 15 %. Ces derniers bénéficient d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé par application d'un taux de 7,5 % à leur montant d'IFSE

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE**

**Demande de modification de la charte des associations étudiantes**

**Exposé des motifs :**

La charte des associations étudiantes a été modifiée : les critères d'examen des demandes de domiciliation et de reconnaissance des associations contributrices ont été renforcées.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 6 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13 octobre 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification de la charte des associations étudiantes.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur Provisoire,

Frédéric FLEURY

# LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

**Préambule :** L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

## PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).

(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.

(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des **personnels usagers** aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre **et un rapport d'activité**.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliées ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sur le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

## I. LES CRITERES

### Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL
2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

### **Associations contributrices**

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.
2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera un des critères d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un **nation pays**) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

### **Critères d'examen des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:**

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. ci-dessus)
2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention...).
3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,...) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.
5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université
6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.
7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

## **II. LES OBLIGATIONS DE BASE**

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.
3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.
4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.
5. Les collectes de fonds pour des œuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.
6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.
7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.
8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.
9. L'association doit désigner un référent FSDIE qui sera invité à participer aux formations organisées par le BVE.

### **III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE**

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.
2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.
3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.
4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.
5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.
6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargés de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

#### **IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE**

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.
2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.

Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.

3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.
4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.
5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.
6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.
7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.  
De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

#### **V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE**

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.
2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, ...) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intégrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.  
De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.
4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.  
Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.  
Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné,  
m'engage à respecter la présente charte.

, président (e) de l'association

Signature

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BDE Polytech Lyon****Exposé des motifs :**

L'association étudiante « BDE » (Bureau des Elèves) a présenté une demande de subvention au conseil de gouvernance de Polytech Lyon qui a donné un avis favorable au versement d'une subvention de 15 500 euros sur son budget 2020 (CF 928V6000), pour l'accompagnement des élèves de Polytech Lyon durant la crise COVID.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de gouvernance de Polytech Lyon en date du 05 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date 13 octobre 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le versement d'une subvention de 15 500€ (Quinze mille euros) à l'association étudiante « BDE » (Bureau des Elèves) de Polytech Lyon.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RIR Robotique****Exposé des motifs :**

L'association étudiante « RIR Robotique » (Robotique des Ingénieurs de Roanne scientifiques) a présenté une demande de subvention au conseil de gouvernance de Polytech Lyon qui a donné un avis favorable au versement d'une subvention de 18 000 euros sur son budget 2020 (CF 928F1040) pour le développement d'un robot.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de gouvernance de Polytech Lyon en date du 05 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable du CFVU en date 13 octobre 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le versement d'une subvention de 18 000€ (Dix-huit mille euros) à l'association étudiante « RIR Robotique » (Robotique des Ingénieurs de Roanne scientifiques).

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020**

**Création du Diplôme Universitaire Réhabilitation Implantaire et Parodontale (REIPAR)**

**Exposé des motifs :**

Ce diplôme s'adresse aux praticiens désireux de se former à la réhabilitation implantaire de patients souffrant de maladies parodontales, ou de tout autre pathologie aboutissant à une perte tissulaire, et à la prise en charge des maladies péri-implantaires.

La prévalence des maladies parodontales et péri-implantaires, dont l'étiologie est commune, est élevée en France et dans le monde :

- pour les maladies parodontales : de 11% (formes sévères de parodontites) à 45-50% (formes légères de parodontites) des adultes de la population générale ;
- pour les maladies péri-implantaires : 20% des patients porteurs d'implants dentaires.

Elles sont, en outre, associées à plusieurs pathologies systémiques (diabète, maladies cardio-vasculaires, polyarthrite rhumatoïde...).

Par ailleurs, sans que les étiologies ne soient les mêmes, d'autres patients présentent des caractéristiques tissulaires (telles les atrophies mandibulaires) rendant complexe leur réhabilitation et nécessitant une prise en charge particulière.

Au sein de l'Université Lyon 1, plusieurs DU proposent une formation universitaire en implantologie orale. Parmi ceux-ci, deux permettent une formation via la prise en charge de patients au sein du Pôle d'activités médicale (PAM) d'Odontologie (Hospices Civils de Lyon), accueillant au total 8 à 10 praticiens par an. Le diplôme universitaire REIPAR, en accueillant et formant 4 praticiens/an supplémentaires, permet d'augmenter la répartition de l'offre de formation au sein du PAM (jours de formation différents des DU existants) et d'améliorer la prise en charge de patients atteints de maladies parodontales et/ou péri-implantaires, dont la prise en charge plus complexe nécessite une formation spécifique.

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont :

- Valider les compétences théoriques et pratiques concernant la prise en charge des patients atteints de maladies parodontales et/ou péri-implantaires et leur réhabilitation, notamment par voie implantaire.
- Permettre une mise à jour des connaissances en fonction des données acquises de la science et former à l'analyse critique de la littérature en fonction des niveaux de preuves.
- Améliorer la qualité et la sécurité des soins prodigués par les praticiens ayant bénéficié de cette formation auprès des patients porteurs de maladies parodontales et/ou péri-implantaires.

Le tarif est proposé à 3 538.90 €/an auquel se rajoutent les droits de scolarité (261.10€)

Ancien tarif	Nouveau tarif
Sans objet	3 538.90 + 261.10 € (droits de scolarité)=3 800€

Le programme de la formation sur 1 année universitaire :

Enseignement théorique (magistral et dirigé)	67 heures (10 heures de cours magistraux en distanciel et 57 heures de travaux dirigés)
Enseignement pratique (prise en charge de patients au sein du Pôle d'activités médicales d'Odontologie)	262,50 heures (7h30 hebdomadaires pendant 35 semaines)
Participation à des congrès scientifiques en qualité d'auditeur (2 congrès)	24 heures (inscriptions aux congrès réalisées par les participants eux-mêmes)
Travail personnel (rédaction d'un article international ou rédaction d'abstracts pour présentations lors de congrès, mémoires cliniques)	80 heures

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR Odontologie en date du 11 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable du CFVU en date du 13 octobre 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création du Diplôme Universitaire de Réhabilitation Implantaire et Parodontale.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

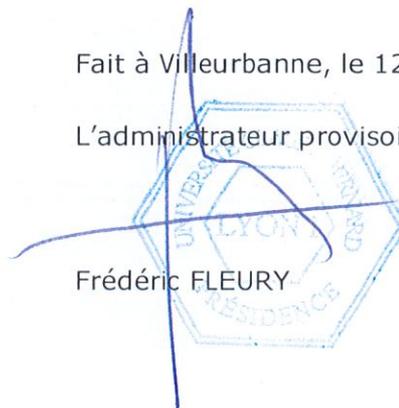
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY



**Pièces jointes :**

- Maquette du DU REIPAR ;
- Budget du DU REIPAR

# D.U. Réhabilitation Implantaire et Parodontale (REIPAR)



Responsables Pédagogiques : A Lafon, K Gritsch

- Prévalence des maladies péri-implantaires en augmentation : 20% des patients porteurs d'implants dentaires et près de la moitié des implants posés
- ? : Démocratisation de l'implantologie à outrance, « tourisme médical », Centre Dentaire (Dentexia)
- Situations complexes (terrains médicaux, longues histoires dentaires, systèmes implantaires différents)

→ **Création d'une nouvelle approche « POST-IMPLANTAIRE »**

→ **Recours utile à la pratique de ville**

- Valider, transmettre et développer les compétences acquises concernant les patients atteints de maladies péri-implantaires
- Approche pluridisciplinaire et en cohérence avec création d'un plateau chirurgical commun fédérant les différentes Unités Fonctionnelles du pôle Odontologie
- Développement de techniques de traitements et de reconstructions novatrices

**→ DU REIPAR complémentaire aux autres formations de pose d'implants**

# DU REIPAR : Projet Pédagogique et de Recherche

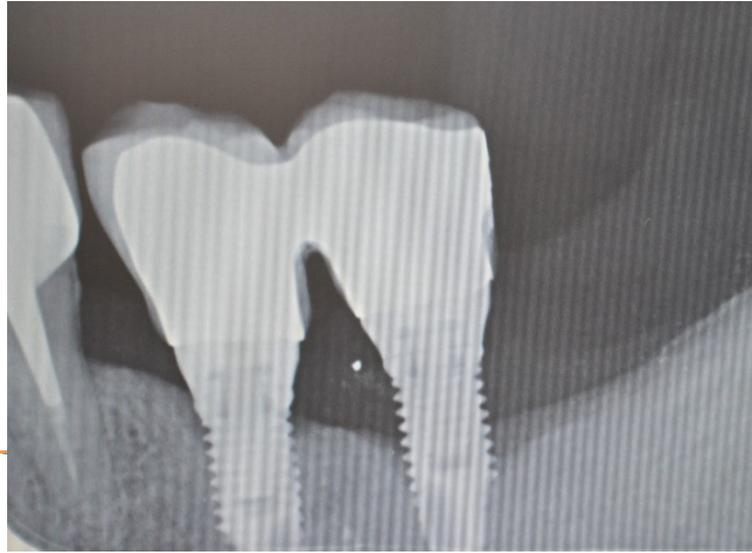
Module 1 = Réhabilitation implantaire et péri-implantaire (Responsable Dr A. Lafon) 131 heures  
Vacations cliniques (activité de soins au fauteuil)

Module 2 = Réhabilitation parodontale (Responsable Dr D. Chacun) 131 heures  
|      Vacations cliniques (activité de soins au fauteuil)

Module 3 = Analyse et valorisation scientifique (Responsable Pr K.Gritsch) 67 heures  
En salle de conférences :  
10h Cours Magistraux en distanciel  
57h TD (photographie intra-buccale, lecture critique d'articles, présentation de cas cliniques, rédaction d'articles scientifiques, rédaction de résumés, préparation à la présentation de cas cliniques...)

Travail personnel (80 heures) :

- 2 mémoires sur cas cliniques réalisées au cours des modules 1 et 2
- rédaction d'un article international **ou** rédaction de 2 *abstracts* pour présentations lors de congrès (en lien avec le module 3)



**Merci de votre attention**

## **CAHIER DES CHARGES :**

### **MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN DU - D.I.U.**

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

**Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.**

*Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.*

**La validation du DU - DIU en DPC est-elle souhaitée ?**

- Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maquette.  
 Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

#### **PARTIE A : CONDITIONS GENERALES**

##### **Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme : D.U. Réhabilitation Implantaire et Parodontale (REIPAR)**

*L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES – DESC – CAPACITE)*

##### **Résumé du projet :**

Ce diplôme s'adresse aux praticiens désireux de se former à la réhabilitation implantaire de patients souffrant de maladies parodontales, ou de tout autre pathologie aboutissant à une perte tissulaire, et à la prise en charge des maladies péri-implantaires.

##### **Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants**

*Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.*

*Joindre obligatoirement le CV des intervenants et les déclarations de liens d'intérêt*

*Nom et qualité des intervenants – Annexe 1*

Nom et prénom du responsable Universitaire :

Pr. Kerstin GRITSCH

Spécialité : Parodontologie

Tel :

E-mail : kerstin.gritsch@univ-lyon1.fr

UFR de rattachement : Odontologie

Nom et prénom du responsable Universitaire :

Dr. Arnaud LAFON

Spécialité : Chirurgie orale

Tel :

E-mail : arnaud.lafon@univ-lyon1.fr

UFR de rattachement : Odontologie

**Coordinateur du diplôme** (si différent du responsable universitaire) :

**Concepteur du programme :**

- Pr K. Gritsch PUPH, UCBL 1

- Dr A. Lafon, MCUPH, UCBL 1

*Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : Annexe 2*

### **Paragraphe 3 - Analyse des besoins**

*Décrire la justification de ce programme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels ...).*

*Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 3*

**La prévalence des maladies parodontales et péri-implantaires, dont l'étiologie est commune, est élevée en France et dans le monde:**

- pour les maladies parodontales : de 11% (formes sévères de parodontites) à 45-50% (formes légères de parodontites) des adultes de la population générale;

- pour les maladies péri-implantaires : 20% des patients porteurs d'implants dentaires.

Elles sont, en outre, associées à plusieurs pathologies systémiques (diabète, maladies cardio-vasculaires, polyarthrite rhumatoïde...).

Par ailleurs, sans que les étiologies ne soient les mêmes, d'autres patients présentent des caractéristiques tissulaires (telles les atrophies mandibulaires) rendant complexe leur réhabilitation et nécessitant une prise en charge particulière.

Au sein de l'Université Lyon 1, plusieurs DU proposent une formation universitaire en implantologie orale. Parmi ceux-ci, deux permettent une formation via la prise en charge de patients au sein du Service d'Odontologie (Hospices Civils de Lyon), accueillant au total 8 à 10 praticiens par an. Le diplôme universitaire REIPAR, en accueillant et formant 4 praticiens/an supplémentaires, permet d'augmenter la répartition de l'offre de formation au sein du Service d'Odontologie (jours de formation différents des DU existants) et d'améliorer la prise en charge de patients atteints de maladies parodontales et/ou péri-implantaires, dont la prise en charge plus complexe nécessite une formation spécifique.

Analyse précise des besoins (questionnaires, enquêtes, consultation de conseils scientifiques,...)

### **Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)**

*Préciser les objectifs que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...). Ceux-ci doivent être exprimés avec précision et clarté.*

Valider les compétences théoriques et pratiques concernant la prise en charge des patients atteints de maladies parodontales et/ou péri-implantaires et leur réhabilitation, notamment par voie implantaire.

Permettre une mise à jour des connaissances en fonction des données acquises de la science et former à l'analyse critique de la littérature en fonction des niveaux de preuves.

Améliorer la qualité et la sécurité des soins prodigués par les praticiens ayant bénéficié de cette formation auprès des patients porteurs de maladies parodontales et/ou péri-implantaires.

#### Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

*Préciser la durée totale du programme de la première à la dernière étape du programme.*

1 année universitaire

#### Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

*Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 4*

La formation se répartit comme suit :

- enseignement théorique (magistral et dirigé): 67 heures (10 heures de cours magistraux en distanciel et 57 heures de travaux dirigés) (Encadrement : Pr K. GRITSCH)
- enseignement pratique (prise en charge de patients au sein du Service d'Odontologie) : 262,50 heures (7h30 hebdomadaires pendant 35 semaines) (Encadrement : Pr K. GRITSCH, Dr A. LAFON, Dr D. Chacun)
- participation à des congrès scientifiques en qualité d'auditeur (2 congrès) : 24 heures (inscriptions aux congrès réalisées par les participants eux-mêmes)
- travail personnel (rédaction d'un article international **ou** rédaction d'abstracts pour présentations lors de congrès, mémoires cliniques) : 80 heures

#### Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

*Préciser les prérequis : définir les titres, diplômes et certifications requis pour l'inscription*

*Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 5.*

- Les chirurgiens-dentistes français ou médecins français
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire, Stomatologie ou Chirurgie Maxillo-Faciale français
- Les internes en médecine bucco-dentaire ou chirurgie orale français

#### Mode(s) d'exercice du participant :

Libéral  Salarié (centre de santé conventionné)  Autres salariés (y compris hospitaliers)  Etudiants  Demandeurs d'emploi  Autres : préciser : interne en médecine bucco-dentaire ou en chirurgie orale

#### Effectif minimum et maximum :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 2

Effectif maximum sur Lyon 1 : 4

#### Mode de sélection des candidats :

*Préciser les pièces à fournir par les candidats (ex : CV, lettre de motivation ...)*

**x** dossier/ CV + LM

#### Mode de communication :

Préciser comment l'information de l'existence de DIU sera communiquée.

## PLAQUETTE ODONTOLOGIE + OFFRE DE FORMATION Lyon 1 + site FOCAL

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

### Paragraphe 8 - Décrire les Méthodes et outils pédagogiques mis en oeuvre

*Favorisant l'interactivité dans la formation et l'acquisition d'une « expertise » professionnelle...  
Joindre obligatoirement un exemplaire des documents remis aux participants (pré, post-test, fiches méthodes etc.)*

**Méthodes pédagogiques utilisées** (présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning...):

La méthode d'enseignement associe cours magistraux, travaux dirigés et pratique clinique permettant aux praticiens d'acquérir, d'une part, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge des patients atteints de maladies parodontales et péri-implantaires, et, d'autre part, la capacité de réaliser une actualisation régulière des connaissances par l'apprentissage des méthodes d'analyse critique de la littérature.

**Un support est-il remis aux participants ?**     Oui     Non

**La nature du support** (Préciser et *fournir obligatoirement* les supports de cours qui devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle.):

### Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

*Joindre annexe 6*

### Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

Contrôle continu : A l'issue de chaque journée d'enseignement pratique et théorique a lieu une évaluation par EPP

Examen terminal : épreuve écrite

Rédaction de 2 mémoires (cas cliniques réalisés au cours de l'enseignement)  
Coefficient : 2

a- Rédaction d'un article international ou b- Rédaction de deux résumés pour présentation lors de congrès et réalisation d'un poster (les étudiants seront 1er auteur des présentations, sans toutefois avoir l'obligation de présenter eux-mêmes les résultats lors des congrès; leur participation au congrès, le cas échéant, ne fera pas l'objet d'une prise en charge financière)    Coefficient : 1

- Conditions d'obtention du diplôme :

validation du stage clinique

totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves (mémoires)

moyenne à chaque épreuve

admissibilité après écrit

- Nombre de sessions annuelles :  1  2

- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

**Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :**

**Pour information : Composition du jury de l'examen**

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

**Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)**

*Joindre le budget détaillé – Annexe 7*

- Formation Initiale (FI) : 1000€
- Formation Continue (FC) : 3800€

**Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts**

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaître les liens d'intérêt aux stagiaires.

*Joindre obligatoirement les déclarations de conflit d'intérêt.*

*Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme et des intervenants – Annexe 8*

En tant que responsable pédagogique, je m'engage :

- à remplir une déclaration de lien d'intérêt
- à faire remplir à tous les intervenants une déclaration de lien d'intérêt.
- à remettre ces documents à FOCAL avant le début de l'action de formation.
- à ce que tous les intervenants déclarent leurs liens d'intérêts aux participants.

Date : 07/09/20

Signature du responsable pédagogique :



**Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique**

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout doit être spécifié et sera discuté.

*Joindre obligatoirement la déclaration d'indépendance de contenu rempli par le responsable Universitaire.*

*Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – Annexe 9*

En tant que responsable pédagogique, je m'engage à garantir l'indépendance du contenu de la formation par rapport à l'industrie pharmaceutique

Date : 07/07/20

Signature du responsable

pédagogique :



#### Paragraphe 14 - Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

Signature du responsable d'enseignement



Rapporteur :

Commission des diplômes :

Référence de validation du projet de DPC : DPC/17/\_\_\_\_\_

**Annexe 1 : Noms et qualité des intervenants**

*Pr Kerstin GRITSCH (PU-PH Parodontologie)*

*Dr Arnaud LAFON (MCU-PH Chirurgie Orale)*

*Dr Doriane CHACUN (AHU Parodontologie)*

*Dr Valentin GARYGA (AHU Parodontologie)*

**Annexe 2 : Equipe pédagogique**

*Pr Kerstin GRITSCH (PU-PH Parodontologie)*

*Dr Arnaud LAFON (MCU-PH Chirurgie Orale)*

*Dr Doriane CHACUN (AHU Parodontologie)*

**Rôle du conseil pédagogique**

*Elaboration du programme pédagogique*

*Validation des sujets de mémoire, suivi de la rédaction du mémoire et des travaux scientifiques*

**Nombre de réunions annuelles - 3**

**Annexe 3 : Avis du collège**

**Annexe 4 : Programme et planning détaillés prévisionnels**

## PROGRAMME DE LA FORMATION

<p><b><u>Intitulé exact de la formation</u></b></p> <p><b>D.U. Réhabilitation Implantaire et Parodontale (REIPAR)</b></p>
<p><b><u>Prises en charges possibles</u></b></p> <p>DPC : <input type="checkbox"/> oui      FIFPL : <input type="checkbox"/> oui  <input checked="" type="checkbox"/> non                      <input type="checkbox"/> non</p>
<p><b><u>Responsable(s) pédagogique (s)</u></b></p> <p>Nom : Pr. Kerstin GRITSCH                  Qualité : PU-PH.                  Téléphone : 06 76 01 28 09                  Mail : <a href="mailto:kerstin.gritsch@univ-lyon1.fr">kerstin.gritsch@univ-lyon1.fr</a></p> <p>Nom : Dr Arnaud LAFON                  Qualité : MCU-PH                  Téléphone : 06 61 77 00 60                  Mail : <a href="mailto:arnaud.lafon@univ-lyon1.fr">arnaud.lafon@univ-lyon1.fr</a></p>
<p><b><u>Contact pédagogique</u></b></p> <p>Nom : Pr. Kerstin GRITSCH                  Qualité : PU-PH.                  Téléphone : 06 76 01 28 09                  Mail : <a href="mailto:kerstin.gritsch@univ-lyon1.fr">kerstin.gritsch@univ-lyon1.fr</a></p>
<p><b><u>Equipe pédagogique</u></b></p> <p>Nom : Pr. Kerstin GRITSCH                  Qualité : PU-PH                  Modalité d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Conférencier,  <input checked="" type="checkbox"/> Animateur de TD,  <input checked="" type="checkbox"/> Autre (précisez) : Clinique</p> <p>Nom : Dr Arnaud LAFON                  Qualité : MCU-PH                  Modalité d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Conférencier,  <input checked="" type="checkbox"/> Animateur de TD,  <input checked="" type="checkbox"/> Autre (précisez) : Clinique</p> <p>Nom : Dr Doriane CHACUN                  Qualité : AHU                  Modalité d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Conférencier,  <input checked="" type="checkbox"/> Animateur de TD,  <input checked="" type="checkbox"/> Autre (précisez) : Clinique</p>
<p><b><u>Public concerné</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Chirurgiens-Dentistes ou Médecins français</li> <li>- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire, Stomatologie ou Chirurgie Maxillo-Faciale français</li> <li>- Les internes en Médecine Bucco-Dentaire ou Chirurgie Orale français</li> </ul>
<p><b><u>Effectifs</u></b></p> <p>Minimum : 2                  Maximum : 4</p>
<p><b><u>Pré requis/Niveau exigé</u></b></p> <p>Docteur en Chirurgie Dentaire, Stomatologie, Chirurgie Maxillo-Faciale                  Interne en Médecine Bucco-Dentaire ou Chirurgie Orale français</p>
<p><b><u>Dates</u></b></p> <p>Annuel à partir de janvier 2021</p>
<p><b><u>Horaires</u></b></p>

9h-19h

**Durée**

Nombre de jour(s) : 1j/semaine

Nombre d'heures : 329h + 80h de travail personnel

**Lieu**

Unité Fonctionnelle de Parodontologie - Service d'Odontologie / Hospices Civils de Lyon

**Tarifs**

Prise en charge individuelle et employeur: **3800€**

**Contact administratif**

Nom : scolarité d'odontologie

Téléphone : Tél : 04.78.77.86.81

Fax : 04.78.77.87.12

Mail : [Balp.FormationContinue.Odontologie@univ-lyon1.fr](mailto:Balp.FormationContinue.Odontologie@univ-lyon1.fr)

<http://focal.univ-lyon1.fr/sante/php>

N° organisme de formation : 8269P000169 – Université Claude Bernard Lyon 1

**Modalités d'inscription**

- Par ordre d'arrivée des bulletins ou dossiers d'inscription complets
- Par commission
- Par accord du responsable pédagogique
- Par validation de pré-test
- Autre (préciser) : Prétest si nécessité d'équivalence

- Fournir un CV
- Une lettre de motivation
- Copie des diplômes antérieurs
- Autre (préciser) : .....

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre**

- Formation ouverte à distance : Sychrone  / Asynchrone
- Exposés théoriques type cours magistral
- Animation de groupe de travail/débat
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Travaux Pratiques
- Travaux Dirigés
- Simulation en plateau technique
- Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo...) : ppt, vidéo
- Interface numérique (préciser si forum, visioconférence...) : .....
- Visite de service ou de structure
- Stage
- Dossiers techniques remis aux stagiaires
- Supports de cours remis aux stagiaires
- Autre (préciser) : Stage clinique au sein de l'unité fonctionnelle de Parodontologie (CSD, PAM Odontologie, HCL)

**Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires**

Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF, ...) : **ppt sur CLAROLINE CONNECT**  
oui

Supports papier : sur demande

**Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel**

TYPE DE DISPOSITIF	EVALUATION CONTINUE	EVALUATION DE FIN DE FORMATION
OQM		
Entretien		
Evaluation pratique		

Mise en situation		
Débriefing		
Mémoire		X (2)
Dossier à réaliser		
Rapport de stage		
Soutenance		
Questionnaire d'évaluation de la formation		
Autre (préciser)		rédaction d'un article international ou rédaction de 2 abstracts pour présentations lors de congrès

### Validation

- Présence
- Examen écrit
- Examen oral
- Mémoire
- Stage
- Mise en situation
- Autre (préciser) : rédaction d'un article international ou rédaction de 2 abstracts pour présentations lors de congrès

### Objectifs

*Valider les compétences théoriques et pratiques concernant la prise en charge des patients atteints de maladies parodontales et/ou péri-implantaires et leur réhabilitation, notamment par voie implantaire.  
Permettre une mise à jour des connaissances en fonction des données acquises de la science et former à l'analyse critique de la littérature en fonction des niveaux de preuves.  
Améliorer la qualité et la sécurité des soins prodigués par les praticiens ayant bénéficié de cette formation auprès des patients porteurs de maladies parodontales et/ou péri-implantaires.*

### Programme détaillé

Module 1 = Réhabilitation implantaire et péri-implantaire (Responsable Dr A. Lafon) 131 heures  
Vacations cliniques (activité de soins au fauteuil)

Module 2 = Réhabilitation parodontale (Responsable Dr D. Chacun) 131 heures  
Vacations cliniques (activité de soins au fauteuil)

Module 3 = Analyse et valorisation scientifique (Responsable Pr K.Gritsch) 67 heures  
En salle de conférences :  
10h Cours Magistraux en distanciel  
57h TD (photographie intra-buccale, lecture critique d'articles, présentation de cas cliniques, rédaction d'articles scientifiques, rédaction de résumés, préparation à la présentation de cas cliniques...)

Travail personnel (80 heures) :

- 2 mémoires sur cas cliniques réalisées au cours des modules 1 et 2
- rédaction d'un article international **ou** rédaction de 2 *abstracts* pour présentations lors de congrès (en lien avec le module 3)

*Je soussigné(e) Kerstin GRITSCH, responsable pédagogique de la formation, atteste de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus.*

Fait à : Lyon

Signature :



Le : 07/07/20

**Planning de formation – cf ci-dessus**

**FORMATION :** .....  
**Responsable :** .....  
**Dates :** .....  
**Lieu :** ..... (plan d'accès ci-joint)

**Lieu de stage agréé : Centre de Soins Dentaires – PAM d'Odontologie HCL**

**Annexe 5 : Catégories professionnelles**

**Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale</b></li> <li><input type="checkbox"/> Anatomie-cytologie-pathologique</li> <li><input type="checkbox"/> Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale</li> <li><input type="checkbox"/> Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio-vasculaire</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie de la face et du cou</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie générale</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie infantile</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie maxillo-faciale</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie orthopédique et traumatologique</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie urologique</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie vasculaire</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie viscérale et digestive</li> <li><input type="checkbox"/> Dermatologie et vénéréologie</li> <li><input type="checkbox"/> Endocrinologie et métabolismes</li> <li><input type="checkbox"/> Gastro-entérologie et hépatologie</li> <li><input type="checkbox"/> Génétique médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Gériatrie / Gérontologie</li> <li><input type="checkbox"/> Gynécologie médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Gynécologie médicale et obstétrique</li> <li><input type="checkbox"/> Gynécologie obstétrique / Obstétrique</li> <li><input type="checkbox"/> Hématologie</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine du travail</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine interne</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine nucléaire</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine physique et de réadaptation</li> <li><input type="checkbox"/> Néphrologie</li> <li><input type="checkbox"/> Neurochirurgie</li> <li><input type="checkbox"/> Neurologie</li> <li><input type="checkbox"/> Neuropsychiatrie</li> <li><input type="checkbox"/> Oncologie médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Oncologie radiothérapique</li> <li><input type="checkbox"/> Ophtalmologie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale</li> <li><input type="checkbox"/> Pédiatrie</li> <li><input type="checkbox"/> Pneumologie</li> <li><input type="checkbox"/> Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent</li> <li><input type="checkbox"/> Psychiatrie générale</li> <li><input type="checkbox"/> Radiodiagnostic et imagerie médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Radiothérapie</li> <li><input type="checkbox"/> Réanimation médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Rhumatologie</li> <li><input type="checkbox"/> Santé publique et médecine sociale</li> <li><input type="checkbox"/> Stomatologie</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine cardiovasculaire</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine légale et expertises médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine d'urgence</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine vasculaire</li> <li><input type="checkbox"/> Médecine intensive et réanimation</li> <li><input type="checkbox"/> Radiologie et imagerie médicale</li> <li><input type="checkbox"/> Santé publique</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie pédiatrique</li> <li><input type="checkbox"/> Urologie</li> <li><input type="checkbox"/> Hépato-gastro-entérologie</li> <li><input type="checkbox"/> Maladie infectieuse et tropicale</li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie orale</li> <li><input type="checkbox"/> Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques</li> <li><input type="checkbox"/> Endocrinologie, diabétologie et nutrition</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Médecins spécialistes en médecine générale</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Pharmacien</b></li> <li><input type="checkbox"/> Pharmacien titulaire d'officine</li> <li><input type="checkbox"/> Pharmacien adjoint d'officine</li> <li><input type="checkbox"/> Pharmacien hospitalier</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Biologistes médicaux</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Chirurgien-dentiste</b></li> <li><input type="checkbox"/> Chirurgie dentaire</li> </ul> |
|---|---|

- Chirurgie dentaire (specialiste Orthopédie Dento-Faciale)
- Chirurgie dentiste spécialisé en
  - médecine bucco dentaire
  - Chirurgie dentiste spécialisé en chirurgie orale
  
- Sages-femmes**
  
- Sous-section des métiers de l'appareillage**
  - Audioprothésiste
  - Prothésiste
  - Orthoprothésiste
  - Podo-orthésiste
  - Epithésiste
  
- Sous-section des métiers des soins de Rééducation**
  - Diététicien
  - Ergothérapeute
  - Masseur-kinésithérapeute
  - Orthophoniste
  - Orthoptiste
  - Pédicure-podologue
  - Psychomotricien
  
- Sous-section des métiers du soin infirmier**
  - Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
  - Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
  - Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)
  - Infirmier Puéricultrice Diplômée d'Etat



***Annexe 7 Budget détaillé (cf pièce jointe)***

*Contacteur FOCAL 04 78 77 75 52*

## Annexe 8 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration en pièce-jointe. Le responsable pédagogique, le(s) concepteur(s), et chaque intervenant, doivent remplir, signer et nous retourner ce document en original.



### Déclaration d'intérêts

• • • ● **Déclarer ses liens d'intérêts : Un conflit d'intérêts** naît d'une situation dans laquelle les liens d'intérêts d'une personne sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de la mission qui lui est confiée. La notion de **lien d'intérêts** recouvre les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée.

#### L'intérêt peut être :

- Matériel ou moral :
  - Matériel ou financier : rémunération ou gratification de toute nature ;
  - Moral, consistant en un bénéfice en termes de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous toutes ses formes, notamment pour la promotion ou la défense :
    - D'intérêts personnels non directement financiers – comme ceux relatifs à des responsabilités professionnelles assumées ou recherchées, ou des mandats électifs professionnels détenus ou souhaités,
    - D'intérêts de groupes, tels ceux d'une école de pensée, d'une discipline ou d'une spécialité professionnelles - par exemple en cas d'exercice de responsabilités dans des organismes dont les prises de position publiques sur des questions en rapport avec la mission demandée pourraient faire douter de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'objectivité de celui qui les exerce.
- Direct ou par personne interposée :
  - Intérêt direct : intérêt impliquant, à titre personnel, directement pour l'intéressé, un bénéfice, c'est à dire une rémunération, en argent ou en nature, ou toute forme de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous quelque forme que ce soit. Le bénéfice est un avantage ou une absence de désavantage pour soi-même.
  - Intérêt indirect (ou par personne interposée) : intérêt impliquant, en raison de la mission remplie par l'intéressé, un bénéfice, rémunération ou gratification, ou une absence de désavantage, au profit d'une autre personne, physique ou morale (institution, organisme de toute nature), avec laquelle l'intéressé est en relation, ou un désavantage pour cette autre personne (que l'intéressé pourrait souhaiter pour celle-ci), dans des conditions telles que le comportement de l'intéressé pourrait s'en trouver influencé, même s'il ne reçoit aucun bénéfice à titre personnel.
- Ancien, voire futur :
  - La déclaration d'intérêts impose de déclarer les intérêts actuels mais aussi ceux qui existaient pendant les cinq dernières années ;
  - Dans un souci de loyauté, et même si la déclaration d'intérêts ne le prévoit pas, il convient que les personnes concernées informent des liens d'intérêts dont elles savent, au moment où elles font la déclaration, qu'ils vont apparaître dans un proche avenir.

• • • ● **Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous vous proposons de remplir le document suivant afin de nous informer de tout « intérêt » éventuel. Cette déclaration engage la responsabilité du déclarant qui doit s'assurer qu'elle est sincère, à jour et exhaustive.**

Je soussignée, Profession Kerstin GRITSCH PU-PH (Parodontologie, 5701)

Intervenant au titre de Responsable pédagogique au sein DU REIPAR.

Déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer sur les cinq dernières années :

**1) Activité principale :**

Activité	Exercice <i>(libéral, salarié, autre...)</i>	Lieu d'exercice	Début <i>(Mois/année)</i>	Fin <i>(Mois/année)</i>
PU-PH	fonctionnaire	UFR d'Odontologie de Lyon Service d'Odontologie, HCL	01/09/2019	présent

**2) Activités à titre secondaire :**

*(Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...)*

Structure ou organisme	Fonction ou activité	Rémunération <i>(oui/non)</i>	Début <i>(Mois/année)</i>	Fin <i>(Mois/année)</i>

**3) Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration**

Structure et activité bénéficiant du financement	Organisme à but lucratif financeur	Début <i>(Mois/année)</i>	Fin <i>(Mois/année)</i>

**4) Participations financières dans le capital d'une société :**

Structure concernée	Type d'investissement

**5) Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration**

Organismes concernés	Commentaire	Début <i>(Mois/année)</i>	Fin <i>(Mois/année)</i>

6) Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître :

Élément ou fait concerné	Commentaire	Début <i>(Mois/année)</i>	Fin <i>(Mois/année)</i>

Je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer

Fait à : Lyon

Le : 07/09/20

Signature : 

Université Claude Bernard  Lyon 1

## **Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament**

Je soussignée,

**Nom** : GRITSCH

**Prénom** : Kerstin

**Intitulé de la formation/ du programme de DPC : D.U. Réhabilitation Implantaire et Parodontale (REIPAR)**

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon, le 07/09/20

Signature



(Nous retourner un exemplaire original)

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTÉES  
DANS LES INSTANCES DE L'UCBL****Exposé des motifs :**

Les organisations syndicales (personnes morales ou rassemblement de personnes morales) de l'Université Claude Bernard Lyon 1 qui sont représentées dans les différentes instances de l'établissement bénéficient d'une dotation globale annuelle.

Le principe de répartition de la dotation est basé sur le nombre d'élus de chacune des structures syndicales (en rapport avec le nombre d'élus total). La règle de répartition est la suivante : *Dotation d'une organisation syndicale ou association représentative de l'UCBL = nombre d'élus de chaque syndicat / nombre d'élus total x Dotation globale*

Pour l'année 2020, le nombre d'élus total est égal à 44 et la dotation globale est de 5000 €.

	CA	CFVU	CR	CPE**	CT	CHSCT	total	% subvention	dotation 2020
CGT	1	1	1	0,5*	1,5*	1	6	13,64%	682
FSU					2	2	4	9,09%	455
SNASUB				8			8	18,18%	909
SNPTES	1	2	2	6	4	4	19	43,18%	2159
SUD Ed/r				0,5*	1,5*	1	3	6,82%	341
UNSA	1			1	1	1	4	9,09%	455
TOTAUX	3	3	3	16**	10	9	44		5000

\*Elections mars 2018 : regroupement CGT et SUD éducation, partage du/des siège(s) obtenu(s).

\*\*3 sièges attribués par tirage au sort hors organisations syndicales (19 sièges au total)

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du comité technique en date du 03 novembre 2020 ;

Après avoir délibéré, le conseil d'administration a approuvé la répartition suivante de la dotation aux organisations syndicales représentées dans les instances de l'UCBL :

<b>CGT</b>	682 €
<b>FSU</b>	455 €
<b>SNASUB-FSU</b>	909 €
<b>SNPTES</b>	2 159 €
<b>Sud Education/Recherche</b>	341 €
<b>UNSA</b>	455 €

Il appartient à chaque syndicat bénéficiant d'une subvention de transmettre au Président de l'Université dans les meilleurs délais un relevé d'identité bancaire permettant le versement de la subvention.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

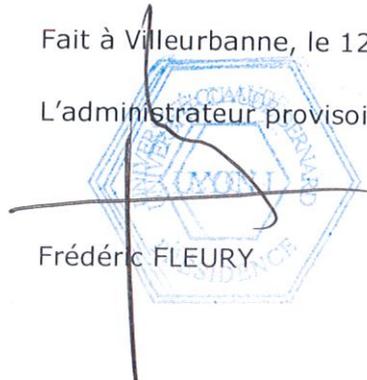
Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

  
Frédéric FLEURY

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020

## ATTRIBUTION CONCESSIONS DE LOGEMENT

**Exposé des motifs :**

Les concessions de logement par NAS et COP/A sont accordées par le Président de l'UCBL après avis conforme du conseil d'administration.

*Vu le Code de l'Education et notamment son article L 762-2 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;*

*Vu l'arrêté du 5 juin 2015 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;*

*Vu la charte des logements adoptée par le conseil d'administration en date du 21 octobre 2014 ;*

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'attribution par l'Université Lyon 1 le logement de fonction conformément au *tableau ci-dessous* :

Site	Surface	Type	Agent logé	Type de concession
INSPé Croix-rousse	69	F3	D. T	COP

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020**

**Convention portant modification des statuts du Centre inter-établissement pour les services réseau (CISR)**

**Exposé des motifs :**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis du conseil du CISR en date du 05 novembre 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la convention portant modification des statuts du CISR.

Nombre de membres : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de voix favorables : 13  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :** Convention statuts CISR.



Université Claude Bernard Lyon 1



**INSA** INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES  
APPLIQUÉES  
LYON

## Convention portant Statuts du service interuniversitaire Centre inter-établissement pour les services réseau

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 714-77, D. 714-79 et D. 714-80 ;

ENTRE :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne

Représentée par son administrateur provisoire, Monsieur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « l'UCBL » ;

ET :

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 20 avenue Albert Einstein 69621 Villeurbanne Cedex

Représenté par son directeur, Monsieur Frédéric FOTIADU,

Ci-après désigné « l'INSA Lyon » ;

L'INSA et l'UCBL étant conjointement désignés par « PARTIES » ou « membres fondateurs »

Il a été convenu ce qui suit :

# Chapitre 1 – Statut, membres et missions

## 1.1 - Statut

Le *Centre inter-établissement pour les services réseau* (CISR) est un service inter-établissement à caractère technique créé à l'initiative de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) et de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon), *membres fondateurs*, dans le but d'assurer la direction, la maîtrise et le développement de leurs infrastructures réseaux, des solutions d'hébergement de leurs infrastructures numériques, ainsi que les services associés. Le CISR est doté d'un conseil d'administration, sa direction est assurée par un directeur et un directeur adjoint.

Le périmètre d'action du CISR peut être étendu, sur proposition de son conseil d'administration, à d'autres établissements relevant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) ; ces derniers s'ajoutant alors en qualité de *membres associés* aux deux établissements *membres fondateurs*.

Le CISR est situé dans le ressort de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. L'UCBL assure sa gestion administrative et financière, et met à sa disposition des locaux situés sur le campus LyonTech-la Doua, situé sur la commune de Villeurbanne.

## 1.2 - Membres

### Article 1 - Membres fondateurs du CISR

Les membres fondateurs sont:

- l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon)

### Article 2 - Membres associés du CISR

Les membres associés sont :

- La Délégation Régionale Rhône-Auvergne du Centre National de la Recherche Scientifique (DR-CNRS)
- L'école supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon (CPE)
- L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB)

## 1.3 - Missions

Le CISR met à la disposition de ses établissements membres et associés une infrastructure numérique de haut niveau répondant à leurs besoins en matière de réseau et d'hébergement, et permettant un fonctionnement optimal de leurs systèmes d'information administratif, d'enseignement et de recherche.

Le CISR est un centre d'ingénierie et d'expertise au service de ses membres fondateurs et associés, pour lesquels il conçoit, maintient et fait évoluer un socle cohérent de technologies et de services de télécommunication et d'hébergement adapté à leurs missions de service public, à leurs projets et à leur stratégie de développement. Il assure la conformité des solutions adoptées à l'état de l'art et à la politique numérique de ses membres en matière :

- de performance et de fiabilité ;
- de sécurité : disponibilité, intégrité, confidentialité, traçabilité ;
- de respect des normes, de compatibilité et d'interopérabilité ;
- d'efficacité, de pérennité et d'évolutivité des choix technologiques ;
- de respect des cadres réglementaires.

Le CISR définit sa stratégie et conduit son action en accord avec ses établissements membres, au travers d'instances assurant un dialogue régulier aux niveaux stratégique comme opérationnel.

Il peut être amené à appuyer, conseiller et accompagner les structures de l'ESR du site Lyon-Saint-Etienne qui le souhaitent dans le développement des projets d'infrastructures réseaux et d'hébergement, et des usages innovants qui en dépendent.

## 1.4 - Champ d'action

Sur le périmètre convenu par convention avec chaque établissement membre, le CISR assure la conception, la mise en œuvre, l'exploitation, la supervision, le maintien en condition opérationnelle et la modernisation des systèmes relevant :

1. des **infrastructures de communication** de l'établissement, telles que :
  - les *réseaux d'accès* – filaires comme sans fil, informatiques comme téléphoniques – utilisés par les différents personnels et publics de l'établissement, pour l'accès à son offre de services numériques, y compris en situation de mobilité ;
  - les *réseaux de transport* assurant, au cœur des infrastructures, la collecte, le transit et la sécurité des flux d'informations, ainsi que le raccordement des bâtiments, des sites et des campus aux points d'interconnexion métropolitains, régionaux et nationaux ;
  - les *services et protocoles* fondamentaux permettant une utilisation simple, souple et sûre des réseaux ;
  - les *services de communication* pour ses activités de formation, de recherche et de gestion administrative.
2. de **l'environnement mutualisé d'hébergement des ressources numériques** des établissements, notamment par la mise à disposition :
  - de *locaux techniques spécialisés* offrant aux systèmes numériques hébergés une infrastructure de haut niveau permettant d'assurer la sécurité, la sûreté, la disponibilité et la haute efficacité énergétique ;
  - des *technologies et matériels spécifiques* permettant des échanges de données à haute performance et assurant aux systèmes hébergés un niveau de disponibilité élevé ;
  - de *garanties capacitaires et juridiques* sécurisant le développement des projets dans la durée ;
  - de *procédures, conditions et modalités de fourniture du service* précises et adaptées.

## Chapitre 2 – Ressources

### 2.1 – Ressources financières

#### Article 3 – Budget du CISR

Le CISR est rattaché à l'UCBL pour sa gestion administrative et financière. Son budget, qui constitue une unité budgétaire rattachée au budget de l'UCBL, est suivi en comptabilité distincte.

Les recettes sont constituées :

- de contributions de chaque établissement, membre fondateur ou associé ;
- du produit des activités de prestations de services réalisées contre facturation dans le cadre d'une convention ;
- des subventions allouées directement au CISR par toute personne publique ou privée.

Les dépenses sont constituées :

- des charges de fonctionnement courant du service, y compris du personnel contractuel ;
- des dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation des missions du service ;
- des dépenses spécifiques liées à la réalisation des missions complémentaires confiées au service ou des prestations qui lui sont demandées.

### 2.2 – Ressources humaines

#### Article 4 – Personnel du CISR

Pour la réalisation de ses missions, des personnels sont affectés à titre permanent au CISR. Les équipes du service sont constituées :

- de personnels techniques et administratifs, à temps complet ou partiel, titulaires ou contractuels, mis à disposition par l'UCBL et par l'INSA Lyon ;
- de personnels salariés d'autres structures, à temps complet ou partiel ;
- de personnels contractuels sur ressources propres du service.

Les personnels du CISR restent gérés par les établissements dont ils relèvent : bien que placés sous l'autorité hiérarchique du service, leur gestion RH est assurée par l'établissement d'origine.

### 2.3 – Ressources mobilières et immobilières

#### Article 5 – Infrastructures matérielles

Le CISR dispose d'infrastructures matérielles appartenant à ses membres fondateurs ou associés, et mises à sa disposition dans le cadre de protocoles approuvés par le conseil d'administration.

Ces infrastructures peuvent être aussi acquises et financées sur le budget propre du service, ou être mises à sa disposition dans le cadre de protocoles approuvés par le conseil d'administration.

## Article 6 – Locaux

Le CISR dispose des locaux mis à sa disposition par l'UCBL, sis :

*Bâtiment Doyen Jean Braconnier  
21, Avenue Claude Bernard  
69622 Villeurbanne Cedex*

Ces locaux sont localisés au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment Doyen Jean Braconnier, aile Est. Ils sont composés de bureaux permettant l'accueil de l'ensemble des personnels du service, ainsi que de locaux techniques et de stockage.

## Chapitre 3 – Instances du service

### 3.1 – Le conseil d'administration

#### Article 7 – Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de membres disposant, selon le cas :

- d'une voix délibérative :
  - les chefs des deux établissements membres fondateurs ou leurs représentants;
  - six représentants des établissements membres fondateurs : deux représentants de l'INSA Lyon et quatre représentants de l'UCBL ;
  - les chefs des établissements membres associés ou leurs représentants;
  - le président du conseil d'administration.
  
- d'une voix consultative :
  - les directeurs généraux des services des établissements membres fondateurs ou leurs représentants;
  - les directeurs des services financiers des établissements membres fondateurs ou leurs représentants;
  - les directeurs des systèmes d'information des établissements membres fondateurs et associés ou leurs représentants ;
  - un personnel du CISR représentant des personnels du CISR.

La présidence du conseil d'administration est assurée par le directeur du CISR ou à défaut par le directeur adjoint du CISR. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration a voix prépondérante. Il peut inviter aux réunions du conseil d'administration toute personne dont la présence lui paraît utile au regard de l'ordre du jour.

#### Article 8 – Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine la politique du CISR et est garant de l'application des statuts et de la mise en œuvre des missions du CISR. Il définit les orientations essentielles de l'activité du

service et en précise les priorités. À ce titre, sur proposition du directeur du CISR, le conseil d'administration :

- vote le budget et approuve les comptes du CISR ;
- approuve le rapport d'activité et le rapport financier annuels, le projet de budget et ses modifications, les tarifs des prestations et les choix d'investissements ;
- approuve les accords et les conventions entre le CISR et les entités tierces ;
- approuve les statuts et ses modifications ultérieures ;
- approuve le règlement intérieur du CISR ;
- approuve l'affectation des emplois, qu'il s'agisse d'emplois propres ou d'emplois alloués par les établissements membres ;
- décide de l'opportunité de confier au CISR des missions et des projets supplémentaires ;
- délibère sur toutes les questions que lui soumet le directeur au vu des avis et vœux émis par le conseil scientifique et technique du CISR ;
- approuve le schéma directeur du CISR portant sur les infrastructures numériques ;
- délibère sur les candidatures de directeur et de directeur adjoint proposées respectivement au président de l'UCBL et au directeur de l'INSA Lyon.

Les délibérations du conseil d'administration visant la sélection des candidats à la direction ou à la direction adjointe du CISR s'effectuent au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le collège électoral est composé des membres du conseil d'administration du CISR disposant d'une voix délibérative. Il se prononce valablement lorsque plus de la moitié des membres composant le conseil sont présents ou représentés. Les propositions de désignation du conseil d'administration interviennent à la majorité simple des suffrages exprimés.

### 3.2 – Conseil scientifique et technique

#### Article 9 – Composition du conseil scientifique et technique

Le conseil scientifique et technique est convoqué et animé par le directeur du CISR, et composé de membres désignés selon la représentation suivante :

- le directeur du CISR ;
- le directeur adjoint du CISR ;
- de membres représentants de l'UCBL :
  - a. le vice-président de la Recherche ou son représentant ;
  - b. le vice-président de la Formation ou son représentant ;
  - c. le vice-président en charge du Numérique ou son représentant ;
  - d. le vice-président en charge des Moyens ou son représentant ;
- de membres représentants de l'INSA Lyon :
  - a. le directeur de la Recherche ou son représentant ;
  - b. le directeur de la Formation ou son représentant ;
  - c. le directeur adjoint en charge du Numérique ou son représentant ;
  - d. le directeur général des services ou son représentant ;
- un représentant de chaque établissement membre associé désigné par son chef d'établissement.

Le directeur du CISR peut inviter aux réunions du conseil scientifique toute personne dont la présence lui paraît utile au regard de l'ordre du jour.

## Article 10 – Attributions du conseil scientifique et technique

Le conseil scientifique et technique du CISR se réunit au moins une fois par an, et a pour mission de formuler un avis sur :

- la stratégie en matière d’infrastructures réseau et d’hébergement au service des établissements dans la réalisation de leurs missions d’enseignement et de recherche ;
- les modèles économiques des prestations assurées par le CISR ;
- le schéma directeur du CISR.

## 3.3 – Comité de direction

### Article 11 – Composition du comité de direction

Le directeur du CISR est assisté d’un comité de direction composé de membres désignés selon la représentation suivante :

- le directeur du CISR ;
- le directeur adjoint du CISR ;
- le directeur opérationnel du CISR ;
- le directeur administratif et financier du CISR ;
- les responsables de pôles définis par l’organigramme du CISR.

Le directeur du CISR peut inviter aux réunions du comité de direction les porteurs et référents de projets, ainsi que toute personne dont la présence lui paraît utile au regard de l’ordre du jour.

## Chapitre 4 – Direction du CISR

### Article 12 - Nomination et renouvellement des directeur et directeur adjoint du CISR

Le directeur du CISR est nommé par le président de l’UCBL sur proposition du conseil d’administration du CISR. Le directeur adjoint du CISR est nommé par le directeur de l’INSA Lyon sur proposition du conseil d’administration du CISR.

Quelques mois avant l’arrivée à échéance de leur mandat, ou en cas de démission ou d’empêchement définitif, le conseil d’administration du CISR délibère et propose, selon le cas :

- au chef d’établissement de l’UCBL la candidature d’un enseignant-chercheur de l’UCBL, ou à défaut de l’INSA Lyon, au poste de directeur du CISR ;
- au chef d’établissement de l’INSA Lyon la candidature d’un enseignant-chercheur de l’INSA Lyon, ou à défaut de l’UCBL, au poste de directeur adjoint du CISR.

La nomination effective du candidat proposé par le conseil d’administration relève des attributions exclusives du chef d’établissement concerné.

Le directeur et le directeur adjoint du CISR exercent un mandat d’une durée de quatre ans, renouvelable.

## Article 13 – Missions du directeur du CISR

Le directeur du CISR assure la direction du service. À ce titre, il :

- préside le conseil d’administration du CISR, prépare et exécute ses délibérations ;
- anime le conseil scientifique et technique du CISR ;
- est responsable de la mise en œuvre des missions du CISR ;
- représente le CISR auprès de tous les établissements et de leurs instances ;
- dirige le personnel du CISR ;
- élabore les projets de budget et de rapports soumis au conseil d’administration du CISR ;
- présente le rapport d’activité et le rapport financier annuels aux conseils d’administration de l’UCBL et de l’INSA Lyon;
- soumet toute proposition qu’il juge nécessaire aux activités du CISR à l’approbation de son conseil d’administration.

## Article 14 – Missions du directeur adjoint du CISR

Le directeur adjoint du CISR assiste le directeur du CISR sur l’ensemble de ses missions précisées à l’article 13.

## Chapitre 5 - Dispositions finales

### Article 15 – Modification des structures et des statuts

La modification des structures du CISR ou la révision de la présente convention portant statuts peut être proposée au conseil d’administration du CISR par son directeur, ou par un tiers au moins des membres de ce conseil.

Pour être approuvé, le projet de révision doit être voté à la majorité absolue des membres en exercice.

Les projets de modification sont transmis, sans délai, aux directions des établissements membres et associés.

### Article 16 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur arrête les dispositions nécessaires à la mise en application de la présente convention. Son contenu est proposé par le directeur du CISR à l’approbation de son conseil d’administration. Son adoption est acquise à la majorité simple des membres présents et représentés du conseil d’administration.

Il est modifié dans les mêmes conditions que la convention portant statuts.

Fait à Villeurbanne, le

Le Directeur de l’INSA Lyon

Frédéric FOTIADU

L’administrateur provisoire de l’UCBL

Frédéric FLEURY

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****TARIFS DE LA CELLULE CONGRES****Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 10 novembre 2020****Exposé des motifs :**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs de la Cellule Congrès suivants :**➤ ACB 2020**

Congrès intitulé « Actualité Claude Bernard » organisé le samedi 7 novembre 2020 par le Pr François GUEYFFIER

Inscriptions :

Même tarif en visio et en présentiel

<b>Interne</b>	<b>40€</b>
<b>Participant</b>	<b>120€</b>
<b>Atelier</b>	<b>40€</b>

**➤ SRAAP 2021**Congrès intitulé « 9<sup>ème</sup> journée de la Société Rhône Alpes Auvergne de Pneumologie – SRAAP 2021 » organisée le 20 mars 2021 par Pr. DURUISSEAUSponsoring :

Formule OR : stand nu 8m2 + insertion publicitaire A5 : 7500€ HT

Formule ARGENT : stand nu 4m2 + insertion publicitaire A6 : 5000€ HT

Formule BRONZE : stand nu 4m2 : 2500€ HT

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****Demande de cartes cadeaux dans le cadre d'une étude de recherche****Exposé des motifs :**

Dans le cadre de l'étude « Reconnaissance d'os et eye-tracker », nous voulons remercier les étudiants pour leur participation volontaire.

L'objectif de cette étude est de comprendre quelles sont les stratégies visuelles utilisées par les étudiants pour reconnaître des os du corps humain. A la suite de ces observations, des outils pédagogiques pourront être développés permettant un meilleur apprentissage de l'anatomie.

Au cours d'un premier rendez-vous, les étudiants devront passer des tests cognitifs (mémoire de travail, capacités visuelles et attention) d'une durée d'environ 45 minutes. Puis, lors d'un second rendez-vous, les étudiants devront reconnaître des os ainsi que leur latéralité (gauche, droite) sur un ordinateur pendant environ 45 minutes. L'ordinateur utilisé sera équipé d'un eye-tracker, dispositif permettant de recueillir de.s données visuelles pertinentes (temps de fixation d'un point, zone d'intérêt etc.)

Pour cette étude, nous avons recruté 70 participants en STAPS. Chaque étudiant devra se présenter aux 2 rendez-vous individuels durant l'année universitaire, dans les salles expérimentales du LIBM (bâtiment Dubois). Il nous semble pertinent de remercier les étudiants pour leur implication dans l'étude et leur disponibilité sur leur temps personnel. Seuls les étudiants ayant réalisés les 2 rendez-vous recevront une carte cadeau.

Il nous reste 13 cartes cadeaux. Nous souhaiterions donc commander 57 cartes cadeaux d'une valeur de 20€ chacune.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante UFR STAPS en date du 10 novembre 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'achat de 57 nouvelles cartes cadeaux d'une valeur de 20€ chacune et la remise de cartes cadeaux aux 70 participants à l'étude de recherche.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :**

- Devis
- Certificat administratif
- Relevé de décisions du Conseil de l'UFR STAPS

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020

**INVENTAIRE PHYSIQUE TOURNANT :  
SORTIES DE BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE AU TITRE DE 2020**

**Exposé des motifs :**

Sorties de biens de l'inventaire comptable

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les sorties des biens de l'inventaire comptable pour une valeur nette comptable de 39 543.87€.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :** tableau sorties inventaire comptable



## Contrôle d'inventaire 2020

### Liste d'actifs proposés à la sortie du bilan de l'Université - sorties d'inventaire

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
103127	1010	991AMORT	21547000	TRONCONNUEUSE ISOMET	01/03/1998	5 383,76	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
116342	1010	991AMORT	21887000	SCANNERS	01/04/1999	834,37	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
116343	1010	991AMORT	21887000	VIDEO PROJECTEUR MITSUBISHI	01/10/1999	4 614,13	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
109610	1010	991AMORT	21847000	COPIEUR MINOLTA	01/11/1999	912,38	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Mobilier 2x durée d'amortissement : sortie	Destruction
109611	1010	991AMORT	21847000	PERFORELIEUR EPK21	01/12/1999	1 999,05	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Mobilier 2x durée d'amortissement : sortie	Destruction
116348	1010	991AMORT	21887000	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI S120	01/12/1999	4 352,95	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
109980	1010	991AMORT	21847000	MOBILIER	31/12/1999	3 254,39	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Mobilier 2x durée d'amortissement : sortie	Destruction
107914	1010	991AMORT	21567000	CAMERA LABOCAM 1600	01/12/2000	16 978,75	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107543	1010	991AMORT	21557000	TONDEUSE A GAZON KAWASAKI	01/07/2001	6 291,16	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
106792	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPES NIKON YS100	01/10/2001	1 599,74	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103197	1010	991AMORT	21547000	3 KIT MANFROTTO S01(PIED074 BLACK+ROTULE FLUIDES01	01/11/2001	1 252,53	0,00	-1 097,63	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103201	1010	991AMORT	21547000	OBJECTIF OLYMPUS	01/07/2002	3 790,31	0,00	-3 790,31	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107922	1010	971AMORT	21567000	MICROSCOPES NIKON YS100	01/11/2002	3 663,04	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108868	1010	971AMORT	21567000	MICROSCOPE YS100	01/12/2002	1 464,19	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108869	1010	971AMORT	21567000	MICROSCOPE YS100	01/12/2002	1 464,18	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108891	1010	991AMORT	21567000	MICROSCOPE YS 100	01/10/2003	1 237,59	0,00	-1 237,59	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108892	1010	991AMORT	21567000	MICROSCOPE YS 100	01/10/2003	1 237,58	0,00	-1 237,58	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108893	1010	991AMORT	21567000	MICROSCOPE YS 100	01/10/2003	1 237,58	0,00	-1 237,58	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107797	1010	991AMORT	21557000	GENERATEUR DE FONCTION	01/12/2003	712,80	0,00	-712,80	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107798	1010	991AMORT	21557000	GENERATEUR DE FONCTION	01/12/2003	712,82	0,00	-712,82	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107799	1010	991AMORT	21557000	GENERATEUR DE FONCTION	01/12/2003	712,82	0,00	-712,82	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
106811	1010	991AMORT	21547000	CONGELATEUR LIEBHERR	01/12/2004	1 155,34	0,00	-1 155,34	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107937	1010	971AMORT	21567000	MICROSCOPE NIKON YS 100	01/12/2004	1 260,55	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107938	1010	971AMORT	21567000	MICROSCOPE NIKON YS 100	01/12/2004	1 260,55	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110325	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE D505 PENTIUM M715	01/12/2004	1 499,78	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110326	1010	991AMORT	21832700	ordinateur PC type bureautique DELL	01/01/2005	993,43	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103257	1010	991AMORT	21547000	OSCILLOSCOPE NUMÉRIQUE	01/02/2005	5 974,13	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110343	1010	991AMORT	21832700	ordinateur portable LATITUDE D800	01/02/2005	1 866,96	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110330	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE HP	01/03/2005	1 352,68	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
116358	1010	991AMORT	21887000	ir3670	01/04/2005	6 781,20	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
112838	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE LASERJET 2420N HP	01/07/2005	948,43	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112839	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,31	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112840	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112841	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112842	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112843	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112844	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112846	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112849	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112850	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX280	01/08/2005	667,37	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110331	1010	991AMORT	21832700	Armoire forte FICHET type ENIGMA 75	01/10/2005	2 414,72	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103254	1010	991AMORT	21547000	OSCILLOSCOPE NUMÉRIQUE	01/11/2005	6 668,30	0,00	-6 668,30	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110340	1010	991AMORT	21832700	MICRO ORDINATEUR DELL	01/11/2005	1 060,85	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
107963	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR EMP 81 EPSON + INSTALLATION AU PLA	01/12/2005	3 468,40	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103274	1010	991AMORT	21547000	MACHINE GLACE PAILLETTE	01/01/2006	1 950,56	0,00	-1 950,56	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110345	1010	991AMORT	21832700	telecopieur bureau couleur	01/01/2006	203,70	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110352	1010	991AMORT	21832700	MATERIEL INFORMATIQUE	01/01/2006	1 803,57	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110361	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX GX280	01/01/2006	993,16	0,00	-830,40	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
110370	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET 4650DN	01/01/2006	3 131,01	0,00	-3 131,01	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112825	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/01/2006	795,34	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112826	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/01/2006	795,34	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112855	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/01/2006	855,14	0,00	-855,14	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110398	1010	991AMORT	21832700	DELL	01/02/2006	1 853,80	0,00	-1 853,80	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110423	1010	991AMORT	21832700	Baystack ALTEON 2424	01/02/2006	19 712,47	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110380	1010	991AMORT	21832700	Imprimante HP Laserjet 2420N+bac500F	01/03/2006	1 115,60	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110381	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur OptiPlex GX620 (MT)	01/03/2006	2 891,93	0,00	-473,93	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110406	1010	991AMORT	21832700	1 imprimante hp laserjet 2420 N	01/04/2006	948,43	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
106199	1010	991AMORT	21547000	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 82 2000 LUMENS ANSI	01/05/2006	3 103,62	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107990	1010	991AMORT	21567000	VIDUO PROJECTEUR PANASONIC PTLB20VE	01/05/2006	1 308,42	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110390	1010	991AMORT	21832700	UnitU Centrale + options	01/05/2006	1 276,01	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110384	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur portable Latitude D610 Pentium M	01/06/2006	2 523,56	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112967	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/07/2006	649,15	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112969	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/07/2006	649,15	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112974	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/07/2006	649,15	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112977	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/07/2006	649,15	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112986	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/07/2006	649,15	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103314	1010	991AMORT	21547000	PURIFICATION D'EAU PURELAB	01/08/2006	4 988,52	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110407	1010	991AMORT	21832700	baystack 4XX 19 511628	01/08/2006	1 851,41	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110411	1010	991AMORT	21832700	PC PORTABLE DELL LATITUDE D820	01/08/2006	1 350,28	0,00	-1 350,28	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112872	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX 620 PENTIUM D820	01/08/2006	727,71	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112873	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX 620 PENTIUM D820	01/08/2006	727,77	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112880	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX 620 PENTIUM D820	01/08/2006	727,77	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112886	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX 620 PENTIUM D820	01/08/2006	727,77	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112955	1010	991AMORT	21832700	IMAC INTEL CORE DUO 1.83GHZ	01/08/2006	1 704,30	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113017	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/08/2006	554,35	0,00	-554,35	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113019	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/08/2006	554,35	0,00	-554,35	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113031	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/08/2006	554,35	0,00	-554,35	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113032	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/08/2006	554,35	0,00	-554,35	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113045	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/08/2006	554,35	0,00	-554,35	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
108188	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	24/08/2006	940,49	0,00	-940,49	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108189	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR EMP EPSON	24/08/2006	940,49	0,00	-940,49	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103326	1010	991AMORT	21547000	CENTRIFUGEUSE A BESSE VITESSE EPPENDORF	01/09/2006	2 771,98	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
112896	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/09/2006	644,05	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110395	1010	991AMORT	21832700	FC06221	01/10/2006	6 548,10	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
112912	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE HP COLOR LAJEJET 26005DN	01/10/2006	503,76	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
107985	1010	991AMORT	21567000	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 1715	01/11/2006	2 116,92	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110374	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE HP LASERJET 4700 N	01/11/2006	2 881,40	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110376	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET 4700n	01/11/2006	2 607,28	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110424	1010	991AMORT	21832700	PC OPTIPLEX GX620	01/11/2006	1 288,21	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
112911	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX GX620	01/11/2006	737,87	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110401	1010	991AMORT	21832700	Imprimante Laserjet HP 4250 375-i-06	01/01/2007	1 530,52	0,00	-1 530,52	0,00	Réformes 2020	Destruction
100576	1020	456	21832800	SERVEUR PE2950 XEON 5150 2,66 GHz	01/01/2007	9 878,96	0,00	-9 878,96	0,00	Réformes 2020	Destruction
110444	1010	9900226	21832700	Ordi. Optiplex 740DT	01/02/2007	741,52	0,00	-741,52	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
100577	1020	456	21832800	BAIE INFORMATIQUE 42U RACK4210	01/02/2007	1 495,00	0,00	-1 495,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103419	1010	991AMORT	21547000	CHARIOT ELEVATEUR	01/03/2007	2 748,41	0,00	-2 298,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108032	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA DX733	01/03/2007	2 302,90	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110450	1010	991AMORT	21832700	PC Portable LATITUDE D820 Intel Core 2 Duo T5500	01/03/2007	1 544,04	0,00	-1 544,04	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103410	1010	991AMORT	21547000	PSM KS12 EN UV VF THERMO ELEKTRON	01/04/2007	7 837,99	0,00	-7 837,99	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110433	1010	991AMORT	21832700	ordinateur portable DELL LATITUDE D820 CORE 2 DUO	01/04/2007	1 411,28	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110460	1010	9901101	21832700	Ordinateur Optiplex 740	01/04/2007	633,88	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
108029	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP821	01/05/2007	3 788,93	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110452	1010	991AMORT	21832700	DELL	01/05/2007	1 261,78	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
109511	1010	991AMORT	21827000	VEHICULE RENAULT MEGANE	02/05/2007	17 689,94	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103407	1010	991AMORT	21547000	PMAX IRI IRRIGATION 230V EMB	01/06/2007	1 200,15	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
110454	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR PE2950 XEON 5150 2.66GHZ/4MB 1333FSB	01/08/2007	4 843,80	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110455	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR PE2950 XEON 5150 2.66GHZ/4MB 1333FSB	01/08/2007	4 843,80	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110463	1010	991AMORT	21832700	Imprimante LaserJet HP 4250 DTN	01/10/2007	1 898,05	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110485	1010	991AMORT	21832700	ordinateur optiplex 740mt	01/10/2007	412,62	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103408	1010	991AMORT	21547000	SONY CAMSCOPE DCR-SR5E	01/11/2007	6 226,00	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103421	1010	991AMORT	21547000	COUTEAU DIAMANT ULTRAONE KNIFE	01/11/2007	1 375,40	0,00	-1 375,40	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110451	1010	991AMORT	21832700	Imprimante laser couleur HP LASERJET COLOR 4700	01/11/2007	1 225,73	0,00	-1 225,73	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110453	1010	991AMORT	21832700	PE2950 SERVEUR	01/11/2007	6 332,10	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110464	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur de bureau DELL Optiplex 740DT	01/11/2007	665,68	0,00	-665,68	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110465	1010	991AMORT	21832700	Library TL4000 Tape Media	01/11/2007	11 613,16	0,00	-11 613,16	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110466	1010	991AMORT	21832700	Dell PE2950 Quad Core Xeron X5355	01/11/2007	6 936,80	0,00	-6 936,80	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110482	1010	9901101	21832700	PC PORTABLE DELL LATITUDE D830	01/11/2007	1 199,59	0,00	-1 199,59	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113054	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113055	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113056	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113057	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113058	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113059	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113060	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113061	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113062	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113063	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113064	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113065	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113066	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113067	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113068	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113069	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113070	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113071	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113072	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113073	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113074	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113075	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR POWEREDGE 2950 DELL	01/11/2007	6 927,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113105	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740DT	01/11/2007	80,13	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113106	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740DT	01/11/2007	80,13	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113136	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740 DT	01/11/2007	392,89	0,00	-392,89	0,00	Réformes 2020	Destruction
110436	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740 MT	01/12/2007	1 327,56	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110473	1010	991AMORT	21832700	Optiplex 740 DT	01/12/2007	992,68	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110484	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 740	01/12/2007	151,38	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110487	1010	991AMORT	21832700	HP imprimante	01/12/2007	649,43	0,00	-649,43	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113122	1010	991AMORT	21832700	UC OPTIPLEX 740 DT	01/12/2007	1 184,04	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103414	1010	991AMORT	21547000	HERACELL 150 CO2	01/01/2008	6 377,62	0,00	-6 377,62	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103459	1010	991AMORT	21547000	PURELAB PRIMA 7 + CUVE 75 LITRES OSMOSEUR ELGA + C	01/01/2008	2 711,09	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110469	1010	991AMORT	21832700	video projecteur	01/01/2008	7 739,39	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110478	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE LASER COULEURS A4 HP LASERJET	01/01/2008	2 126,49	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113078	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 740 MT	01/01/2008	484,38	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113147	1010	991AMORT	21832700	PC OPTIPLEX	01/01/2008	460,46	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113172	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740	01/01/2008	460,46	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113173	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740	01/01/2008	460,46	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103650	1010	991AMORT	21547000	ALIMENTATION HT	01/02/2008	2 467,35	0,00	-2 467,35	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110571	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur-OptiPlex 740 DT	01/02/2008	460,46	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
108078	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP83	01/03/2008	2 596,52	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110519	1010	9900600	21832700	PC Portable DELL D830	01/03/2008	971,15	0,00	-971,15	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110555	1010	991AMORT	21832700	unitU centrale optiplex 740 DT	01/03/2008	556,14	0,00	-556,14	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103533	1010	991AMORT	21547000	MACHINE A GLACE	01/04/2008	2 843,61	0,00	-2 843,61	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
103589	1010	991AMORT	21547000	REFRIGERATEUR ATEX	01/04/2008	956,92	0,00	-956,92	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108096	1010	991AMORT	21567000	GENERATEUR DE FONCTIONS ARBITRAIRES 20 MHZ	01/04/2008	1 587,69	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110518	1010	991AMORT	21832700	iMac Intel	01/04/2008	1 379,05	0,00	-1 379,05	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103496	1010	991AMORT	21547000	INCUBATEUR HERACELL 150	01/05/2008	8 279,26	0,00	-8 279,26	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110530	1010	991AMORT	21832700	Optiplex 740DT	01/05/2008	405,44	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110556	1010	991AMORT	21832700	optiplex 740 MT AMD 64 X2 4400	01/05/2008	364,78	0,00	-364,78	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113245	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740 DT	01/05/2008	382,72	0,00	-382,72	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113252	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740 DT	01/05/2008	382,72	0,00	-382,72	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
113253	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740 DT	01/05/2008	382,72	0,00	-382,72	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
113273	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 740 DT	01/05/2008	382,72	0,00	-382,72	0,00	Réformes 2020	Destruction
110520	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur portable M6300 T7250	01/06/2008	1 322,78	0,00	-1 322,78	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110533	1010	991AMORT	21832700	VidUoprojecteur OPTOMA EP774/U69	01/06/2008	4 132,18	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113176	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE DELL LATITUDE D830	01/06/2008	1 157,73	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113278	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE EVOLIS	01/06/2008	2 458,73	0,00	-2 458,73	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113279	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE EVOLIS	01/06/2008	2 458,71	0,00	-2 458,71	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103524	1010	991AMORT	21547000	HOTTE D'ANIMALERIE MARQUE FASTER MODPLE E4V	01/07/2008	5 974,56	0,00	-5 974,56	0,00	Réformes 2020	Destruction
113283	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 MT	01/07/2008	526,99	0,00	-526,99	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
113297	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113328	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113329	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113330	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113331	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113332	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113333	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113334	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113335	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113336	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113337	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113338	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113339	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113347	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113361	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113365	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113367	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Réformes 2020	Destruction
113370	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113396	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113397	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113405	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 DT	01/07/2008	412,62	0,00	-412,62	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103539	1010	991AMORT	21547000	HOTTE ESCO ADC-681	01/08/2008	7 470,52	0,00	-7 470,52	0,00	Réformes 2020	Destruction
110513	1010	991AMORT	21832700	Ordin. portable DELL D830	01/08/2008	1 655,26	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110575	1010	991AMORT	21832700	1 ordinateur OPTIPLEX 330 MT	01/08/2008	424,58	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110506	1010	991AMORT	21832700	CATALYST 2960	01/09/2008	1 182,07	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103541	1010	991AMORT	21547000	HOTTE Ó FLUX LAMINAIRE ESCO AVC.4DI	01/10/2008	4 432,42	0,00	-4 432,42	0,00	Réformes 2020	Destruction
103504	1010	991AMORT	21547000	AUTOLAVEUR G7882 CD	01/11/2008	11 781,43	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103588	1010	991AMORT	21547000	SORBONNE	01/11/2008	10 405,20	0,00	-10 405,20	0,00	Réformes 2020	Destruction
103627	1010	991AMORT	21547000	OSMOSEUR ELGA+CUVE	01/11/2008	2 711,09	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103634	1010	991AMORT	21547000	BALANCE METLER TOLEDO	01/11/2008	4 191,98	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108130	1010	991AMORT	21567000	COMPRESSEUR	01/11/2008	2 308,41	0,00	-2 308,41	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110539	1010	991AMORT	21832700	optiplex 330 DT	01/11/2008	496,34	0,00	-496,34	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110550	1010	991AMORT	21832700	imprimante laser HP Laserjet P4015X	01/11/2008	1 645,70	0,00	-1 645,70	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113181	1010	991AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 330DT	01/11/2008	424,58	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113182	1010	991AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 330DT	01/11/2008	424,58	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113185	1010	991AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 330DT	01/11/2008	424,58	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113186	1010	991AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 330DT	01/11/2008	424,58	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113187	1010	991AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 330DT	01/11/2008	424,58	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113202	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 MT	01/11/2008	468,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
113204	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 MT	01/11/2008	468,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113205	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 MT	01/11/2008	468,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113209	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 330 MT	01/11/2008	468,83	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113231	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX	01/11/2008	476,67	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103605	1010	991AMORT	21547000	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE	01/12/2008	4 816,29	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108100	1010	991AMORT	21567000	EQUIPEMENT VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP728	01/12/2008	1 925,12	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110521	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR PE2950 III QUAD CORE XEON X5450	01/12/2008	2 161,89	0,00	-2 161,89	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110522	1010	991AMORT	21832700	Serveur PE2950 III Quad-Core Xeon X5450	01/12/2008	3 235,42	0,00	-3 235,42	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110528	1010	991AMORT	21832700	PORTABLE MACBOOK	01/12/2008	1 731,17	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110541	1010	991AMORT	21832700	ordinateur dell 360 dt	01/12/2008	568,10	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110549	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX	01/12/2008	1 381,38	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113178	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 755MT	01/12/2008	778,95	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
113218	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 755MT	01/12/2008	1 178,78	0,00	-1 178,78	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
100105	1020	456AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 330 MT	01/12/2008	594,41	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103050	1010	991AMORT	21547000	AMPLIFICATEUR	01/01/2009	6 697,60	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107875	1010	991AMORT	21567000	10 ML THERMOBARREL	01/01/2009	3 962,87	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110268	1010	991AMORT	21832700	MATERIEL INFORMATIQUE Coquery	01/01/2009	998,66	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103003	1010	991AMORT	21547000	PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN CALORIMETRE	15/01/2009	13 329,49	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103004	1010	991AMORT	21547000	PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN CALORIMETRE	16/01/2009	3 047,86	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110291	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur Latitude E5500	02/02/2009	1 050,00	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
102929	1010	991AMORT	21547000	SPIROMETRE	18/02/2009	3 449,36	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110260	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur OPTIPLEX 360DT	12/03/2009	540,59	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110232	1010	991AMORT	21832700	PORTABLE LATITUDE E5500	17/03/2009	1 023,78	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
100101	1020	456AMORT	21832700	Serveurs	25/03/2009	3 408,60	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110275	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur Dell Optiplex 960 Mini tower	12/04/2009	2 108,55	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115352	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115359	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115375	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115385	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
115386	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
115387	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115391	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115392	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115394	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115395	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
115396	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115401	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115402	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115405	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 360 DT	16/04/2009	409,03	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110227	1010	991AMORT	21832700	Ordi.portable xpsm1330	17/04/2009	1 516,86	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
115425	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	17/04/2009	693,68	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110241	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR APPLE MACINTOSH	20/04/2009	1 806,81	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110252	1010	991AMORT	21832700	MATERIEL INFORMATIQUE LOT 7 POWER PC	21/04/2009	2 253,93	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115517	1010	991AMORT	21832700	ANALYSEUR DE RESEAU AGILENT 8753ES 3GHZ	07/05/2009	14 369,58	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110250	1010	991AMORT	21832700	latitude E4300 BLUE	12/05/2009	2 328,10	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
102984	1010	991AMORT	21547000	POSTE ANESTHESIR GAZEUSE SELON DEVIS TEM	28/05/2009	11 835,22	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
102986	1010	9900226	21547000	M18241 - CRYOTHERMOSTAT (DEVIS N° 230921/	28/05/2009	2 355,16	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
115451	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115452	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115453	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115454	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115472	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115473	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115474	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115485	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115501	1010	971AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
115503	1010	991AMORT	21832700	PC DELL OPTIPLEX 360 DT	19/06/2009	574,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115333	1010	991AMORT	21832700	IMAC	23/06/2009	1 460,36	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115334	1010	991AMORT	21832700	IMAC	23/06/2009	1 460,36	0,00	0,00	0,00	Sortie du matériel informatique de la zone tampon > 10 ans	Destruction
115335	1010	991AMORT	21832700	IMAC	23/06/2009	1 460,36	0,00	0,00	0,00	Sortie du matériel informatique de la zone tampon > 10 ans	Destruction
103018	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE PRIMO STAR 4 OBJ	07/07/2009	12 631,67	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
114199	1010	991AMORT	21832700	PC STATION DE TRAVAIL X 3	27/07/2009	1 129,02	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
115515	1010	991AMORT	21832700	CATALYST 2960 24 10/100 POE+2 T/SFP LAN	11/09/2009	1 355,44	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110284	1010	991AMORT	21832700	Port. Latitude E5500 sel devis 23225859	15/09/2009	986,70	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110600	1010	991AMORT	21832700	Unité centrale INTEL e6300, 2048Mo/160Go	17/09/2009	753,22	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103757	1010	991AMORT	21547000	TENSIOMÈTRE TD 1C 90-230V	23/09/2009	7 567,57	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
116384	1010	991AMORT	21887000	VISIOTEST PHYSIOLOGIQUE	01/10/2009	13 490,88	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103069	1010	991AMORT	21547000	OSCILLOSCOPE WAVARUNNER 204XI	06/10/2009	9 142,22	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110265	1010	991AMORT	21832700	CONFIG LOT N7 ORDINATEUR APPLE MACINTOSH	07/10/2009	1 007,55	0,00	0,00	0,00	Sortie du matériel informatique de la zone tampon > 10 ans	Destruction
108447	1010	991AMORT	21567000	EQUIPEMENT AUDIOVISUEL SALLE 60 PLACES	09/10/2009	66 019,20	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110296	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 360DT	12/10/2009	657,80	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110274	1010	991AMORT	21832700	1 PC Latitude E5500	14/10/2009	987,90	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110297	1010	991AMORT	21832700	MICROORDINATEUR DE BUREAU OPTIPLEX 360	14/10/2009	956,80	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110314	1010	991AMORT	21832700	Configuration Portable MacBook Pro	15/10/2009	1 449,99	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110299	1010	991AMORT	21832700	PC Portable Latitude E5500	26/10/2009	837,20	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110264	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur portable LATITUDE E4300	27/10/2009	1 340,72	0,00	0,00	0,00	Sortie du matériel informatique de la zone tampon > 10 ans	Destruction
110267	1010	991AMORT	21832700	Q7492a-imp laser couleur A4-HP LASERJET	27/10/2009	2 126,49	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110277	1010	991AMORT	21832700	1 PC LATITUDE E5500	27/10/2009	1 023,78	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110293	1010	991AMORT	21832700	1 PC LATITUDE E5500	27/10/2009	1 047,70	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
107901	1010	991AMORT	21567000	ROTOR JLA 9.1000	29/10/2009	6 482,32	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110310	1010	991AMORT	21832700	341268 : projecteur video optoma U69 EX536	17/11/2009	2 363,30	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103020	1010	991AMORT	21547000	MAT. SCIENTIFIQUE (DISTILLATEUR + ARMOIRE FILTR.)	23/11/2009	10 950,00	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110298	1010	991AMORT	21832700	MICRO ORDINATEUR	23/11/2009	8 566,88	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110300	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE laserjet p3005N printer	25/11/2009	1 011,34	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110589	1010	991AMORT	21832700	lot 1 : PC type bureautique optiplex 360	25/11/2009	1 267,76	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103087	1010	991AMORT	21547000	Rectifieuse avec secteur diamanté	27/11/2009	11 104,86	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
107860	1010	991AMORT	21567000	MICROSCOPES PRIMOSTAR + MICROMETRE	30/11/2009	21 661,47	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103093	1010	991AMORT	21547000	Microcentrifugeuse 5424 avec rotor	01/12/2009	2 120,51	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103094	1010	991AMORT	21547000	Enceinte PCR BIOCAP DNA	01/12/2009	2 878,77	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110316	1010	991AMORT	21832700	LATITUDE E5500	01/12/2009	1 100,32	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110596	1010	991AMORT	21832700	Scanner USB Epson V300	01/12/2009	95,68	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110305	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE LASERJET HP P4015N REF CBS09A	02/12/2009	1 645,70	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110598	1010	991AMORT	21832700	Imprimante laserjet P4015X réseau RV	03/12/2009	1 645,70	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110579	1010	991AMORT	21832700	Portable Précision M6400	09/12/2009	2 231,74	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
100109	1020	456AMORT	21832700	serveur de metrologie	09/12/2009	4 739,60	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110584	1010	991AMORT	21832700	ordinateur + écran DELL	11/12/2009	1 460,30	0,00	0,00	0,00	Sortie du matériel informatique de la zone tampon > 10 ans	Destruction
103112	1010	991AMORT	21547000	MATERIEL HYGIENE-LAVEUR DESINFECTEUR + PANIERS	14/12/2009	3 804,24	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110308	1010	991AMORT	21832700	LATITUDE E4300 : RED INTEL CORE 2 DUO SP 9600	14/12/2009	1 621,08	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103089	1010	991AMORT	21547000	SPECTRUM 65 ET ACCESSOIRES	15/12/2009	19 769,88	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
116632	1010	991AMORT	21887000	ECRAN LCD SAMSUNG + SUPPORTS MURAUX	15/12/2009	2 622,83	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103712	1010	991AMORT	21547000	CAMERA NUMERIQUE NIKON DS-F11	16/12/2009	4 168,57	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110595	1010	991AMORT	21832700	Latitude E5500 IntelCore 2 duo P8600	17/12/2009	1 046,50	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103726	1010	991AMORT	21547000	SMALL HOMEOTHERMIC BLANKET SYS 230V	18/12/2009	2 539,67	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
103104	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE ET CAMERA	20/12/2009	5 373,39	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
100145	1020	456AMORT	21832700	OPTIPLEX 360	21/12/2009	1 227,69	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
110317	1010	991AMORT	21832700	IMPRIMANTE LASERJET HP P3005N Q7814A	23/12/2009	1 011,34	0,00	0,00	0,00	Apurement du matériel informatique de plus de 10 ans en écart	Destruction
103756	1010	991AMORT	21547000	9CS59 - HOTTE DE CHANGE CSS (230V-50HZ)	31/12/2009	8 397,90	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108955	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR ISTR	31/12/2009	5 015,85	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
108957	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR ISTR	31/12/2009	5 015,85	0,00	0,00	0,00	Apurement des biens amortis P4 P5 et P6 non trouvés après 2 cycles de contrôle	Destruction
110665	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR INTEL CORE DUO	26/02/2010	1 805,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110655	1010	991AMORT	21832700	ordinateur Latitude Z600 : standard base	09/03/2010	2 495,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110790	1010	991AMORT	21832700	DELL LATITUDE E4300	30/03/2010	1 691,88	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
110792	1010	991AMORT	21832700	DELL LATITUDE E4300	30/03/2010	1 701,88	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110793	1010	9900201	21832700	DELL LATITUDE E4300	30/03/2010	1 701,88	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110664	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DLDC	06/04/2010	2 523,18	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104052	1010	991AMORT	21547000	HOTTE CHIMIQUE ADC-4	19/04/2010	4 920,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110772	1010	991AMORT	21832700	latitude E4300 2 DUOBlack intel core 2 Duo	21/04/2010	1 154,32	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110636	1010	991AMORT	21832700	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE E4300	24/04/2010	1 061,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110677	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE DELL LATITUDE E4300+D.DUR	28/04/2010	1 100,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
103771	1010	991AMORT	21547000	INCUBATEUR CO2 SANYO MCO-15AC	29/04/2010	4 052,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
103795	1010	991AMORT	21547000	1 BALANCE 220G	28/05/2010	2 427,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100111	1020	456AMORT	21832700	Serveurs	09/06/2010	12 687,16	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110633	1010	991AMORT	21832700	1 PC LATITUDE E4300 BLACK INTEL CORE 2 DUO	18/06/2010	1 887,56	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100146	1020	456AMORT	21832700	SERVEUR PE R300	23/07/2010	2 060,95	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
100147	1020	456AMORT	21832700	SERVEUR PE R300	23/07/2010	2 060,96	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110768	1010	991AMORT	21832700	1 Portable DELL Latitude E5500	30/08/2010	1 059,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113553	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR LATITUDE XT2 STANDARD BASE	01/09/2010	1 477,06	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110735	1010	991AMORT	21832700	Ordi ACER V203Hcb - Chantal GAGNON	07/09/2010	1 092,84	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113543	1010	991AMORT	21832700	PC HP ELITEBOOK PRO I5	30/09/2010	1 608,15	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108224	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB85	01/10/2010	5 370,04	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110755	1010	991AMORT	21832700	DELL PRECISION T3500	11/10/2010	1 022,58	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110835	1010	991AMORT	21832700	precision T3500 ordi Westmere	25/10/2010	1 106,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110935	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DELL P' RECISION T3500	03/11/2010	1 420,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106403	1010	991AMORT	21547000	PORTOIR INOX MOBILE	11/11/2010	1 125,52	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110888	1010	991AMORT	21832700	DELL ORDINATEUR PRECISION T3500	15/11/2010	1 055,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110779	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DE BUREAU APPLE MAC 21.5	22/11/2010	1 157,44	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110781	1010	991AMORT	21832700	APPLE MAC BOOK SW80460F0ATQ	22/11/2010	2 129,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110782	1010	991AMORT	21832700	APPLE MAC BOOK SW80460D5ATQ	22/11/2010	2 129,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110928	1010	991AMORT	21832700	PRECISION T3500 Westmere	02/12/2010	1 540,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110826	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR HP E5620	17/12/2010	10 581,91	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110946	1010	991AMORT	21832700	Serveur boitier tour HP ML350T06	21/12/2010	1 964,43	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
110939	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DELL PRECISION T3500	21/12/2010	1 055,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110905	1010	991AMORT	21832700	Précision T3500	31/12/2010	1 185,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113638	1010	991AMORT	21832700	APPLE MAC BOOK PRO	04/02/2011	2 224,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113639	1010	991AMORT	21832700	APPLE MAC BOOK PRO	04/02/2011	2 224,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106449	1010	991AMORT	21547000	1 GROUPE DE POMPAGE	15/02/2011	2 014,29	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113668	1010	991AMORT	21832700	MICRO-ORDINATEUR PORTABLE	25/02/2011	1 160,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111009	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PRECISION M6500	03/03/2011	1 471,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113645	1010	991AMORT	21832700	PRECISION T3500	14/03/2011	1 045,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113646	1010	991AMORT	21832700	PRECISION T3500	14/03/2011	1 045,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111053	1010	991AMORT	21832700	DELL PRECISION T 3500	28/03/2011	1 180,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111015	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR	07/04/2011	3 360,04	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111029	1010	991AMORT	21832700	LATITUDE E4310 n° 960L1Q1	04/05/2011	1 266,50	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107638	1010	991AMORT	21557000	HOTTE	18/05/2011	1 254,54	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
104208	1010	991AMORT	21547000	AMPLIFICATEUR MINIATURE 16 VOIES PLEXON	18/05/2011	3 357,13	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111113	1010	991AMORT	21832700	VIDEOPROJECTEUR OPTIMA EH 1020	29/06/2011	3 997,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104219	1010	991AMORT	21547000	1 MICROSCOPE SPIN PROCESSOR	30/06/2011	4 090,78	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104306	1010	991AMORT	21547000	TSD 121B-MRI DYN IRM	01/07/2011	2 482,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Accessoires non rattachés : sortie	Destruction
111092	1010	991AMORT	21832700	macbook pro 15 SCN02FNEZCDF8V	01/07/2011	1 846,85	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111093	1010	991AMORT	21832700	DELL PRECISION M6600 7XMRKQ1	01/07/2011	1 429,22	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111094	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur DELL precision M6600	10/07/2011	1 987,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111166	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR APPLE MAC	07/09/2011	1 947,03	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111214	1010	991AMORT	21832700	Portable latitude E5520 - Mr Garrigues	22/09/2011	1 038,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113808	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR LATITUDE E5520	26/09/2011	907,76	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111126	1010	991AMORT	21832700	1 STATION DE TRAVAIL HPZ400	10/10/2011	1 221,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111168	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE DELL	28/10/2011	1 674,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111161	1010	991AMORT	21832700	MacBook Pro 15'	02/11/2011	2 068,42	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111165	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR APPLE MAC	02/11/2011	1 529,11	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
111217	1010	991AMORT	21832700	MacBook Pro - Mr MILLE	04/11/2011	2 146,26	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104363	1010	991AMORT	21547000	SORBONNE 180 TYPE SX	10/11/2011	7 120,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111253	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur Precision M6600	10/11/2011	1 998,39	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110084	1010	991AMORT	21847000	Armoire de stockage produits chimiques	16/11/2011	3 007,38	262,83	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111212	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 790MT	20/11/2011	1 105,10	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111408	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR HP Z400	21/11/2011	1 459,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104439	1010	991AMORT	21547000	DETECTION DE PROTEINE SNAP ID	23/11/2011	1 901,25	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113863	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113868	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113875	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113877	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113880	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113884	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
113886	1010	971AMORT	21832700	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
100426	1010	991AMORT	21355700	REMPLACEMENT VIDÉO PROJECTEUR	29/11/2011	3 999,42	2 181,61	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108441	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECT EPSON ISFA NRPF180103L	02/12/2011	2 762,76	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111248	1010	991AMORT	21832700	latitude E6320 n° 27R5FS1	08/12/2011	1 670,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111274	1010	991AMORT	21832700	UNITE CENTRALE INTEL	12/12/2011	2 438,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
101902	1010	991AMORT	21358000	VIDEOPROJECTEUR + ACCESSOIRES	13/12/2011	4 569,80	2 501,50	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111278	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PRECISION M6600	16/12/2011	1 681,58	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111286	1010	991AMORT	21832700	MICRO ORDINATEUR APPLE	17/12/2011	1 260,13	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104427	1010	991AMORT	21547000	CONTRÔLEUR DE TEMPÉRATURE	20/12/2011	3 530,85	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113826	1010	991AMORT	21832700	PC HPZ	22/12/2011	1 109,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
104683	1010	991AMORT	21547000	SORBONNE DE LABORATOIRE	05/01/2012	6 285,28	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111432	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PRECISION	12/01/2012	1 173,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104612	1010	991AMORT	21547000	SUPPORT MOBILE XY MANUEL SUR MESURE	13/01/2012	5 850,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108815	1010	991AMORT	21567000	ECRAN LCD SAMSUNG 460 MX3	27/01/2012	1 796,73	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116432	1010	991AMORT	21887000	Matériel informatique/impression	27/01/2012	3 348,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
113928	1010	991AMORT	21832700	MICRO-ORDINATEUR HP 2400 INTEL XEOR W 3350	05/03/2012	911,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111423	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur	07/03/2012	2 580,84	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108816	1010	991AMORT	21567000	VELO DROIT C-MAX	02/04/2012	1 646,89	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108817	1010	991AMORT	21567000	VELO DROIT C-MAX	02/04/2012	1 646,89	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111475	1010	991AMORT	21832700	PC HP Z400	02/04/2012	1 172,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111521	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur portable Apple mac book pro	02/04/2012	1 593,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108820	1010	991AMORT	21567000	CAMERA TOURELLE PANASONIC AWHE50HE	06/04/2012	6 473,63	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108821	1010	991AMORT	21567000	CAMERA TOURELLE PANASONIC AWHE50HE	06/04/2012	6 473,63	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108822	1010	991AMORT	21567000	CAMERA TOURELLE PANASONIC AWHE50HE	06/04/2012	6 473,62	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111454	1010	991AMORT	21832700	dell XPS 14 z n° 556XB51	18/04/2012	1 365,48	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108495	1010	991AMORT	21567000	VIVASCOPE 3000	19/04/2012	11 960,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
114110	1010	971AMORT	21832700	OPTIPLEX 390 DT	07/05/2012	432,95	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114128	1010	971AMORT	21832700	PC OPTIPLEX 990MT	10/05/2012	552,55	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
100256	1020	456	21832700	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
107818	1010	991AMORT	21567000	MULTIMETRE NUMERIQUE	15/05/2012	1 717,93	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
107815	1010	991AMORT	21567000	EQUIPEMENT SALLE DE COURS PÔLE FORME	25/05/2012	2 551,67	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
107816	1010	991AMORT	21567000	AMT 835	29/05/2012	18 078,81	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
114382	1010	991AMORT	21832700	OPTIPLEX 390DT ORDINATEUR	11/06/2012	534,61	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114256	1010	971AMORT	21832700	DELL OPTIPLEX 390 DT	14/06/2012	600,39	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
104763	1010	991AMORT	21547000	INCUBATEUR SELON DEVIS128358 JOINT	15/06/2012	3 390,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114214	1010	971AMORT	21832700	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114220	1010	971AMORT	21832700	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114223	1010	971AMORT	21832700	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114233	1010	971AMORT	21832700	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,67	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111556	1010	991AMORT	21832700	LATITUDE E6220	26/06/2012	1 253,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111566	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE DELL LATITUDE E6320	04/07/2012	1 119,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108475	1010	991AMORT	21567000	CENTRALE AIR COMPRIME	20/07/2012	11 350,04	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111567	1010	991AMORT	21832700	1 ORDINATEUR PC LATITUDE E6320	20/07/2012	1 010,62	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
111581	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR HP	23/07/2012	6 398,87	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104826	1010	991AMORT	21547000	ARMOIRE 490 L	26/07/2012	9 622,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111619	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	29/08/2012	1 614,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111620	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,28	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111622	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,29	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111623	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,29	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111674	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR DELL+ACCESSOIRES	04/09/2012	1 202,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111618	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	06/09/2012	1 614,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
114601	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	06/09/2012	2 362,10	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
114602	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	06/09/2012	2 362,10	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
104907	1010	991AMORT	21547000	WHISPER 10 AÉROGÉNÉRATEUR SKYSTREAM 3.5	19/09/2012	10 450,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
108479	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR CHRISTIE LW41	20/09/2012	2 023,03	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108480	1010	991AMORT	21567000	MILTIKAN	01/10/2012	5 364,06	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111645	1010	991AMORT	21832700	I MAC 21.5	02/10/2012	1 529,11	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111646	1010	991AMORT	21832700	APPLE MACBOOK AIR	08/10/2012	1 485,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
109110	1010	991AMORT	21567000	THERMO BALANCE AVEC FOUR HORIZONTAL	16/10/2012	32 288,09	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109111	1010	991AMORT	21567000	SYST. REFRIGERATION MECANIQUE PAR COMPRESSEUR	16/10/2012	9 468,24	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109112	1010	991AMORT	21567000	COMMUNTEUR GC200	16/10/2012	5 315,95	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
104888	1010	991AMORT	21547000	BAIN POLYSTAT	18/10/2012	1 323,90	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111752	1010	991AMORT	21832700	HP LASERJET COLOR CP4025N	18/10/2012	1 099,66	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111652	1010	991AMORT	21832700	PC HP7400	25/10/2012	1 140,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
116446	1010	991AMORT	21887000	ventilateur extracteur	31/10/2012	3 950,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111668	1010	991AMORT	21832700	LATITUDE E6530	07/11/2012	1 336,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108557	1010	991AMORT	21567000	ATOMISUR MEGAHERTZ	08/11/2012	1 808,44	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108547	1010	991AMORT	21567000	LECTEUR DE BADGE	12/11/2012	3 100,03	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109128	1010	991AMORT	21567000	MULTIPARAMETRES PH,EC, LONS MM 374	13/11/2012	1 965,09	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109129	1010	991AMORT	21567000	MULTIPARAMETRES PH,EC, LONS MM 374	13/11/2012	1 965,09	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109130	1010	991AMORT	21567000	MULTIPARAMETRES PH,EC, LONS MM 374	13/11/2012	1 965,09	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109131	1010	991AMORT	21567000	MULTIPARAMETRES PH,EC, LONS MM 374	13/11/2012	1 965,08	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108567	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR BOITIER AMX	14/11/2012	1 890,58	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108515	1010	991AMORT	21567000	REFROIDISSEUR	19/11/2012	4 380,95	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108554	1010	991AMORT	21567000	COMPTEUR DE PARTICULES CLIMET CI-454	19/11/2012	11 370,01	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111760	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE HP 6570B	20/11/2012	1 282,11	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108516	1010	991AMORT	21567000	REFROIDISSEUR MINICHILLER	21/11/2012	2 382,43	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108507	1010	991AMORT	21567000	VISIOCONFERENCES FULL IP	22/11/2012	15 554,65	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111664	1010	991AMORT	21832700	powerbook apple	27/11/2012	1 873,63	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108496	1010	991AMORT	21567000	SM2BAT SONY METER ULTRASON	28/11/2012	1 771,74	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111755	1010	991AMORT	21832700	HP COLOR LASERJET CP4025N	04/12/2012	1 096,07	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111739	1010	991AMORT	21832700	I MAC	07/12/2012	1 633,64	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111713	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur HP Elitebook 8570p	10/12/2012	1 031,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111719	1010	991AMORT	21832700	Ordi HP Z400	10/12/2012	1 002,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111720	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur HP elitebook 8570p	10/12/2012	1 189,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111759	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR PORTABLE HP 6470B	10/12/2012	1 005,84	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111693	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	12/12/2012	1 110,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108528	1010	991AMORT	21567000	AMBU MAN TORSE VERSION WIRELESS	13/12/2012	1 794,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
114825	1010	991AMORT	21832700	****I MAC 21.5*****	13/12/2012	1 529,11	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108527	1010	991AMORT	21567000	HOTTE FILTRANTE	14/12/2012	4 705,28	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
108565	1010	991AMORT	21567000	SCANNER DIGITAL ROOT IMAGET	21/12/2012	17 898,74	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
114815	1010	991AMORT	21832700	PC MAC BOOK AIR	23/12/2012	1 612,10	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
114816	1010	991AMORT	21832700	PC MAC BOOK AIR	23/12/2012	1 612,09	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108562	1010	991AMORT	21567000	SYSTEME BARCO CLICKSHARE	31/12/2012	5 597,28	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108584	1010	991AMORT	21567000	ECHANTILLONEUR D'ESPACE	01/01/2013	39 500,59	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108588	1010	991AMORT	21567000	INSTRUMENT MESURE PHYSIQUE	01/01/2013	2 320,24	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111805	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur OPTILPLEX 3010 DT	01/01/2013	492,75	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
114951	1010	991AMORT	21832700	UPGRADE CHASSIS: 2 LICENCES SWITCHS SAN FC	01/01/2013	2 493,48	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105065	1010	991AMORT	21547000	PLATINE HFS600	02/01/2013	8 601,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecarts d'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
105085	1010	991AMORT	21547000	SPECTROFLUORIMETRE	02/01/2013	5 860,06	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105086	1010	991AMORT	21547000	SPECTROFLUORIMETRE	02/01/2013	4 139,95	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105087	1010	991AMORT	21547000	SPECTROFLUORIMETRE	02/01/2013	6 489,42	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105088	1010	991AMORT	21547000	SPECTROFLUORIMETRE	02/01/2013	10 000,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105043	1010	991AMORT	21547000	SYSTÈME D'HYPOXIE POUR ANIMAL ANESTHÉSIÉ	04/01/2013	2 455,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105045	1010	991AMORT	21547000	SYSTÈME D'ACQUISITION DE DONNÉES D'OXYMÉTRIE	04/01/2013	1 797,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
114877	1010	991AMORT	21832700	PC LCDC CALCUL	10/01/2013	1 343,83	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
114878	1010	991AMORT	21832700	PC LCDC BUREAUTIQUE	10/01/2013	1 104,93	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105101	1010	991AMORT	21547000	3DG TRACKSTAR MODEL 800-8 SENSORS MID	11/01/2013	9 280,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105119	1010	991AMORT	21547000	THERMOSTAT	17/01/2013	2 235,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105163	1010	991AMORT	21547000	MÉLANGEUR TURBULA	17/01/2013	8 320,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105090	1010	991AMORT	21547000	RÉGULATEUR ELECTRONIQUE	21/01/2013	7 000,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105116	1010	991AMORT	21547000	SYSTEME DE RADIOGRAPHIE X PHOTONIC SCIENCES	22/01/2013	63 000,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111792	1010	991AMORT	21832700	Unité central + Ecran	01/02/2013	631,20	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111793	1010	991AMORT	21832700	Unité central + Ecran	01/02/2013	631,20	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111824	1010	991AMORT	21832700	PORTABLE MACBOOK PRO - SC02K41JEDKQ5	01/02/2013	3 656,25	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111825	1010	991AMORT	21832700	MACBOOK PRO - SC02K32VNDKQ5	01/02/2013	3 656,25	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105203	1010	991AMORT	21547000	PLATINE CHAUFFANTE	18/02/2013	3 659,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106697	1010	991AMORT	21547000	NANOPHOTOMETER P330	20/02/2013	4 622,25	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106698	1010	991AMORT	21547000	NANOPHOTOMETER P330	20/02/2013	4 622,25	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111848	1010	991AMORT	21832700	DELL precision M6700	20/02/2013	1 265,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
105262	1010	991AMORT	21547000	CENTRALE DE DETECTION	01/03/2013	8 701,58	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111902	1010	991AMORT	21832700	Precision T5600	02/03/2013	3 220,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105279	1010	991AMORT	21547000	FOTOFINDER DERMOSCOPE	04/03/2013	5 970,43	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
109183	1010	991AMORT	21567000	ECRAN LED 55 SAMSUNG ME55	05/03/2013	4 205,80	90,74	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105188	1010	991AMORT	21547000	HOTTE DE VENTILATION	06/03/2013	5 191,23	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
105179	1010	991AMORT	21547000	SEPARATEUR A PISTON	12/03/2013	1 878,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105189	1010	991AMORT	21547000	BLOC 3 AXES	12/03/2013	3 732,93	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105169	1010	991AMORT	21547000	ENCEINTE VITREE 360L AQUALYTIC	15/03/2013	1 350,00	0,00	-1 350,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105167	1010	991AMORT	21547000	DISTRIBUTEUR LS MASTERFLEX	18/03/2013	2 881,71	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105224	1010	991AMORT	21547000	PORTE ECHANTILLONS MOTORISE	18/03/2013	1 669,01	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105150	1010	991AMORT	21547000	SÉPARATRICE SUBSTRAT SOLIDE(700-SOCM-1)	25/03/2013	6 196,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
107678	1010	991AMORT	21557000	CENTRALE URAVISION	28/03/2013	26 018,54	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105148	1010	991AMORT	21547000	ECHANGE STANDARD EXT70 DN63CF	04/04/2013	1 348,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111969	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur apple mac	04/04/2013	2 074,08	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111924	1010	991AMORT	21832700	POWEREDGE	05/04/2013	2 230,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105176	1010	991AMORT	21547000	REFLECTOMETRE	09/04/2013	5 839,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
115024	1010	991AMORT	21832700	""PRECISION M6700-17.3""STATION GRAPHIQUE"	10/04/2013	1 075,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
111846	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur tout en un HP	18/04/2013	1 116,87	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105500	1010	991AMORT	21547000	HOTTE A FILTRATION M321+FILTRE+PLAN TRAVAIL	22/04/2013	3 014,80	0,00	-3 014,80	0,00	Réformes 2020	Destruction
105180	1010	991AMORT	21547000	AMPLIFICATEUR	29/04/2013	13 176,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105097	1010	991AMORT	21547000	SURFACE ZETA POTENTIAL CELL MALVERN	30/04/2013	5 573,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105229	1010	991AMORT	21547000	SOURCE DEPRESSION	03/05/2013	3 102,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111941	1010	991AMORT	21832700	serveur power edge	06/05/2013	7 345,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106701	1010	991AMORT	21547000	MONITEUR COULEUR TACTILE INTELLIVU MX700	07/05/2013	5 757,71	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106702	1010	991AMORT	21547000	MONITEUR COULEUR TACTILE INTELLIVU MX700	07/05/2013	5 757,68	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106703	1010	991AMORT	21547000	MONITEUR COULEUR TACTILE INTELLIVU MX700	07/05/2013	5 757,68	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
100137	1020	456AMORT	21832700	poweredge	14/05/2013	4 903,60	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
105247	1010	991AMORT	21547000	APPAREIL DE MESURE COVKO	16/05/2013	60 000,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105227	1010	991AMORT	21547000	DISTRIBUTEUR NUMERIC	17/05/2013	2 345,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105166	1010	991AMORT	21547000	CENTRALE INVERSION ET INSTALLATION	21/05/2013	4 190,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105252	1010	991AMORT	21547000	1 ENSEMBLE CHALUMEAU SOUDURE	21/05/2013	1 897,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105185	1010	991AMORT	21547000	1 POMPE GAMMA TEFLON	22/05/2013	1 440,00	0,00	-1 440,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105267	1010	991AMORT	21547000	UNITE DE DEGAZAGE POUR EXTRUDEUSE	29/05/2013	2 118,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Accessoires non rattachés : sortie	Destruction
105228	1010	991AMORT	21547000	SOURCE DE PRECISION	30/05/2013	2 295,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
107683	1010	991AMORT	21557000	SYSTEME MOTORISE	03/06/2013	3 600,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
105187	1010	991AMORT	21547000	BICONE DE MESURE BI-C68-5	05/06/2013	3 954,02	0,00	-3 954,02	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105200	1010	991AMORT	21547000	BANC DE REFROIDISSEMENT	07/06/2013	18 000,00	0,00	-18 000,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105198	1010	991AMORT	21547000	ENSEMBLE ELECTRO AIMANT	10/06/2013	6 096,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108634	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR LUMEUS	11/06/2013	1 773,98	97,81	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111981	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR DELL POWER EDGE R420 TPM	13/06/2013	2 300,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
111982	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR DELL POWER EDGE R420 TPM	13/06/2013	2 300,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105199	1010	991AMORT	21547000	FILIERE POUR RHEOMETRE	27/06/2013	942,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Accessoires non rattachés : sortie	Destruction
105278	1010	991AMORT	21547000	FOURNITURE ET POSE D'UN CLARIFICATEUR	28/06/2013	5 000,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105226	1010	991AMORT	21547000	VIBRATEUR	03/07/2013	6 100,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105263	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE	03/07/2013	60 000,00	0,00	-60 000,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111957	1010	991AMORT	21832700	ordinateur latitude E6430s	03/07/2013	1 119,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105331	1010	991AMORT	21547000	PONT D'EXTENSOMETRIE P3 - 4 VOIES AVEC INDICATEUR	05/07/2013	2 957,11	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105237	1010	991AMORT	21547000	CHASSIS ELCOM	09/07/2013	5 915,40	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111976	1010	991AMORT	21832700	MACBOOK PRO	12/07/2013	2 366,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105381	1010	991AMORT	21547000	ANALYSEUR CELLULAIRE ACEA XCELLIGENCE	25/07/2013	38 881,90	0,00	-38 881,90	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105269	1010	991AMORT	21547000	CRYOTHERMOSTAT	30/07/2013	3 068,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105345	1010	991AMORT	21547000	REACTEUR THERMOSTATÉ 1L DN 120	28/08/2013	2 159,42	0,00	-2 159,42	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105256	1010	991AMORT	21547000	PLATINE DE TRANSLATION	01/09/2013	18 700,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108668	1010	991AMORT	21567000	AUTOMATE S7-300 PACK FORMATION CPU315F	02/09/2013	5 103,60	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
111972	1010	991AMORT	21832700	Apple MacBook Pro 13	03/09/2013	1 805,48	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108666	1010	991AMORT	21567000	SQUELETTE SAM MODELE MUSC BISEXUÉ EN 39 PARTIES	05/09/2013	5 370,03	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105284	1010	991AMORT	21547000	MICROMANIPULATEUR	06/09/2013	7 324,25	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
116536	1010	5813-5131F	21887000	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB475W -	09/09/2013	3 406,81	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107706	1010	991AMORT	21557000	HUMIDIFICATEUR VAPC LR10P	17/09/2013	4 011,38	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112068	1010	991AMORT	21832700	DELL LATITUDE XT3	17/09/2013	1 572,74	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112038	1010	991AMORT	21832700	Apple MacBook Pro 15	21/09/2013	1 753,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105438	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE DM2700M+CAMERA INTÉGRÉE ICC50HD LEICA	30/09/2013	12 329,99	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105439	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE DM2700M+CAMERA INTÉGRÉE ICC50HD LEICA	30/09/2013	1 358,23	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105283	1010	991AMORT	21547000	SYSTÈME D'ENREGISTREMENT EEG64 VOIES	01/10/2013	29 700,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112069	1010	991AMORT	21832700	MAC MINI CORE I5	01/10/2013	1 136,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108679	1010	991AMORT	21567000	SIMULATEUR SYSTEME HEARTWORKS	02/10/2013	108 058,60	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
100367	1020	456	21832700	POWEREDGE R715 CHASSIS RACK	02/10/2013	7 774,40	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
100368	1020	456	21832700	POWEREDGE R715 CHASSIS RACK	02/10/2013	7 774,40	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
105346	1010	991AMORT	21547000	APPAREIL CHROMATO GAZ TOURELLE D'INJECTION	04/10/2013	6 710,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108673	1010	991AMORT	21567000	SYSTEME EAU DESIONISEE	08/10/2013	6 458,40	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106746	1010	991AMORT	21547000	MILLI-Q DIRECT 8 SYSTEME	09/10/2013	974,94	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112039	1010	991AMORT	21832700	MacBook pro 15	15/10/2013	1 401,08	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112163	1010	991AMORT	21832700	MacBook Pro 15	15/10/2013	1 701,55	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112164	1010	991AMORT	21832700	MacBook Pro 15	15/10/2013	1 331,12	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112106	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	17/10/2013	1 119,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
109216	1010	991AMORT	21567000	VIDEOPROJECTEUR CHRISTIE LW555 5000 LUMENS WXGA	18/10/2013	5 229,86	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108676	1010	991AMORT	21567000	POMPE PERISTALTIQUE GILSON MINIPULS EVOLUTION	20/10/2013	1 724,15	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
100139	1020	456AMORT	21832700	LATITUDE E6430S	23/10/2013	1 585,90	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105538	1010	991AMORT	21547000	ROTATING GLINDING STAGE	25/10/2013	3 998,40	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106755	1010	991AMORT	21547000	PATCH CLAMP	28/10/2013	6 476,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108717	1010	991AMORT	21567000	RESUSCI JUNIOR SKILL GUIDE	28/10/2013	1 873,25	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105337	1010	991AMORT	21547000	EVAPORATEUR ROTATIF A VERRERIE OBLIQUE	30/10/2013	2 140,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105316	1010	991AMORT	21547000	ROTOR ETANCHE 48*2ML	04/11/2013	939,12	98,74	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112058	1010	991AMORT	21832700	MacBook Air 13 SC02UA4BFSV7	04/11/2013	1 215,21	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112066	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur portable DELL XPS 12 ULT	04/11/2013	1 639,09	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105675	1010	991AMORT	21547000	SECHEUR D'AIR REFRIGERATION	08/11/2013	2 191,68	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105358	1010	991AMORT	21547000	SYSTÈME ILLUMINATION LED POUR MICROSCOPE	12/11/2013	4 837,55	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Accessoires non rattachés : sortie	Destruction
108670	1010	991AMORT	21567000	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	12/11/2013	4 270,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108672	1010	991AMORT	21567000	ROTOR TTH400	12/11/2013	1 390,95	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105356	1010	991AMORT	21547000	APPAREIL DE DÉCONTAMINATION	15/11/2013	1 984,75	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de l'inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112099	1010	991AMORT	21832700	portable latitude E6430S	16/11/2013	1 457,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
105581	1010	991AMORT	21547000	SYSTEME ACQUISITION ET RETRAITMT DONNEE CHROMATOGR	18/11/2013	2 500,00	0,00	-2 500,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112257	1010	02F1030	21832700	ORDI DELL PRECISION M6700	18/11/2013	2 475,72	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105394	1010	991AMORT	21547000	THERMOCYCLER PIKO 24WELL SYSTEM	19/11/2013	2 950,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105495	1010	991AMORT	21547000	THERMO SCIENTIFIK	20/11/2013	2 410,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105539	1010	991AMORT	21547000	MICOMANIPULATEUR	21/11/2013	8 688,58	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105399	1010	991AMORT	21547000	SOURCE DE LUMIERE CLS 150	25/11/2013	994,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105544	1010	991AMORT	21547000	TRANSMETTEUR D'HUMIDITÉ	25/11/2013	2 478,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108800	1010	991AMORT	21567000	STATION DE CADAVRES MAYFIELD	26/11/2013	3 689,72	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105521	1010	991AMORT	21547000	Instrumentation pour fabrication dispositif expéri	27/11/2013	2 005,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108742	1010	991AMORT	21567000	BODY A EAU (VÉLO À BRAS)	29/11/2013	2 730,61	0,00	-2 730,61	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108743	1010	991AMORT	21567000	BODY A EAU (VÉLO À BRAS)	29/11/2013	2 730,61	0,00	-2 730,61	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108744	1010	991AMORT	21567000	BODY A EAU (VÉLO À BRAS)	29/11/2013	2 730,61	0,00	-2 730,61	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108745	1010	991AMORT	21567000	BODY A EAU (VÉLO À BRAS)	29/11/2013	2 730,62	0,00	-2 730,62	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112134	1010	991AMORT	21832700	MACBOOK PRO 15 RETINA	29/11/2013	1 792,26	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112165	1010	991AMORT	21832700	Macbook Pro 21.5	29/11/2013	1 194,31	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105392	1010	991AMORT	21547000	SYSTEME GAIT LAB	02/12/2013	20 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108711	1010	991AMORT	21567000	DISTRIBUTEUR LS NUMERIC	02/12/2013	2 016,07	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105452	1010	991AMORT	21547000	ATTENUATEUR	03/12/2013	2 225,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
107714	1010	991601D100	21557000	CIRCULATEUR COLLECTIF SIRIUX D40-80	03/12/2013	1 951,93	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112224	1010	925F1010	21832700	Ordinateur DELL PRECISION T3610 Portable	04/12/2013	1 302,75	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105359	1010	991AMORT	21547000	INCUBATEUR À CO2	06/12/2013	6 042,60	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
106736	1010	991AMORT	21547000	INTERFACE 60 A GAUCHE 3 POSITIONS	07/12/2013	1 808,15	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108734	1010	991AMORT	21567000	MODULEUR DE BASE	09/12/2013	13 500,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108785	1010	991AMORT	21567000	COURANTOMÈTRE NUMERIQUE ACOUSTIQUE	09/12/2013	9 715,10	0,00	-9 715,10	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112160	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR GIGABYTE P 34G	09/12/2013	1 229,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105522	1010	991AMORT	21547000	Instrumentation pour dispositifs expérim manequins	10/12/2013	25 500,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105523	1010	991AMORT	21547000	Instrumentation pour dispositifs expérim manequins	10/12/2013	4 467,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108784	1010	991AMORT	21567000	DÉDOUBLEUR D'IMAGE	10/12/2013	4 782,80	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105448	1010	991AMORT	21547000	PHILEAS 50L	11/12/2013	2 320,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105470	1010	991AMORT	21547000	GROUPE SURPRESSION KVC-AD 45/80	11/12/2013	3 600,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105480	1010	991AMORT	21547000	CONTROLEUR OSCILLATION	11/12/2013	6 950,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105484	1010	991AMORT	21547000	PLATINE DE TRANSLATION	11/12/2013	5 541,10	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105491	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE	11/12/2013	848,25	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108732	1010	991AMORT	21567000	HOTTE CHIMIQUE À FILTRATION MODÈLE 400 DUTSCHER	12/12/2013	635,98	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
112186	1010	991AMORT	21832700	SERVEUR DELL	12/12/2013	9 370,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105469	1010	991AMORT	21547000	PLATEFORME BERTEC	13/12/2013	6 700,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112185	1010	991AMORT	21832700	Latitude E6430s base standard PC PORTABLE	13/12/2013	985,50	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
105377	1010	991AMORT	21547000	SERVO CONTROLLER	16/12/2013	6 585,00	0,00	-6 585,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105445	1010	991AMORT	21547000	BLUE PIPPIN SAGÉ SAUVAGE	18/12/2013	15 763,50	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105466	1010	991AMORT	21547000	BANCS DE MESURES	19/12/2013	9 998,61	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105546	1010	991AMORT	21547000	SYSTEME ISOLATION VIBRATION	19/12/2013	5 944,09	0,00	-5 944,09	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105555	1010	991AMORT	21547000	SYSTÈME DE PERFUSSION ET CHAUFFAGE	19/12/2013	7 280,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108791	1010	991AMORT	21567000	ÉMETTEUR+RÉCEPTEUR+LOGICIEL+ACCESSOIRES	19/12/2013	31 885,36	0,00	-31 885,36	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
107710	1010	991AMORT	21557000	AFFINAGE	20/12/2013	2 169,20	0,00	-2 169,20	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108719	1010	991AMORT	21567000	CHASSI UNIVERSEL D'ESSAI STR1	20/12/2013	1 243,84	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108720	1010	991AMORT	21567000	CHASSI UNIVERSEL D'ESSAI STR1	20/12/2013	1 243,84	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108721	1010	991AMORT	21567000	STRUCTURE TRIANGULÉE ISOSTATIQUE OU HYPERSTA STR17	20/12/2013	8 264,36	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108722	1010	991AMORT	21567000	APPAREIL D'ÉTUDE DU FLAMBEMENT DE POUTRE	20/12/2013	7 833,80	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108723	1010	991AMORT	21567000	BANC D'ÉTUDE D'UNE MEMBRANE CIRCULAIRE	20/12/2013	8 455,72	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
108736	1010	991AMORT	21567000	SYSTEME STUDENTS	20/12/2013	2 993,64	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
112121	1010	991AMORT	21832700	pc portable	20/12/2013	1 007,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
108789	1010	991AMORT	21567000	SPECTROMETRE BETA HAUTE RESOLUTION	23/12/2013	29 522,96	0,00	-29 522,96	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105365	1010	991AMORT	21547000	JEUX DE DEUX LIGNES FLEXIBLES	26/12/2013	1 500,00	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105527	1010	991AMORT	21547000	APPAREIL STÉRÉOTAXIQUE SOURIS NARISHIGE	28/12/2013	9 858,80	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105489	1010	991AMORT	21547000	OPEN SOURCE	29/12/2013	3 999,00	0,00	-3 999,00	0,00	Règle de gestion Ecart de inventaire 2014 hors Gestimmo, jamais retrouvés ni confirmés	Destruction
105570	1010	991AMORT	21547000	PLATINE ÉCHANTILLONS POUR DIFFRACTOMÈTRE D8	01/01/2014	35 116,30	0,00	0,00	0,00	Règle de gestion Accessoires non rattachés : sortie	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
106094	1010	5861-2225A	21547000	OXYMETRE 3315 SET1	01/01/2014	1 546,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106095	1010	5861-2225A	21547000	OXYMETRE 3315 SET2	01/01/2014	1 546,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112526	1010	R685306E17	21832700	PC PORTABLE	29/01/2014	1 007,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112338	1010	5811-5747F	21832700	APPLE MAC BOOK PRO 15 quad core i7	17/02/2014	3 364,74	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112295	1010	991AMORT	21832700	ULTRABOOK	14/03/2014	1 173,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112308	1010	991AMORT	21832700	GIGABYTE P34	19/03/2014	1 148,17	0,00	-1 148,17	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112292	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	24/03/2014	3 248,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112318	1010	911F1906	21832700	Micro-ordinateur APPLE	26/03/2014	2 700,74	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112293	1010	991AMORT	21832700	ORDINATEUR	28/03/2014	1 963,26	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105594	1010	991AMORT	21547000	MICROSCOPE	08/04/2014	1 464,40	55,60	-1 464,40	-55,60	Décision de sortie 2020	Destruction
116561	1010	02F1900	21887000	APPAREIL PHOTO LEICA D-LUX 6 NOIR	11/04/2014	1 268,90	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112542	1010	5828-2371F	21832700	ORDINATEUR MICROSOFT SURFACE PRO 2	12/04/2014	1 409,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112298	1010	991AMORT	21832700	Imac 21,5	15/04/2014	1 285,37	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112332	1010	991AMORT	21832700	MAC BOOK	17/04/2014	2 225,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112333	1010	991AMORT	21832700	MAC BOOK	17/04/2014	2 225,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112399	1010	R635007PEC	21832700	Portable ultrabook elite book 840	23/04/2014	1 060,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105676	1010	5802-5985F	21547000	MICROSCOPE IF LEICA DM IL LED FLUO	24/04/2014	9 402,72	415,85	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112299	1010	991AMORT	21832700	Mac book pro 13	24/04/2014	1 516,59	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112283	1010	991AMORT	21832700	MAC BOOK	25/04/2014	2 188,66	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116555	1010	02F1040	21887000	APPLE IPHONE 5S GRIS 64 Go	05/05/2014	1 054,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112404	1010	R635007HAM	21832700	APPLE MACBOOK PRO 13	14/05/2014	1 501,29	0,00	-1 501,29	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112405	1010	R635007HAM	21832700	APPLE MACBOOK PRO 13	14/05/2014	1 501,29	0,00	-1 501,29	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112406	1010	R635007HAM	21832700	APPLE MACBOOK AIR 13	14/05/2014	1 092,12	0,00	-1 092,12	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112348	1010	991AMORT	21832700	Imac 21,5	22/05/2014	2 263,73	0,00	-2 263,73	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112349	1010	991AMORT	21832700	Imac 27	22/05/2014	2 742,00	0,00	-2 742,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112350	1010	991AMORT	21832700	Apple Mac Pro	22/05/2014	2 806,30	0,00	-2 806,30	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116675	1010	991AMORT	21887000	ECRAN PROCOLOR HOMESCREEN	31/05/2014	2 136,16	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112357	1010	5861-2031F	21832700	APPLE MAC BOOK AIR 13 Bicoeur i5	10/06/2014	2 145,11	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112325	1010	991AMORT	21832700	APPLE -IMAC 21,5 CORE i5 Quad	16/06/2014	1 134,87	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116542	1010	5802-5815F	21887000	DETARTEUR ULTRA SONIQUE P5 NEWTRON XS LED	20/06/2014	2 265,28	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105781	1010	991AMORT	21547000	ELITE/02 THERMOCYCLEUR	21/06/2014	10 440,00	698,72	-10 440,00	-698,72	Décision de sortie 2020	Destruction
112592	1010	909F1010	21832700	****Micro Ordinateur Apple MacBook Air 13****	26/06/2014	1 301,16	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105865	1010	R25CRNLGER	21547000	THERMOCLAMP TM-1 TEMPERATURE CONTROL SYSTEM	30/06/2014	1 125,00	79,26	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112639	1010	942F1900	21832700	Micro Ordinateur MACBOOK PRO 15"	01/07/2014	3 776,28	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112395	1010	5802-5971F	21832700	APPEL MAC BOOK PRO 13	02/07/2014	1 688,71	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112571	1010	5802-5985F	21832700	****Ordinateur Portable Apple MacBook Pro 13****	08/07/2014	1 567,36	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105692	1010	R615558	21547000	LOUPE ECLAIRAGE ANNULAIRE	23/07/2014	1 918,78	152,45	-1 918,78	-152,45	Décision de sortie 2020	Destruction
100105	1010	R275276	20531000	LICENCE DE PROGRAMMATION SPECVIEW	25/07/2014	1 390,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112445	1010	02F1900	21832700	LATITUDE E7240 ULTRABOOK 12	28/07/2014	1 120,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112446	1010	02F1900	21832700	LATITUDE E7440 INTEL ORE I7	28/07/2014	1 120,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112447	1010	02F1900	21832700	LATITUDE E7240 ULTRABOOK 12	28/07/2014	1 120,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112449	1010	02F1900	21832700	LATITUDE E7440 ULTRABOOK 14	28/07/2014	1 285,21	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100106	1010	R273721	20531000	LICENCE ZEMAX	31/07/2014	3 654,36	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112637	1010	942F1900	21832700	Ordinateur Dell Superspeed USB 3.0	01/08/2014	3 177,56	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112638	1010	942F1900	21832700	Ordinateur Dell Superspeed USB 3.0	01/08/2014	3 177,56	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105768	1010	927F1020	21547000	SONDE OXYGENE	22/08/2014	1 018,80	92,91	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112441	1010	911F1900	21832700	PC PORTABLE DELL M6800 BASE CTO	25/08/2014	1 668,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
102918	1010	5868-2367F	21511700	MODULE ADC DOUBLE VOIE ORTEC-HTDS	01/09/2014	7 484,40	2 838,48	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
102916	1010	5868-2367F	21511700	CHASSIS NIM ET BLOC ALIMENTATION ORTEC HTDS	01/09/2014	3 792,00	1 438,13	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105716	1010	5802-5859F	21547000	TÊTE DE REMPLISSAGE BAS DÉBIT	01/09/2014	4 788,00	455,38	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112421	1010	R275574	21832700	MACBOOK PRO 15	01/09/2014	1 637,72	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112339	1010	5863-2862F	21832700	HP LASERJET PRO 500 MFP	01/09/2014	1 324,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112573	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112574	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112575	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112576	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
112578	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112579	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112580	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112581	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112582	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112583	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112584	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112585	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112586	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112587	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112588	1010	5828-2028A	21832700	Ordinateur portable Dell Latitude 15500 Series	01/09/2014	1 014,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112435	1010	R25CRNLZJM	21832700	MacBook Air 13 bicoeur i5 1.4Ghz/4Go	04/09/2014	1 957,36	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100102	1010	927F1900	20531000	LICENCE OCTOPUS RECONSTRUCTION BASE	06/09/2014	3 600,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112394	1010	5802-5876F	21832700	MICRO-ORDI PORTABLES PRECISION M6800 BASE CTO	09/09/2014	1 519,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112437	1010	R25CRNLGAR	21832700	MacBook Air 13 BICOEUR I5	17/09/2014	1 168,25	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112593	1010	991AMORT	21832700	MacBook pro Ecran 13 + option	19/09/2014	1 735,45	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112402	1010	R635007PEC	21832700	Portable Latitude E7440- DELL	20/09/2014	1 330,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112430	1010	R275276	21832700	Apple mac book air 13 BICOEUR	26/09/2014	1 609,32	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105760	1010	R25CRNLADM	21547000	CRYOSTAT LEICA CM1950UV CONFIG 2EU	01/10/2014	21 783,63	2 327,56	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112422	1010	R645205	21832700	Latitude E7440 ultrabook 14 DELL	01/10/2014	1 088,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112751	1010	02F1900	21832700	MICROSOFT SURFACE PRO 3 12 TAB/I5/256	01/10/2014	1 869,50	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112755	1010	942F1000	21832700	MICRO-ORDINATEUR Latitude E7440	01/10/2014	1 374,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112595	1010	991AMORT	21832700	Ordinateur apple macBook pro 131	03/10/2014	2 207,64	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112570	1010	5802-5690F	21832700	****Portables Apple Mac Book Pro 15*****	06/10/2014	3 843,92	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112596	1010	R09LIBM	21832700	Micro Ordinateur apple macbook pro 15	10/10/2014	2 664,94	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105937	1010	5863-DIV-F	21547000	MAQUETTE QUBE QUANSER CONSULTING	15/10/2014	5 721,60	642,70	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
110193	1010	5814-5049F	21847000	FOURNITURE DE MOBILIER DE RANGEMENT	15/10/2014	1 173,59	444,35	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112500	1010	R021033BOI	21832700	****apple MacBook Pro 13*****	16/10/2014	1 704,36	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112597	1010	991AMORT	21832700	Micro ordinateur apple macbook pro 13	16/10/2014	1 384,88	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106855	1010	R683127	21547000	RÉF NL202 EKSPLA LASER DPSS	22/10/2014	34 000,00	4 024,16	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
112643	1010	5858-1447-	21832700	XPS 13 (9333) 13 base windows 8.1	24/10/2014	1 992,03	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112644	1010	5858-1447-	21832700	XPS 13 (9333) 13 base windows 8.1	24/10/2014	1 992,04	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112515	1010	911F1900	21832700	Mac Book Air 13 BICOEUR I5	28/10/2014	1 328,16	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112543	1010	5813-5940F	21832700	Ordinateur MacBook AIR 13 Bicoeur i5 1.4Ghz	28/10/2014	1 723,15	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112544	1010	5813-5940F	21832700	Ordinateur MacBook AIR 13 Bicoeur i5 1.4Ghz	28/10/2014	1 723,15	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112547	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112548	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112549	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112550	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112551	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112552	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112553	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112554	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112555	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112556	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112557	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112558	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112559	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112560	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112561	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112562	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112563	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112564	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112565	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112566	1010	5858-1447-	21832700	Ordinateur Portable Dell Latitude E5540	28/10/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112567	1010	5861-2225A	21832700	****portable latitude E7440 ultrabook 14*****	29/10/2014	1 015,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
112569	1010	5802-5985F	21832700	****Ordinateur Portable Apple MacBook Pro 15*****	29/10/2014	3 293,40	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105935	1010	5858-1447-	21547000	LUNETTES LOUPES AIR-X PRISMATIQUE 4.5X400 PRO	30/10/2014	1 662,49	196,50	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112545	1010	5858-5908F	21832700	Ordinateur Dell Precision T3610 Base CTO et écran	04/11/2014	4 680,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112634	1010	942F1900	21832700	Ordinateur MacBook Pro15 Retina	04/11/2014	2 512,13	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112734	1010	02F1030	21832700	MACBOOK PRO 13 RETINA	04/11/2014	1 907,82	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106922	1010	5803-5052F	21547000	CABINE AUDIOMETRIQUE	05/11/2014	7 134,06	879,62	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106923	1010	5803-5052F	21547000	AUDIOMETRE ITERA II	05/11/2014	2 616,30	322,59	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106924	1010	5803-5052F	21547000	AUDIOMETRE ITERA II	05/11/2014	2 616,30	322,59	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112546	1010	5802-5853F	21832700	****Ordinateur Portable Latitude E7440 ultrabook 14	11/11/2014	1 065,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112479	1010	R275574	21832700	Apple MacBook Air 13 BICOEUR i5	13/11/2014	1 634,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112460	1010	964P3000	21832700	Ordinateur PC HARDWARE FR POWER PLUS 2	13/11/2014	1 419,95	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112642	1010	5802-5847F	21832700	****MACBOOK PRO 13*****	13/11/2014	1 907,82	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105932	1010	5802-5688F	21547000	SONDE CYSTOFLEX UHDR	19/11/2014	4 146,00	522,51	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105933	1010	5802-5688F	21547000	SONDE CYSTOFLEX UHDR	19/11/2014	4 146,00	522,51	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112513	1010	02F1030	21832700	****DELL LATITUDE E7440 ULTRABOOK 14*****	25/11/2014	1 170,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112673	1010	02F1030	21832700	DELL OPTIPLEX 7010 DEVIS 100000133480	25/11/2014	1 449,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112516	1010	911F1900	21832700	DELL LATITUDE E7240	26/11/2014	1 114,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112518	1010	911F1011	21832700	ordinateur portable DELL Précision M6800 base cto	26/11/2014	1 582,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112502	1010	R635007JAL	21832700	ORDI PORTABLE DELL LATITUDE E7440	01/12/2014	1 345,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100114	1010	5862-2226F	20531000	LICENCE SIMAPRO	01/12/2014	12 960,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115615	1010	5803-5059F	21832700	MAC BOOK AIR 13 POUCHES	01/12/2014	1 740,55	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112650	1010	964P3000	21832700	Portable latitude E7440 ultra book 14	02/12/2014	1 123,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115571	1010	R25CRNLGER	21832700	Dell Latitude E7240	03/12/2014	1 123,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112541	1010	5803-5914F	21832700	Apple MacBook Air 13 Bicoeur	03/12/2014	1 877,22	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112653	1010	964P3000	21832700	Ordinateur portable latitude 15 5000 SERIE	03/12/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112686	1010	02F1900	21832700	ORDINATEUR DELL LATITUDE E7440	04/12/2014	1 201,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112738	1010	02F1900	21832700	****MACBOOK PRO 13*****+OPTIONS DEV DOLY-141158"	04/12/2014	1 673,50	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112754	1010	5802-5586F	21832700	Ordinateur Portable Apple MacBook Pro	04/12/2014	3 198,31	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112737	1010	02F1900	21832700	****MACBOOK AIR 13*****+OPTIONS DEV DOLY-140710"	08/12/2014	1 000,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116589	1010	5858-1447-	21887000	CAMERA HISPEC LITE COLOR	08/12/2014	9 683,34	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112756	1010	942F1900	21832700	****Ordinateur aPPLE ImAC 21.5*****	09/12/2014	4 826,34	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106004	1010	5802-5586F	21547000	MANEQUIN SIMULATEUR KELLY	10/12/2014	17 886,60	2 401,21	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112655	1010	964P3000	21832700	portable latitude 15 5000 SERIES	10/12/2014	1 090,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112706	1010	911F1905	21832700	Micro Ordinateur Portable Dell Precision M6800	10/12/2014	1 534,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100468	1020	456	21832700	****Latitude E7440 Ultrabook 14*****base standar"	10/12/2014	1 328,40	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100470	1020	456	21832700	Latitude E7440 standar ase (BTX)	10/12/2014	1 882,74	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112540	1010	5803-5134F	21832700	MATERIEL INFORMATIQUE - ORDINATEURS PORT	12/12/2014	1 105,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
112757	1010	942F1900	21832700	Ordinateur MacBook Pro 15 Retina	15/12/2014	2 759,26	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115646	1010	5863-2035F	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	17/12/2014	1 239,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115647	1010	5863-2035F	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	17/12/2014	1 239,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
105929	1010	5861-2031F	21547000	APPAREIL ANESTHESIE TEMSEGA MINIHUB V2.1	19/12/2014	16 612,93	2 293,24	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
106894	1010	5861-2025A	21547000	DISTRIBUTEUR LS NUMÉRIC	19/12/2014	3 568,62	494,16	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115614	1010	5802-5826F	21832700	TABLETTE IPAD 5 AIR	23/12/2014	1 070,04	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116820	1010	928F1040	21887000	SYSTEME VISION MODULAIRE	30/01/2015	5 364,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115589	1010	R645205	21832700	MAC BOOK PRO 13 RETINA BICOEUR	06/02/2015	2 066,35	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115590	1010	R645205	21832700	MAC BOOK PRO 13 RETINA BICOEUR	06/02/2015	2 066,35	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116790	1010	991RELIQ	21887000	videoprojecteur CASIO XJ-M241 WXGA 2500	13/02/2015	1 041,36	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115621	1010	5828-2028A	21832700	PC PORTABLE LATITUDE 15 5000 SERIES	24/02/2015	1 048,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115582	1010	R275574	21832700	Ordinateur portable E7440	03/03/2015	1 067,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115677	1010	R275276	21832700	Mac pro QuadCore Xeon 3.7Ghz	13/03/2015	3 182,31	0,00	-3 182,31	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116826	1010	991RELIQ	21887000	Skis Alti 12 +Cham alti 85 Dynastar	16/03/2015	1 096,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115679	1010	R275574	21832700	Ordinateur portable xps 15	24/03/2015	1 711,79	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116810	1010	991RELIQ	21887000	lance balle TUTOR	02/04/2015	1 850,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115689	1010	R645205	21832700	****Ordinateurs portables imac 27*****	22/04/2015	3 260,90	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115690	1010	R645205	21832700	PRECISION TOWER 7910 CTO	22/04/2015	3 984,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116811	1010	991SLPD101	21887000	Vidéo-projecteur	28/04/2015	4 647,60	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
106973	1010	5863-2862F	21547000	SIMULATEUR 3D	28/04/2015	4 536,00	855,72	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115698	1010	02F1040	21832700	*****IMAC 27***** QUADCORE I5****	28/04/2015	2 839,43	0,00	-2 839,43	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115692	1010	R645205	21832700	****MAC BOOK PRO 13*****	30/04/2015	1 451,99	0,00	-1 451,99	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115715	1010	5861-2905F	21832700	Ordinateur Portable Apple MacBook Pro 13	06/05/2015	1 998,42	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115878	1010	R645205	21832700	****MACBOOK PRO 13*****	13/05/2015	2 199,77	0,00	-2 199,77	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115723	1010	942F1900	21832700	NOTEBOOK COMPUTER HP IDS UMA	20/05/2015	1 563,17	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107088	1010	R615023E2C	21547000	1 TABLETTE LICENCE SOUNDCHASER	21/05/2015	1 250,00	247,07	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107089	1010	R615023E2C	21547000	1 BOÎTIER CAMÉLÉO AVEC MICROPHONE	21/05/2015	833,32	164,71	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107090	1010	R615023E2C	21547000	1 BOÎTIER CAMÉLÉO AVEC MICROPHON	21/05/2015	833,33	164,71	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107091	1010	R615023E2C	21547000	1 BOÎTIER CAMÉLÉO AVEC MICROPHONE	21/05/2015	833,35	164,71	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116974	1010	R645668	21887000	terminal portatif radio GP344 motorola	22/05/2015	1 245,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115810	1010	R275276	21832700	MAC BOOK PRO 15 RETINA	29/05/2015	1 574,31	0,00	-1 574,31	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115811	1010	R275276	21832700	MAC BOOK PRO 15 RETINA	29/05/2015	1 574,30	0,00	-1 574,30	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116862	1010	9915H5704	21887000	CAMERA 360° HIK VISION SPEED DOME	08/06/2015	1 682,02	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116876	1010	9915H5704	21887000	CAMERA 360° HIK VISION SPEED DOME -2	08/06/2015	1 682,03	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107039	1010	5811-2118A	21547000	LAMPE DETECTEUR UV - WAT052586	11/06/2015	1 244,40	256,19	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115744	1010	5861-9044F	21832700	MACBOOK PRO 13 RETINA BICOEUR I5	24/06/2015	2 344,26	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115738	1010	909F1010	21832700	Ordinateur Mac Book Air 13	29/06/2015	1 635,53	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115835	1010	R685306E11	21832700	Ordinateur PortableCat3 Config Zbook 14G2	01/07/2015	1 151,90	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115950	1010	5842-2369A	21832700	Ordinateur portable Caté Configuration 4 Elite	15/07/2015	1 563,29	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115951	1010	5842-2369F	21832700	Ordinateur Elite Book Foli Config 4	25/08/2015	3 178,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
100135	1010	R25CRNLIG	20531000	LICENCE CURRY 7	01/09/2015	29 601,00	0,00	-29 601,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116860	1010	R09LIBM	21887000	OPTOJUMP NEXT	01/09/2015	1 000,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115968	1010	5828-2028A	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	01/09/2015	1 350,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115971	1010	5828-2028A	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	01/09/2015	1 350,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115972	1010	5828-2028A	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	01/09/2015	1 350,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115978	1010	5828-2028A	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	01/09/2015	1 350,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115898	1010	R625246GEM	21832700	****MBP RETINA 13*****	09/09/2015	1 340,78	0,00	-1 340,78	0,00	Réformes 2020	Destruction
107189	1010	R635007CHA	21547000	PILES A HYDROGENE BALLARD	11/09/2015	4 101,00	991,94	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115903	1010	991AMORT	21832700	MACBOOK AIR 13	18/09/2015	1 362,02	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115941	1010	R645205	21832700	ORDINATEUR HP ELITEBOOK FOLIO	21/09/2015	1 017,10	0,00	-1 017,10	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115954	1010	R645205	21832700	ORDINATEUR ZBOOK 15G2	21/09/2015	1 435,77	0,00	-1 435,77	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115900	1010	R645205	21832700	ORDINATEUR HP2 ZBOOK 15G2	21/09/2015	1 782,96	0,00	-1 782,96	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122185	1010	909F1002	21887000	canon EOS 70D+EF	24/09/2015	1 049,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115939	1010	R645205	21832700	ORDINATEUR HP 3 ZBOOK 17G2	02/10/2015	1 499,13	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115959	1010	R645205	21832700	****ORDINATEUR MBOOK PRO 13***** RETINA"	16/10/2015	1 371,32	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116142	1010	5865-9027F	21832700	Ordinateur MacBook Pro 15 Retina	22/10/2015	3 099,45	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
115999	1010	5865-9027F	21832700	MACBOOKPRO 13" RETINA	25/10/2015	1 913,42	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116114	1010	964P3000	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	30/10/2015	1 499,95	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116945	1010	5863-2035F	21887000	CAMESCOPE NUMERIQUE	30/10/2015	1 341,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118044	1010	964P3000	21832700	TABLETTE HP ELITE BOOK REVOLVE 810 G3	02/11/2015	1 268,17	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116000	1010	5828-2028A	21832700	ELITEBOOK FOLI	05/11/2015	1 047,60	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116011	1010	R615558	21832700	ORDINATEUR	06/11/2015	1 435,00	0,00	-1 435,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116232	1010	R615558	21832700	Elitebook folio 1040G2 ORDINATEUR PORTABLE	06/11/2015	1 024,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116083	1010	R275276	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	12/11/2015	1 072,40	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116973	1010	9915H5704	21887000	14B_001 CAMERA DOMES 360° Bât VD GRAAF	16/11/2015	1 998,11	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116264	1010	R645668	21832700	Cat 2 Configuration 3 EliteBook 840 G2 2	19/11/2015	1 120,42	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116269	1010	R645668	21832700	Cat 2 Configuration 3 EliteBook 840 G2 7	19/11/2015	1 120,42	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116273	1010	R645668	21832700	Cat 2 Configuration 3 EliteBook 840 G2	19/11/2015	1 120,42	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116328	1010	991AMORT	21832700	****ORDINATEUR MBOOK 12***** RETINA"	19/11/2015	1 470,78	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116908	1010	991RELIQ	21887000	equipement skis rossignol heros fis-1	19/11/2015	1 089,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116909	1010	991RELIQ	21887000	equipement skis rossignol heros fis-2	19/11/2015	1 089,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116910	1010	991RELIQ	21887000	equipement skis rossignol heros fis-3	19/11/2015	1 089,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116911	1010	991RELIQ	21887000	equipement skis rossignol heros fis-4	19/11/2015	1 089,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116912	1010	991RELIQ	21887000	equipement skis rossignol heros fis-5	19/11/2015	1 089,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116913	1010	991RELIQ	21887000	equipement skis rossignol heros fis-6	19/11/2015	1 090,03	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
102817	1010	R683127	21358000	CLIMATISSEUR COOLMOBILE 25	20/11/2015	2 730,00	2 031,79	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
107517	1010	R25CRNLHON	21547000	EVAPORATEUR ROTATIF	26/11/2015	828,00	224,90	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116216	1010	R25CRNLPEL	21832700	Macbook pro retina ORDINATEUR PORTABLE	26/11/2015	1 844,15	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116217	1010	R25CRNLPEL	21832700	Precision T5810 ORDINATEUR FIXE	26/11/2015	1 282,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116946	1010	5858-1047-	21887000	element de comm info	02/12/2015	2 678,96	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116235	1010	R615558	21832700	Elitebook folio 1040G2 ORDINATEUR PORTABLE	03/12/2015	1 024,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116236	1010	R615558	21832700	Elitebook folio 1040G2 ORDINATEUR PORTABLE	03/12/2015	1 024,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116954	1010	5842-2369F	21887000	ELEMENT COMM INFO LICENCE HARDWARE	10/12/2015	3 545,40	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116955	1010	5842-2369F	21887000	ELEMENT COMM INFO LICENCE 17 PARTICIPANTS	10/12/2015	7 524,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116230	1010	R273721	21832700	Power Edge R430 SERVEUR	11/12/2015	2 112,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
116290	1010	9900300	21832700	ORDINATEUR PORTABLE ELITE BOOK FOLIO 1040G2	15/12/2015	1 385,46	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117448	1010	R25CRNLBER	21832700	HP Zbook 15G2 selon devis 44128386	21/12/2015	1 459,12	0,00	-971,58	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118054	1010	5809-2108A	21567000	DEUST APN - MATÉRIEL SKI	01/01/2016	990,00	371,25	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118055	1010	5809-2108A	21567000	DEUST APN - MATÉRIEL SKI	01/01/2016	990,00	371,25	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118056	1010	5809-2108A	21567000	DEUST APN - MATÉRIEL SKI	01/01/2016	990,00	371,25	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118057	1010	5809-2108A	21567000	DEUST APN - MATÉRIEL SKI	01/01/2016	990,00	371,25	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117974	1010	R275574	20531000	LICENCE ZEMAX	05/01/2016	1 663,73	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
118091	1010	5828-2026A	21832700	Ordinateurs portables	18/02/2016	1 434,94	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118211	1010	R635007JAL	21832700	*apple mac book Pro 15****	14/03/2016	2 162,88	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117975	1010	R275574	20531000	LICENCE ZEMAX	29/03/2016	1 663,73	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
118130	1010	R275276	21832700	*iMac 27****	29/03/2016	2 510,70	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118114	1010	R645205	21832700	*macbook pro 12****	12/05/2016	1 232,00	0,00	-1 232,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118284	1010	R422429	21832700	HP ELITEBOOK FOLIO 1020 G1 CONFIG 5	17/05/2016	1 285,51	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118307	1010	R635220EQ1	21832700	Matinfo lot 3 portables	18/05/2016	1 518,04	0,00	-1 518,04	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117457	1010	R25CRNLZIM	21832700	PC portable cat.3	02/06/2016	1 103,13	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118322	1010	R09LIBM	20531000	LICENCE XLSTAT-PREMIUM	28/06/2016	1 170,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118081	1010	5811-2913A	21832700	M2P ISM IPC ECQ - TABLETTE SURFACE PRO 4	30/06/2016	2 273,36	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118196	1010	R25CRNLZIM	20531000	LICENCE AVISOFT-ULTRASOUNDGATE 116HB	04/07/2016	3 320,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118101	1010	964P3000	21832700	Surface Pro 4	07/07/2016	2 979,00	0,00	-2 979,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118088	1010	964P3000	21832700	mac Book pro air	13/07/2016	1 765,53	0,00	-1 765,53	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118089	1010	964P3000	21832700	ordinateur portable	13/07/2016	1 129,32	0,00	-1 129,32	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118124	1010	964P3000	21832700	macbook	22/07/2016	1 927,36	0,00	-1 927,36	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117982	1010	5802-5848F	21832700	DIU Tabacologie - ordinateur DELL	22/08/2016	1 967,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117993	1010	5811-2118A	21832700	MATINFO LOT 3 PORTABLES HP FRANCE	31/08/2016	1 118,99	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117980	1010	5872-2564F	21832700	MASTER ESP - Ordinateurs MAC	01/09/2016	1 608,93	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118262	1010	02F1030	21832700	CAT 1 CONFIG 1 PROBOOK 650 G2	14/09/2016	1 175,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117822	1010	911F1000	21547000	TETE CAMERA COULEUR D5-FI2	23/09/2016	1 411,68	549,82	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119929	1010	R645205	21832700	Mac Book Pro	05/10/2016	1 777,88	0,00	-1 777,88	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119142	1010	911F1000	21832700	Ordinateur portable ELITEBOOK 820G3	17/10/2016	1 323,91	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117738	1010	964P3000	21832700	ORDINATEURS PORTABLES	19/10/2016	1 183,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117743	1010	964P3000	21832700	ORDINATEURS PORTABLES	19/10/2016	1 183,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117746	1010	964P3000	21832700	ORDINATEURS PORTABLES	19/10/2016	1 183,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
117749	1010	964P3000	21832700	ORDINATEURS PORTABLES	19/10/2016	1 183,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120228	1010	5863-2035F	21547000	LP A21 - MODULE D'EXPANSION	24/10/2016	1 542,19	636,47	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120233	1010	R645668	21832700	CAT 2 CONFIGURATION 3 ELITEBOOK 840G3	25/10/2016	1 237,98	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118134	1010	R09LVIS	21832700	IMAC 21.5 CORE I5	03/11/2016	2 119,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
121238	1010	9901101	21887000	BÂTTEUR SL BES MONO	10/11/2016	825,00	145,64	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118695	1010	R03CARMVID	21547000	SYSTÈME INDÉPENDANT DE MESURE : 1323799	15/11/2016	1 304,96	545,29	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
118696	1010	R03CARMVID	21547000	SYSTÈME INDÉPENDANT DE MESURE : 1323799	15/11/2016	1 304,96	545,29	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
118697	1010	R03CARMVID	21547000	SYSTÈME INDÉPENDANT DE MESURE : 1323799	15/11/2016	1 304,98	545,30	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
118823	1010	964F1900	21832700	ORDINATEUR PORTABLE ZBOOK 15U G3	22/11/2016	1 183,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118825	1010	964F1900	21832700	ORDINATEUR PORTABLE ZBOOK 15U G3	22/11/2016	1 183,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119135	1010	5863-2035F	21547000	LP A21 - MATÉRIEL	01/12/2016	1 486,50	626,64	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118920	1010	5825-5883F	21832700	Ordinateurs portables	06/12/2016	1 739,44	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120285	1010	R615558	21547000	BALANCE ANALYTIQUE 210G/0,1MG INTERNAL C	13/12/2016	922,64	391,47	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119080	1010	R425824	21832700	JYL - HP ELITEBOOK FOLIO 1040 G3	15/12/2016	1 599,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction

N° SIFAC	Société	Centre de coûts	Compte	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
119081	1010	R425824	21832700	TM - HP ELITEBOOK FOLIO 1040 G3	15/12/2016	1 599,43	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122324	1010	5803-5889F	21832700	MATINFO 5 PC - 920.14€ X 5	15/12/2016	1 104,20	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122325	1010	5803-5889F	21832700	MATINFO 5 PC - 920.14€ X 5	15/12/2016	1 104,16	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122327	1010	5803-5889F	21832700	ORDINATEUR PORTABLE	15/12/2016	1 104,16	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118796	1010	5861-9044A	21832700	MAC BOOK PRO + GARANTIE	16/12/2016	2 296,22	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119748	1010	5863-2862F	21832700	MATINFO LOT 1 POSTES DE TRAVAIL FIXES ET	01/01/2017	1 078,80	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120141	1010	991AMORT	21832700	6 MACBOOK AIR 13 CORE i5 1,6Ghz 8G/128GO	01/01/2017	1 452,32	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119166	1010	5813-5995F	21832700	2 PC PORTABLE A 980€	02/01/2017	1 176,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
118986	1010	5863-2035F	21832700	licence pro A21 - ordinateur	13/02/2017	1 169,47	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119741	1010	R635007CHA	21547000	CAMERA POWER SUPPLY C11440	15/02/2017	1 244,00	555,06	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
119441	1010	928F1040	21832700	DJI MAVIC PRO	27/03/2017	1 199,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120560	1010	5811-5027F	21832700	ORDINATEUR DEVIS 290736	19/06/2017	1 056,12	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
120374	1010	991RELIQ	21832700	Mobile précision 5520	01/09/2017	3 000,00	0,00	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
120373	1010	991RELIQ	21832700	Mobile précision 5520	01/09/2017	3 000,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120530	1010	R645205	21832700	DELL LATITUDE 7480 CONF 1	19/09/2017	1 128,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122743	1010	5863-2862F	21832700	10 ORDIANTEURS CATEGORIE 2	01/10/2017	1 089,96	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122752	1010	5863-2862F	21832700	10 ORDIANTEURS CATEGORIE 2	01/10/2017	1 089,96	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
120748	1010	R615558	21832700	"MacBook pro 13""	04/10/2017	1 775,77	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122115	1010	R645668	21832700	CAT2_CONFIGURATION N°4-PRECISION 5520	30/10/2017	1 974,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
123030	1010	5863-2862F	21832700	ordinateurs portables et extensions	06/11/2017	1 211,16	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
121821	1010	R645205	21832700	latitude 5580	07/12/2017	1 034,30	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122598	1010	R655208	20531000	LICENCE INTEL PARALLEL STUDIO XE COMPOSER	19/12/2017	1 389,00	0,00	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
123115	1010	R11CRCLLEV	21832700	MacBook Pro touch Bar 13.3	16/02/2018	2 573,27	108,10	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
122992	1010	R645205	21832700	DELL XPS13 x3	26/02/2018	1 565,50	80,06	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122993	1010	R645205	21832700	DELL XPS13 x3	26/02/2018	1 565,50	80,06	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
122994	1010	R645205	21832700	DELL XPS13 x3	26/02/2018	1 565,50	80,06	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
124480	1010	991DSIS01	21832700	CAT1 CONF N°3 PRECISION 7820 FORMAT TOUR	04/09/2018	1 724,40	387,40	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
124924	1010	971S4110	21832700	OPTIPLEX 7460 AIO	10/10/2018	1 009,51	259,98	0,00	0,00	Réformes 2020	Destruction
132432	1010	5863-2862F	21887000	BEOPLAY	01/07/2019	364,45	283,39	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
132433	1010	5863-2862F	21887000	BEOPLAY	01/07/2019	364,45	283,39	0,00	0,00	Décision de sortie 2020	Destruction
						<b>3 353 884,36</b>	<b>39 543,87</b>	<b>-505 170,37</b>	<b>-906,77</b>		

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****Subvention à l'Association Sportive Lyon1  
Dans le cadre du soutien et de la promotion des activités de compétitions et d'animations en  
faveur des étudiants.****Exposé des motifs :**

La politique sportive en faveur des étudiants de l'UCBL LYON 1 est placée sous la responsabilité du SUAPS de l'université Claude Bernard LYON 1.

Une partie des activités sportives notamment les pratiques de compétitions et certaines animations (Fête des sports, nuits sportives : hand, volley, Badminton, tournoi rugby féminin L'Ovalyonne, Raid Réunion, EUSA Games - championnats d'Europe, ascension du Mont Blanc), sont confiées et déléguées par convention à l'Association Sportive LYON 1.

A ce titre, cette association reçoit une subvention de fonctionnement.

Le conseil des sports du SUAPS de LYON 1 propose:

- ✓ Une aide à la prise en charge des licences FF Sport U à hauteur de 47824 euros.
- ✓ Une aide de 15 000 euros à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des étudiants dans le cadre des rencontres universitaires le nécessitant.

L'Association Sportive Lyon1 s'engage à utiliser cette somme pour mettre en application la politique sportive en faveur des étudiants définie par le conseil du SUAPS de LYON 1.

La justification de l'utilisation de cette subvention sera faite par un bilan annuel de l'Association Sportive Lyon 1

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 10 novembre 2020 a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 62 863 euros à l'Association Sportive Lyon1.**

Nombre de membres : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de voix favorables : 13  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :** convention de partenariat

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER



## CONVENTION DE PARTENARIAT AS / SUAPS

### ENTRE :

#### **L'université Claude Bernard Lyon 1**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Ayant son siège au 43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE cedex

Représentée par son Président : Frédéric FLEURY

Ci-après désignée : **UCBL**

#### **Agissant pour le compte de sa composante :**

#### **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.)**

Située au 23 boulevard André Latarjet - 69622 VILLEURBANNE

Représenté par son Administrateur Provisoire : François CORBI

Ci-après désigné **SUAPS – LYON 1**

### Et

#### **L'Association Sportive LYON 1**

Ayant son siège au 23, boulevard Latarjet - 69622 VILLEURBANNE

Représentée par son Président : Dany DAVESNE

Ci-après désignée : **A.S. LYON 1**

### Préambule :

La politique sportive en faveur des étudiants de l'UCBL-LYON 1 est mise en œuvre par le SUAPS de l'université Claude Bernard Lyon 1.

Les étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon1 peuvent s'inscrire à l'AS afin d'adhérer à la FF Sport U pour pouvoir prolonger leur pratique des activités physiques, sportives et artistiques par la compétition universitaire et ce à tous les niveaux. Ils peuvent aussi se former à la vie associative et citoyenne et ainsi, participer à la dynamique de la vie de campus.

Les pratiques de compétitions et certaines animations importantes (Fête des sports ; Nuits sportives : hand, volley, badminton ; Tournoi International de rugby féminin Ovalyonne Seven's ; Raid Réunion ; EUSA Games - championnats d'Europe ; Ascension du Mont Blanc....) sont confiées et déléguées par convention à l'AS LYON 1.

### Il est convenu ce qui suit :

- **Article 1 : Objet**

Cette convention a pour objet de préciser le cadre du partenariat entre l'Université Claude Bernard Lyon1 – SUAPS LYON 1 et l'AS LYON 1 – et précise le montant des aides à lui accorder.

Par la présente convention, L'Université Claude Bernard, accorde une aide financière à l'AS Lyon 1 pour financer :

- **La réduction des coûts d'inscription pour les étudiants.**
- **Une prise en charge partielle des coûts liés aux compétitions nécessitant un déplacement conséquent ou un hébergement.**

- **Article 2 : condition d'utilisation**

Suite à la mise en place de la CVEC, il a été décidé :

1. Une baisse des couts de l'adhésion à l'AS pour tous les étudiants (avec la gratuité pour les boursiers et des frais limités à la simple adhésion pour les non boursiers).

De ce fait, le SUAPS verse à l'AS LYON 1 au titre de compensation financière :

- **Une aide à la prise en charge des licences FF Sport U à hauteur de 47824 euros**

2. La gratuité de l'hébergement et du transport lors des compétions universitaires hors région

De ce fait, le SUAPS verse à l'AS LYON 1 au titre de compensation financière :

- **Une aide de 15 000 euros à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des étudiants dans le cadre des rencontres universitaires le nécessitant.**

L'AS LYON 1 s'engage à utiliser cette somme pour mettre en application la politique sportive en faveur des étudiants définie par le conseil du SUAPS de LYON 1. La justification de l'utilisation de cette subvention sera faite par un bilan annuel de l'AS LYON 1 adressé à la Gouvernance et à la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'UCBL.

- **Article 3 : Conditions de versement de la participation financière**

La subvention sera soumise à l'approbation de du conseil d'administration de l'Université Lyon 1 réunie en séance le (*date à compléter*). Un bon de commande du montant de l'aide financière accordée sera établi pour le compte du SUAPS. L'AS LYON 1 devra ensuite envoyer une facture à l'agence comptable de l'UCBL, en mentionnant le numéro du bon de commande.

- **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour la seule l'année universitaire 2019 – 2020

Fait à ..... Le

**L'administrateur provisoire de l'UCBL**

**Frédéric Fleury**

**Le Président de l'AS LYON 1**

**Dany Davesne.**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX DANS LE CADRE DE L'ARBRE DE NOEL 2020****Exposé des motifs :**

Chaque année le CLASUP met en place le traditionnel Arbre de Noel pour les enfants des Personnels (spectacle, goûter...).

Cette année, au vu des conditions sanitaires actuelles, cette manifestation ne pourra pas se dérouler comme prévu.

En compensation, le CLASUP souhaite offrir aux familles éligibles au supplément familial ayant des enfants de 0 à 12 ans, un chèque cadeau d'une valeur maximale de 50 € (un chèque par famille).

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'attribution de chèque cadeaux dans le cadre de l'arbre de Noël 2020.

Nombre de membres : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de voix favorables : 13  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 Novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :****SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****APPROBATION D'UN MANDAT CONSENTI AU GIE INGENIERIE@LYON POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANR****Exposé des motifs :**

L'Université Claude Bernard Lyon 1, membre du GIE INGENIERIE@LYON, est sollicitée pour confier à Ingénierie@Lyon un mandat de signature pour agir en son nom et pour son compte vis-à-vis de l'ANR dans le cadre de la signature de la CONVENTION N°20 CARN 0016 01 et ses avenants annuels pour la période Carnot 4.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du CA 2019-294 portant délégation de pouvoir du CA au Président ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé le mandat de signature accordé au Groupement d'Intérêt Economique INGENIERIE@LYON pour agir en son nom lors des opérations de signature de la convention N°20 CARN 0016 01 qui emporte soutien financier à hauteur de 1520 000 € au titre de 2020.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes :**

- Mandat et annexes ANR
- Annexes conventions ingénierie AT LYON.
- Annexes convention ingénierie AT LYON 2020.

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER

**MANDAT DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET ANNEXES****POUR LE SOUTIEN DE L'INSTITUT CARNOT INGENIERIE@LYON  
N°20 CARN 0016 01**

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale de la Recherche pour le soutien de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon sur la période de labélisation Carnot 4,

les 9 ETABLISSEMENTS désignés ci-dessous sont pour partie, comme précisé ci-dessous, tutelles des 13 laboratoires (LTDS, LMFA, AMPERE, LaMCoS, MATEIS, IMP, CETHIL, LVA, LGEF, LMI, LAGEPP, C2P2, LabECAM) du CTIPC et du GIE Manutech USD qui constituent l'institut Carnot Ingénierie@Lyon.

- Ecole Centrale de Lyon, *pour les laboratoires LTDS, LMFA, AMPERE,*
- Institut National des Sciences Appliquées Lyon, *pour les laboratoires LaMCoS, LMFA, MATEIS, IMP, AMPERE, CETHIL, LVA, LGEF,*
- Université Claude Bernard Lyon 1, *pour les laboratoires LMFA, IMP, MATEIS, AMPERE, CETHIL, LMI, LAGEPP, C2P2*
- Centre National de la Recherche Scientifique, *pour les laboratoires LTDS, LaMCoS, LMFA, IMP, MATEIS, AMPERE, CETHIL, LMI, LAGEPP, C2P2*
- Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lyon, *pour son laboratoire LabECAM,*
- Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, *pour le laboratoire LTDS,*
- Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites, *pour le CTIPC,*
- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint Etienne, *pour le laboratoire LTDS,*
- Université Jean Monnet Saint Etienne, *pour le laboratoire IMP*
- GIE Manutech USD pour Manutech USD

La convention N°20 CARN 0016 01 fera l'objet d'avenants qui définiront le montant des abondements accordés à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon au titre des années 2021, 2022, 2023, la liste, le montant et le calendrier prévisionnel des actions financées par les abondements 2021, 2022, 2023.

**L'établissement : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON1**

dont le siège est 2 RUE LATARJET 69100 VILLEURBANNE  
représenté par FREDERIC FLEURY Administrateur provisoire

**donne mandat au Groupement d'Intérêt Economique INGENIERIE@LYON**

N° SIREN 501 122 584 00029 – code APE 8899Z, dont le siège social est situé Campus LyonTech-la Doua, Centre d'Entreprise et d'Innovation 1, CS 52132 – 66, boulevard Niels Bohr – F-69603 Villeurbanne Cedex, représenté par le Président du Directoire, Monsieur Jérôme Chevalier,

**pour agir en son nom, après consultation de la version finale de la convention et ses annexes, lors des opérations de signature de la convention N°20 CARN 0016 01 et pour lui délivrer dans les meilleurs délais une copie signée par le représentant de l'Agence Nationale de la Recherche.**

Fait à Villeurbanne, le 5 novembre 2020, en 3 exemplaires originaux.

Prénom Nom : Frédéric Fleury  
Fonction : Administrateur provisoire

Signature + cachet :

**MANDAT DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET ANNEXES  
POUR LE SOUTIEN DE L'INSTITUT CARNOT INGENIERIE@LYON  
N° 16 CARN 0016-01**

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale de la Recherche pour le soutien de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon sur la période de labélisation Carnot 3,

les 9 ETABLISSEMENTS désignés ci-dessous sont pour partie, comme précisé ci-dessous, tutelles des 13 laboratoires (LTDS, LMFA, AMPERE, LaMCoS, MATEIS, IMP, CETHIL, LVA, LGEF, LMI, LAGEP, C2P2, LabECAM) et du CTIPC qui constituent l'institut Carnot Ingénierie@Lyon.

- Ecole Centrale de Lyon, *pour les laboratoires LTDS, LMFA, AMPERE,*
- Institut National des Sciences Appliquées Lyon, *pour les laboratoires LaMCoS, LMFA, MATEIS, IMP, AMPERE, CETHIL, LVA, LGEF,*
- Université Claude Bernard Lyon 1, *pour les laboratoires LMFA, IMP, MATEIS, AMPERE, CETHIL, LMI, LAGEP, C2P2*
- Centre National de la Recherche Scientifique, *pour les laboratoires LTDS, LaMCoS, LMFA, IMP, MATEIS, AMPERE, CETHIL, LMI, LAGEP, C2P2*
- Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lyon, *pour son laboratoire LabECAM,*
- Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, *pour le laboratoire LTDS,*
- Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites, *pour le CTIPC,*
- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint Etienne, *pour le laboratoire LTDS,*
- Université Jean Monnet Saint Etienne, *pour le laboratoire IMP.*

La convention N°16 CARN 0016-01 fera l'objet d'avenants qui définiront le montant des abondements accordés à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon au titre des années 2017, 2018, 2019, la liste, le montant et le calendrier prévisionnel des actions financées par les abondements 2017, 2018, 2019.

**L'établissement**

**Université Claude Bernard Lyon 1**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)  
dont le siège est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex  
représenté par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY,

**donne mandat au Groupement d'Intérêt Economique INGENIERIE@LYON**

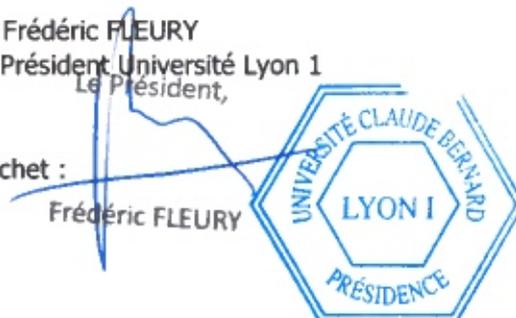
N° SIREN 501 122 584 00029 – code APE 8899Z, dont le siège social est situé Campus LyonTech-la Doua,  
Centre d'Entreprise et d'Innovation 1, CS 52132 – 66, boulevard Niels Bohr – F-69603 Villeurbanne Cedex,  
représenté par le Président du Directoire, Monsieur Régis DUFOUR,

**pour agir en son nom, après consultation de la version finale de la convention et ses annexes,  
lors des opérations de signature de la convention N°16 CARN 0016-01 et pour lui délivrer dans  
les meilleurs délais une copie signée par le représentant de l'Agence Nationale de la Recherche.**

Fait à Villeurbanne le 25 novembre 2016 en 3 exemplaires originaux.

Prénom Nom : Frédéric FLEURY  
Fonction : Président Université Lyon 1  
Le Président,

Signature + cachet :  
Frédéric FLEURY



**CONVENTION POUR LE SOUTIEN  
FINANCIER D'UN INSTITUT CARNOT**

**N° 20 CARN 0016 01**

**ENTRE :**

- L'Agence Nationale de la Recherche  
50 avenue Daumesnil  
75012 Paris

Représentée par Monsieur Thierry Damerval, agissant en qualité de Président directeur général,

Ci-après désignée par « ANR »

***D'une part,***

**et :**

**LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT ECONOMIQUE INGENIERIE@LYON,**  
immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 501 122 584  
Désigné ci-après par GIE  
Ayant son siège: CEI 1 – 66 bd Niels Bohr – CS 52132,  
69603 VILLEURBANNE Cedex  
Représenté par le Président du Directoire, Monsieur Jérôme CHEVALIER

Tutelle mandataire de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon,

ci-après désignée par « l'institut Carnot »,

***D'autre part***

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## PREAMBULE

L'attribution du label Carnot est la reconnaissance de la capacité de structures de recherche à collaborer efficacement avec des partenaires socio-économiques.

Les structures labellisées Carnot qui seront appelées « institut Carnot » reçoivent des financements de l'ANR destinés à pérenniser leurs compétences scientifiques et technologiques, à développer et à professionnaliser leur activité de recherche partenariale<sup>1</sup>.

A la suite d'un appel à candidatures ouvert le 5 juin 2019, la structure de recherche Ingénierie@Lyon a été retenue pour se voir attribuer le label Carnot.

« Les établissements » désigne l'ensemble des personnes morales auxquelles les laboratoires et structures qui composent l'institut Carnot sont rattachés et dont ils dépendent juridiquement.

### Article premier – Objet de la convention

La présente convention avec ses annexes qui en font partie intégrante a pour objet de définir : le périmètre de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, sa gouvernance, ses objectifs de progrès ainsi que les engagements réciproques de l'ANR et des établissements.

### Article 2 – Périmètre de l'institut Carnot

L'institut Carnot Ingénierie@Lyon est composé de tout ou partie des laboratoires et/ou des structures de recherche listés en **annexe 1**.

Le périmètre précis et les liens de rattachement juridique de chaque laboratoire avec les établissements sont également décrits en **annexe 1** de la présente convention.

### Article 3 – Objectifs de progrès de l'institut Carnot

Durant la période courant de la signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2023, les établissements s'engagent pour l'institut Carnot Ingénierie@Lyon à faire leurs meilleurs efforts pour satisfaire, au titre du label Carnot, aux objectifs de progrès mesurés par les indicateurs de suivi et les jalons associés qui figurent en **annexe 2** de la présente convention.

### Article 4 – Soutien financier apporté par l'ANR

Chaque année, de 2020 à 2023, l'ANR attribue une aide à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, ci-après dénommée abondement, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants en loi de finances. En cas de crédits insuffisants en loi de finance pour financer l'abondement des années 2021 à 2023 suivant les modalités de calcul en vigueur au moment de la signature de la présente convention, les objectifs de progrès définis en **annexe 2** pourront faire l'objet d'un avenant.

Pour 2020, le montant de l'abondement accordé à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon est de 1 520 000 € (*soit un million cinq cent vingt mille euros*).

---

<sup>1</sup> La définition de la recherche retenue est celle de la R&D figurant dans le journal officiel de l'Union Européenne (JOCE 28/02/2004 L 63/23).

Au sens de la présente convention, une activité de recherche partenariale est une activité de recherche menée en partenariat avec des acteurs du monde économique et en réponse à un besoin socio-économique exprimé par ceux-ci. Le partenariat intègre, par définition, une participation financière réelle de ces acteurs et leur implication « recherche » en termes d'expression du besoin et du cahier des charges, voire leur participation directe aux recherches menées.

La liste, le montant et le calendrier prévisionnels des actions financées par l'abondement 2020 figurent en **annexe 3**.

Les actions financées par l'abondement sont réparties selon 3 postes :

- les actions de ressourcement ;
- les actions de professionnalisation et de développement de partenariats socio-économiques ;
- les actions d'intégration du dispositif Carnot.

Pour les années 2021 à 2023, l'ANR communiquera au plus tard le 1<sup>er</sup> août de ladite année, au Directeur de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon désigné par les établissements de tutelle de l'institut Carnot (voir article 5.1 de la présente convention), le montant de l'abondement accordé au titre de l'année considérée. L'établissement, tel que mentionné à l'article 8 de la présente convention, recevant le paiement de l'abondement communiquera alors à l'ANR, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de ladite année, un projet de programme d'actions financées par cet abondement. Ce projet de programme sera établi suivant le modèle communiqué par l'ANR, en cas d'évolution dudit modèle, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de l'année considérée. Le montant de l'abondement, la liste, et le calendrier prévisionnel des actions financées par l'abondement figureront dans un avenant annuel à la présente convention.

Pour les instituts Carnot multi-tutelles, les avenants seront signés entre l'ANR et une tutelle mandataire unique de l'institut Carnot. Pour l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, cette tutelle mandataire sera le GIE Ingénierie@Lyon.

Les établissements mandants donnent mandat de signature à la tutelle mandataire afin de signer en leur nom les avenants à la présente convention, les établissements mandants ayant préalablement pris connaissance du contenu de l'avenant. La tutelle mandataire devra être en situation de fournir à l'ANR les preuves du consentement des tutelles mandantes sur le contenu des avenants. Elle s'engage de plus à transmettre une copie signée de l'avenant à l'ensemble des établissements mandants.

La présente convention et ses futurs avenants devront obligatoirement être signés avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année considérée.

Les modalités de détermination de l'abondement sont décrites dans l'appel à candidature Carnot, édition 2019.

L'abondement n'ayant pas vocation à compenser une éventuelle baisse du financement des structures de recherche labellisées instituts Carnot, les établissements s'engagent jusqu'à l'échéance de la labellisation Carnot mentionnée à l'article 10, à ne pas baisser leurs financements respectifs accordés aux structures entrant dans le périmètre de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon par rapport à la moyenne 2017-2019 en euros courants, sauf cas d'empêchement majeur.

## **Article 5 – Engagements des établissements**

Le présent article définit les engagements pris pour la durée d'attribution du label par les établissements pour le compte de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon et qu'ils s'engagent à faire respecter par celui-ci. Il synthétise les principaux points de la charte Carnot, charte décrite dans l'appel à candidature Carnot, édition 2016.

### **5.1 – Gouvernance**

Les établissements mettent en place une gouvernance propre au périmètre de l'institut Carnot, ayant notamment une délégation en terme de décision sur les aspects afférents à la recherche partenariale et aux relations avec l'ANR et avec l'association des instituts Carnot mentionnée

à l'article 6 de la présente convention. Les modalités de la gouvernance de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, les documents auxquels ils font référence (conventions entre tutelles de la structure labellisée Carnot, documents contractuels divers...) ainsi que les délégations et le rôle de son(s) responsable(s) opérationnel(s) figurent en **annexe 1** de la présente convention.

Les établissements désignent un responsable, dénommé directeur de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon chargé notamment de les représenter dans les relations avec l'ANR et au sein des instances de l'association des instituts Carnot. Le nom de ce directeur doit être spécifié dans l'**annexe 1** de la présente convention. Si le directeur de l'institut Carnot devait être remplacé au cours de la période de labellisation, il conviendra de le notifier dans les avenants annuels.

Les établissements acceptent l'application et la mise en œuvre, au sein du périmètre de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, des décisions prises par les instances décisionnelles de l'association des instituts Carnot portant sur les actions de communication menées par les instituts Carnot au titre du label Carnot.

## **5.2 – Evaluation des personnels et des laboratoires**

Dans le respect de la réglementation en vigueur, les établissements mettront tout en œuvre pour permettre la prise en compte effective, dans l'évaluation des unités et des personnels de recherche de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, conjointement de leur activité scientifique et de leur implication dans des projets de recherche partenariale, de la satisfaction des partenaires ainsi que, le cas échéant, de l'impact socio-économique de ces recherches.

Pour y contribuer, et dans le respect de la réglementation applicable à l'évaluation des établissements, les établissements demanderont à l'HCERES une participation significative de représentants du monde socio-économique aux dispositifs d'évaluation des programmes et des laboratoires de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon.

## **5.3 – Qualité et professionnalisme**

Les établissements s'engagent à mettre en place au sein de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon une démarche qualité afin que les laboratoires puissent mener les projets de recherche partenariale avec un niveau de qualité conforme aux meilleurs standards internationaux.

Ceci se traduit notamment par la mise en place d'outils et de procédures de gestion de projets permettant :

- le calcul du coût complet ou du prix de revient de tout travail partenarial ;
- l'établissement de devis à partir des coûts complets ou des prix de revient, avec échéancier de réalisation et fournitures attendues ;
- l'accès à un soutien juridique pour les aspects contractuels ;
- la prévision et le suivi des moyens nécessaires au projet (matériels et humains) ;
- le respect des engagements contractuels (coûts, délais, traitement de toute réclamation des partenaires...) ;
- le suivi relationnel des partenaires et l'évaluation de leur satisfaction.

## **5.4 – Stratégie de recherche et programmes**

Les établissements s'engagent à ce que l'institut Carnot Ingénierie@Lyon décrive sa stratégie de recherche au titre du label Carnot dans des documents actualisés et diffusés chaque année, notamment auprès des autres instituts Carnot et de l'association des instituts Carnot ainsi que, dans une version éventuellement simplifiée, aux acteurs socio-économiques les plus concernés par ses thématiques de recherche.

Cette stratégie de recherche devra prendre en compte les attentes des acteurs socio-économiques identifiées par l'institut Carnot.

### **5.5 – Relations avec les partenaires socio-économiques**

Les établissements s'engagent à ce que l'institut Carnot Ingénierie@Lyon réponde avec diligence aux différentes demandes d'un partenaire socio-économique.

Ainsi, l'institut Carnot Ingénierie@Lyon devra veiller à ce que toute interrogation soit suivie d'une réponse – quelle qu'en soit la teneur. S'il apparaît que ledit institut Carnot n'est pas en mesure de traiter, à son niveau, la sollicitation du partenaire socio-économique, il devra s'assurer d'une réorientation vers un autre institut Carnot ou vers l'association des instituts Carnot voire, le cas échéant, vers un laboratoire non labellisé Carnot ou tout acteur socio-économique adapté si cette solution semble la plus appropriée aux attentes du partenaire.

### **5.6 – Propriété intellectuelle**

Les établissements s'engagent à ce que l'institut Carnot Ingénierie@Lyon élabore et mette en œuvre une politique de gestion de la propriété intellectuelle de ses résultats de recherche et de ses savoir-faire afin de les placer au service de la compétitivité des entreprises, notamment françaises et européennes, sur la base du respect des contributions de chacun, d'un partenariat durable avec le monde économique et d'une volonté d'harmonisation des bonnes pratiques contractuelles.

Ceci se traduira par la production et la mise à jour régulière des documents exposant cette politique et par la mise en place des moyens dédiés.

### **5.7 – Communication**

Les établissements s'engagent à ce que l'institut Carnot Ingénierie@Lyon rende chaque année public un rapport d'exercice de ses activités de recherche partenariale, en excluant celles astreintes à la confidentialité. Sans préjudice de la confidentialité afférente à celles-ci, ce rapport comportera les données nécessaires à l'appréciation de l'activité de recherche partenariale.

L'institut Carnot Ingénierie@Lyon devra transmettre à l'association des instituts Carnot les éléments nécessaires à l'élaboration et à la tenue à jour d'un annuaire des compétences des instituts Carnot.

## **Article 6 – Association des Instituts Carnot**

Les établissements auxquels sont rattachés les instituts Carnot ont créé une association, l'« Association des Instituts Carnot », qui mène des actions mutualisées telles que :

- la communication interne et externe, aux niveaux national et international ;
- la constitution de bases d'informations rassemblant les compétences des laboratoires labellisés ;
- la mise en place d'un portail d'orientation pour les nouveaux clients ;
- l'élaboration et la diffusion des meilleures pratiques ;
- la veille technologique, le conseil en propriété intellectuelle, etc. ;
- des actions collectives pour le compte des instituts Carnot.

Les établissements désignés en qualité de représentant personne morale des instituts Carnot sont membres de droit de l'association des instituts Carnot. Ils pourront financer leur cotisation annuelle à l'association des instituts Carnot sur le montant de l'abondement accordé par l'ANR au titre de ladite année à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, dans la limite de 2 % de celui-ci.

Dans l'hypothèse où un établissement désigné représentant personne morale souhaiterait renoncer à sa qualité de membre de droit, son abondement perçu serait amputé de la part réservée au paiement de sa cotisation. Cette part serait alors redistribuée aux établissements membres de l'association des instituts Carnot.

## **Article 7 – Suivi des objectifs et des engagements**

Afin de permettre à l'ANR de s'assurer de la correcte réalisation des objectifs de progrès définis en **annexe 2**, du respect des engagements définis aux articles 5 et 6 ainsi que de la correcte réalisation des actions financées par les abondements, les établissements s'engagent à ce que l'institut Carnot Ingénierie@Lyon transmette à l'ANR un rapport d'activité à 4 ans

Cette communication devra être effectuée avant le 31 décembre 2023. Aucun versement au titre de l'abondement de l'année en cours ne sera effectué par l'ANR au-delà de chacune de cette date tant qu'elle n'aura pas reçu ce rapport.

L'institut Carnot Ingénierie@Lyon s'engage à transmettre annuellement à l'ANR les données nécessaires à l'élaboration des études d'impact du programme Carnot. Au titre de l'année 2020, l'ANR s'engage à ouvrir la période de collecte en ligne au plus tard le 29 mai 2020. Les données seront à renseigner avant le 26 juin 2020. Ces données seront à fournir sous la forme de celles demandées dans le dossier de candidature Carnot édition 2020.

## **Article 8 – Conditions et modalités de versement**

Les versements de l'abondement destiné aux travaux de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon seront effectués à INGENIERIE LYON situé au CEI 1 – 66 bd Niels Bohr – CS 52132, 69603 VILLEURBANNE Cedex, sur le compte bancaire ouvert auprès du Crédit Mutuel sous le RIB :

Code Banque	Code guichet	N° compte	Clé
10278	07340	00020090701	71

Les coordonnées bancaires sur lesquelles l'abondement sera versé devront être spécifiées explicitement sur chacun des avenants annuels à la présente convention.

90 % du montant de l'abondement de chacune des années 2020 à 2023 seront versés sous forme d'avances.

Le solde de 10 % du montant de l'abondement de chaque année sera versé après présentation à l'ANR d'un relevé récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées par l'institut Carnot au titre dudit abondement, sous réserve que celles-ci soient au moins égales au montant dudit abondement. Dans le cas contraire, l'ANR pourra demander à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon le remboursement des sommes non dépensées. Ces dépenses seront certifiées par le(s) agent(s) comptable(s) ou/et le(s) commissaire(s) aux comptes des établissements concernés. Aucune demande de solde ne pourra être prise en compte après le 31 décembre 2029.

Le versement des avances de chaque abondement se fait :

- à la signature de l'avenant annuel mentionné à l'article 4 pour la première avance ;
- au début du mois de juin de chaque année couverte par la présente convention pour les autres avances.

Pour l'abondement de l'année 2020, l'échéancier des versements des avances est le suivant :

- un million quatre-vingt mille Euros (1 080 000 €) à la signature de la présente convention ;
- deux cent huit mille Euros (208 000 €) en juin 2021 ;
- quatre-vingt mille Euros (80 000 €) en juin 2022.

Le solde 152 000 € (cent cinquante-deux mille) sera versé après présentation à l'ANR d'un relevé récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées par l'institut Carnot Ingénierie@Lyon au titre de l'abondement 2020.

Les versements seront toutefois suspendus en cas d'application des clauses figurant à l'article 7 de la présente convention.

### **Article 9 – Calcul de l'abondement**

La procédure de validation de l'assiette éligible à l'abondement au titre de l'année 2021 démarrera au plus tard le 4 mai de l'année 2021. En conséquence la date limite de délivrance de la liste des recettes éligibles à l'abondement au titre de l'année 2021 est fixée au 30 avril de l'année 2021. Les listes de recettes devront être certifiées par un agent comptable ou un commissaire aux comptes et communiquées à l'ANR. L'ANR accusera bonne réception de la liste et des certifications. Les pièces réceptionnées hors délai seront exclues de l'assiette éligible.

### **Article 10 – Suivi des actions financées par l'abondement**

La répartition des dépenses entre actions à l'intérieur d'un même poste (Cf. article 4 de la présente convention) pourra être modifiée librement par l'institut Carnot Ingénierie@Lyon.

La répartition des dépenses entre chaque poste pourra être modifiée :

- librement, dès lors que la variation ne dépasse pas 15 % du total de l'abondement ;
- sur demande du bénéficiaire et après autorisation de l'ANR dans les autres cas.

Dans le cas où tout ou partie de l'abondement serait (re)affecté à des actions qui n'entrent pas dans le champ d'actions financées par l'abondement, l'institut Carnot Ingénierie@Lyon pourra se voir soit appliquer une retenue d'un montant équivalent sur l'abondement de l'année suivante, soit demander la restitution des sommes concernées.

Les établissements veilleront à ce que l'institut Carnot puisse fournir, dans les meilleurs délais possibles, à l'ANR ou à toute personne mandatée par elle, à sa demande, toute pièce, information ou document relatifs aux actions financées par l'abondement.

### **Article 11 – Durée, modifications**

Le label Carnot est attribué à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon à compter de la signature de la présente convention et jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028, date limite d'exécution des actions financées par l'abondement 2023.

Toute modification de la convention ou de ses annexes fera l'objet d'un avenant.

La présente convention peut être résiliée par l'une des deux parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Les recettes sur projets de recherche partenariale facturées pendant l'année de la radiation ou de la

renonciation au label Carnot ne donneront alors pas lieu à abondement les années suivantes. Les modalités de financement des actions en cours au titre des abondements Carnot des années antérieures et les montants des versements correspondants seront alors fixés dans le cadre d'une convention spécifique.

- résiliation par le ministre chargé de la recherche : au cas où le non-respect par l'institut Carnot Ingénierie@Lyon des engagements ou des objectifs de progrès définis dans la présente convention porterait préjudice à l'image du label Carnot, celui-ci pourrait lui être retiré par décision du ministre chargé de la recherche sur proposition du président directeur général de l'ANR. L'ANR notifiera la décision par un courrier recommandé envoyé à l'ensemble des signataires désignés par « les établissements » dans la présente convention ;
- résiliation par les établissements : de même, en cours d'exécution de la présente convention, l'institut Carnot peut renoncer au label Carnot par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ANR et signée par l'ensemble des signataires de la présente convention désignés par « les établissements ».

#### **Article 12 – Liste des annexes**

- Annexe 1 : Description du périmètre et de la gouvernance de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon
- Annexe 2 : Objectifs de progrès à 4 ans de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon
- Annexe 3 : Actions financées par l'abondement 2020 de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon

#### **Article 13 – Attribution de juridiction**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable l'ensemble des contestations qui pourraient surgir à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente, le tribunal administratif de Paris, sera saisie du litige.

Fait à Paris, le

Pour l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

Le Président Directeur Général

Thierry Damerval

Pour

**LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT ECONOMIQUE INGENIERIE@LYON,**  
Représenté par le Président du Directoire, Monsieur Jérôme CHEVALIER  
Ayant mandat pour signer la convention

## **Annexes à la convention pour le soutien financier de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon N°20 CARN 0016 01**

*Annexe 1 : périmètre et gouvernance*

*Annexe 2 : objectifs de progrès à 4 ans*

*Annexe 3 : actions financées par l'abondement 2020*

## **Annexe 1 : Périmètre et gouvernance**

### **A- Périmètre**

<b>Nom du laboratoire</b>	<b>Sigle ou acronyme</b>	<b>Localisation</b>	<b>Tutelle(s)</b>	<b>Thématique(s)</b>	<b>Nombre ETP recherche</b>
Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes	LTDS UMR 5513	Campus Ecully	ECL/CNRS /ENISE/ ENTPE	Tribologie ; Ingénierie des surfaces ; Dynamique des systèmes et vibro-acoustique ; Modélisation des procédés de transformation ; Technologies pour la santé et biomécanique.	260,60
Laboratoire de Mécanique des Contacts et des Structures	LaMCoS UMR 5259	Campus LyonTech	INSA/ CNRS	Tribologie, usure frottement. Structures surfaces et interfaces sous sollicitations complexes et sévères. Dynamique des structures. Simulation numérique. Biomécanique des tissus et des articulations.	133,60
Laboratoire de Mécanique des Fluides et Acoustique	LMFA UMR 5509	Campus Ecully/ LyonTech	ECL/INSA/ LYON1/ CNRS	Mécanique des fluides ; Acoustique ; Turbulence et stabilité ; Fluides complexes et transferts ; Turbomachines.	152
Laboratoire Ingénierie des Matériaux Polymères	IMP UMR 5223	Campus LyonTech/ /Campus Métare St Etienne	INSA/ LYON1/ UJM/CNRS	Chimie des polymères synthétiques et naturels ; Rhéologie et mise en oeuvre; Propriétés fonctionnelles, Interface avec le vivant.	144,30
Laboratoire Matériaux, Ingénierie et sciences	MATEIS UMR 5510	Campus LyonTech	INSA/ LYON1/ CNRS	Relations microstructure - Propriétés d'usage des céramiques, métaux polymères et (nano-) composites ; Durabilité sous sollicitations complexes. Ingénierie des surfaces. Biomatériaux	127,45
Laboratoire Génie électrique, Electromagnétisme, Automatique, Microbiologie environnementale et Applications	AMPERE UMR 5005	Campus Ecully/ LyonTech	ECL/INSA/ LYON1/ CNRS	Ingénierie pour la Santé et l'Environnement ; Gestion et utilisation rationnelle de l'énergie ; Conception, simulation, commande et fiabilité des systèmes (intégrés, mécatroniques, embarqués) ; Matériaux pour le Génie électrique.	102,45
Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon	CETHIL UMR 5008	Campus LyonTech	INSA/ LYON1/ CNRS	Génie énergétique et environnement ; Génie civil et urbanisme ; Génie thermique	79
Laboratoire Vibration Acoustique	LVA, EA	Campus LyonTech	INSA	Rayonnement acoustique ; Transmission vibratoire ;	34,50

				Problèmes inverses ; Perception sonore	
Laboratoire Multi matériaux et Interfaces	LMI UMR 5615	Campus LyonTech	LYON1/ CNRS	Conception, élaboration et caractérisation de multi-matériaux et de matériaux inorganiques multifonctionnels.	61
Centre de recherche ECAM Lyon - Efficacité énergétique et Matériaux	LabECAM	Lyon	ECAM Lyon	Mécanique, matériaux et énergétique des systèmes	16,80
Laboratoire d'Automatique et Génie des Procédés et de Génie Pharmaceutique	LaGEPP UMR 5007	Campus LyonTech	LYON1/ CNRS	Génie des matériaux. Procédés d'élaboration et de fabrication de médicaments automatique	70,50
Laboratoire de Génie Electrique et Ferroélectricité	LGEF, EA	Campus LyonTech	INSA	Couplage multi-physique. Matériaux électro-actifs et systèmes électro-actifs.	21,50
Laboratoire Catalyse, Chimie, polymères et procédés	C2P2 UMR 5265	Campus LyonTech	LYON1/ CNRS	Chimie organométallique vers la science des surfaces et la catalyse. Chimies de polymérisation, des (nano) matériaux polymères organiques, hybrides et colloïdes complexes, et de l'ingénierie des procédés de polymérisation	65
Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites	CTIPC	Bellignat (Ain)	CTIPC	Conception et simulation (pièces et process). Procédés et outillages (procédé d'injection dans les outillages). Matériaux. Plastronique. Composites	38,18
GIE MANUTECH USD	MANUTECH USD	St Etienne	GIE MANUTECH	Traitement de surface par laser Femtoseconde Transfert et démonstration jusqu'à la petite série	5

## Personnel 2019

	Personnel permanent (ETP recherche)	Personnel temporaire (ETP recherche)
Professeurs / directeurs de recherche	139.87	0.50
Maîtres de conférences / chargés de recherche	230.37	
Ingénieurs, techniciens et administratifs attachés à la recherche	104.99	26.20
Autres	9.25	3.00

### B- Gouvernance

#### 1- Objectifs généraux

Premier fédérateur de l'ingénierie de l'Université de Lyon, Ingénierie@Lyon est un ensemble cohérent d'équipes de recherche à la notoriété mondialement reconnue.

Sur l'abondement 2020, il mobilisera notamment ses ressources pour consolider le développement des axes suivants :

- L'intégration de Manutech USD.  
L'arrivée de ce centre de technologie, après les laboratoires C2P2, LGEF et du CTI IPC lors du dernier contrat, enrichit le continuum de valeur qui va de la molécule, à l'objet intelligent et à son usage final. L'institut affirme sa volonté d'étendre ses projets du ressourcement vers des TRL plus élevées en suscitant des synergies complémentaires et en incitant les équipes de recherche à monter des projets communs intégrant la réalisation de démonstrateurs.
- Une stratégie de développement résolument tournée vers les PME/ETI.  
Ingénierie@Lyon diversifie son offre existante déjà bien connue par les grands groupes. Investi dans les programmes de structurations de l'offre de la recherche publique de 4 filières de la demande économique, l'institut a aussi entrepris la mobilisation de TPE regroupées au sein de son Cercle de Transfert et de faire appel aux laboratoires de son Cercle Académique, tout ceci pour élargir son offre scientifique et technologique aux entreprises.
- Le renforcement du rôle structurant de l'Institut et de son rayonnement et un management de la qualité réaffirmé.  
Avec le renforcement de son rôle structurant de l'ingénierie de l'Université de Lyon, Ingénierie@Lyon poursuit son action fédératrice avec l'unification des pratiques partenariales et la gestion de la qualité pour la satisfaction des entreprises. Il entend également accroître son effort de rayonnement tant au niveau national qu'international au service de sa stratégie scientifique d'excellence.

#### 2- Groupement d'Intérêt Economique et management.

Ingénierie@Lyon est organisé en GIE à Directoire et Conseil de Surveillance dans lesquels siègent les établissements et organisme ECL, INSA, UCBL, CNRS et leurs trois filiales de valorisation. Le GIE assure l'interface entre les laboratoires et l'industrie pour les actions relevant de l'institut. Il a pour double

mission la gestion et le suivi de projets de recherche partenariale inter-laboratoires et inter-établissements ainsi que la gestion de l'abondement destiné au ressourcement des laboratoires et à la politique commune. La première mission nécessite que le GIE ait de la visibilité sur l'ensemble des actions contractuelles relevant des thématiques de l'institut et du label Carnot. Sur un plan pratique, le président du Directoire, qui est aussi Directeur de l'institut a une visibilité des contrats de recherche des établissements et des filiales de valorisation sur le périmètre de l'institut. La gestion et le suivi des actions n'impliquant qu'un seul laboratoire sont confiés à l'établissement concerné ou sa filiale de valorisation par le biais d'une convention de recherche.

En cohérence avec l'objectif stratégique de développement de l'axe PME, la gouvernance a évolué pour intégrer un troisième volet de management dédié aux relations avec les entreprises :

- Le management stratégique est sous la responsabilité du président de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, Manuel Collet DR CNRS. Le président est responsable des décisions de l'institut, s'appuie sur le Comité de Pilotage (COFIL) et le Comité Stratégique pour orienter et définir la stratégie de l'institut et du GIE. Il préside aussi le Conseil de Surveillance du GIE. Il est nommé par les établissements et organisme.
- Le management opérationnel est sous la responsabilité du directeur de l'institut, Jérôme Chevallier, Professeur. Le directeur est responsable du déploiement des actions. Il préside le directoire du GIE, s'appuie sur celui-ci et travaille en étroite collaboration avec les filiales et services de valorisation pour assurer sa délégation. Il est nommé par le COFIL.
- La Prospection et le Développement des partenariats avec les entreprises est délégué au vice-président de l'institut, Didier Rémond, Professeur. Le vice-président est responsable de la stratégie et des actions auprès des entreprises et plus particulièrement des PME-ETI. Il s'appuie sur le Comité de développement des filières. Il pilote le Comité d'évaluation des projets de l'AAP annuel de l'institut et anime le Cercle de Transfert. Il est nommé par le COFIL.

### **3- Engagement des directeurs d'unité**

Les directeurs des laboratoires, membres du COFIL, adhèrent pleinement à la présente proposition ainsi que de manière plus large à l'ensemble du dispositif Carnot, dans ses objectifs et sa philosophie. Pour cela, les entités composantes s'engagent à respecter les exigences de qualité du label Carnot, notamment exposées dans la Charte Carnot et aussi les objectifs quantitatifs et qualitatifs d'Ingénierie@Lyon, de manière à en partager les valeurs et les objectifs.

## **Annexe 2 : objectifs de progrès à 4 ans**

### **Contrats 2019**

	Nombre de contrats	Montant des recettes (€)	Nombre d'entreprises
Recherche contractuelle avec le monde socio-économique	<b>500</b>	<b>13 923 137</b>	<b>342</b>
Recherche contractuelle hors monde socio-économique	74	1 307 149	
Recherche collaborative subventionnée avec le monde socio-économique	<b>130</b>	<b>9 862 046</b>	<b>491</b>
Recherche collaborative subventionnée hors monde socio-économique	105	6 795 857	
Prestations techniques avec le monde socio-économique	1 348	5 010 452	593
Prestations techniques hors monde socio-économique	77	303 069	
Redevances sur titres de propriété intellectuelle (Licences d'exploitation actives)	16	131 862	16

### **Détails de la recherche contractuelle avec le monde socio-économique 2019**

	Nombre de contrats	Montant des recettes (€)	Nombre d'entreprises
Grandes entreprises nationales	339	10 737 631	192
ETI nationales	36	801 704	29
PME / TPE nationales	105	1 849 285	101
Etrangères (incluant grandes entreprises, ETI, PME/TPE et autres)	20	534 517	20

## Détails de la recherche collaborative subventionnée avec le monde socio-économique 2019

	Nombre de contrats	Montant des recettes (€)	Nombre d'entreprises
National (subvention nationale)	90	5 403 509	208
Europe (subvention européenne)	40	4 458 537	283

### Inter Carnot 2019

Nombre de contrats (recherche contractuelle) avec au minimum un autre institut Carnot	28
Nombre d'actions de recherche et d'études (hors recherche contractuelle) avec au minimum un autre institut Carnot	4

### Publications 2019

Nombre de publications de rang A dans l'année	972
---	-----

### Brevets 2019

Nombre de déclarations d'invention déclarées dans l'année	36
Nombre total de brevets prioritaires déposés dans l'année	19
Nombre total de brevets prioritaires détenus en portefeuille	179
Nombre total d'extensions détenues en portefeuille	656
<b>Nombre total de brevets détenus en portefeuille</b>	<b>835</b>

### Création d'entités 2019

Nombre de sociétés créées dans l'année	4
Nombre de laboratoires communs créés dans l'année	4

## Qualité 2019

Mise en place d'actions qualités	Mise en place d'un Système de Management Qualité sur les processus de management, opérationnel et support Mise en place d'un référentiel Qualité pour les laboratoires
Mise en place d'un guichet unique pour la contractualisation avec les partenaires socio-économiques	Données clients dans le CRM Efficacy, nouvellement déployé Unification des procédures de contractualisation
Mise en place d'une comptabilité analytique	Reporting financier analytique des filiales et des établissements vers le GIE pour l'ensemble des projets
Temps moyen de réponse à une demande	5 j

### Objectif Contrats 2023\*

	Nombre de contrats	Montant des recettes (€)	Nombre d'entreprises
Recherche contractuelle avec le monde socio-économique	<b>600</b>	<b>16 200 000</b>	<b>350</b>
Recherche contractuelle hors monde socio-économique	88	1 800 000	
<b>Total recherche contractuelle</b>	688	18 000 000	350
Recherche collaborative subventionnée avec le monde socio-économique	<b>99</b>	<b>10 200 000</b>	<b>439</b>
Recherche collaborative subventionnée hors monde socio-économique	90	4 000 000	
<b>Total recherche collaborative</b>	<b>189</b>	<b>14 000 000</b>	<b>439</b>
<b>Total Recherche partenariale avec le monde socio-économique</b>	699	26 400 000	789
<b>Total Recherche partenariale hors monde socio-économique</b>	178	5 800 000	
<b>Total recherche partenariale</b>	<b>877</b>	<b>32 200 000</b>	<b>789</b>
Prestations techniques avec le monde socio-économique	850	4 000 000	1 400
Prestations techniques hors monde socio-économique	65	500 000	
<b>Total prestations techniques</b>	<b>915</b>	<b>4 500 000</b>	<b>1 400</b>
Redevances sur titres de propriété intellectuelle (Licences d'exploitation actives)	28	180 000	28

### Objectifs : Détails de la recherche contractuelle avec le monde socio-économique 2023

	Nombre de contrats	Montant des recettes (€)	Nombre d'entreprises
Grandes entreprises nationales	416	12 250 000	200
ETI nationales	33	750 000	30
PME / TPE nationales	124	2 180 000	100
Etrangères (incluant grandes entreprises, ETI, PME/TPE et autres)	27	1 020 000	20
	<b>600</b>	<b>16 200 000</b>	<b>350</b>

### Objectifs : Détails de la recherche collaborative subventionnée avec le monde socio-économique 2023

	Nombre de contrats	Montant des recettes (€)	Nombre d'entreprises
National (subvention nationale) (+17,5%)	66	6 400 000	221
Europe (subvention européenne)(+17,5%)	33	3 800 000	218

### Objectifs : Inter Carnot 2023

Nombre de contrats (recherche contractuelle) avec au minimum un autre institut Carnot	30
Nombre d'actions de recherche et d'études (hors recherche contractuelle) avec au minimum un autre institut Carnot	20

### Objectifs : Publications 2023

Nombre de publications de rang A dans l'année	950
---	-----

### Objectifs : Brevets 2023

Nombre de déclarations d'invention déclarées dans l'année	25
Nombre total de brevets prioritaires déposés dans l'année	15
Nombre total de brevets prioritaires détenus en portefeuille	265
Nombre total d'extensions détenues en portefeuille	603
<b>Nombre total de brevets détenus en portefeuille</b>	<b>868</b>

### Objectifs : Mandataire unique 2023

Nombre d'unités/laboratoires ayant un mandataire unique désigné	Procédure unifiée de contractualisation
---	---

### Objectifs : Création d'entités 2023

Nombre de sociétés créées dans l'année	5
Nombre de laboratoires communs créés dans l'année	6

### Objectifs : Qualité 2023

Mise en place d'actions qualités	Certification ISO 9001 complète du GIE
Mise en place d'un guichet unique pour la contractualisation avec les partenaires socio-économiques	Données clients dans un CRM, coordination de l'offre. Unification des procédures de contractualisation.
Mise en place d'une comptabilité analytique	Sur l'ensemble des laboratoires et de l'institut
Temps moyen de réponse à une demande	5 j

\* Les objectifs, en termes de recherche partenariale en particulier, ont été définis avant la crise liée à la COVID-19.

## **Annexe 3 : Actions financées par l'abondement 2020**

### **A. Synthèse**

L'abondement 2020 d'un montant de **1 520 000 €** alloué à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon est affecté selon la clé de répartition présentée dans le tableau 1.

<b>Calendrier des dépenses</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Catégorie d'actions</b>				
Actions de ressourcement (54.6%)	<b>829 100</b>	411 900	236 600	180 600
Actions de professionnalisation et de développement de partenariats socioéconomiques (36.7%)	<b>558 500</b>	558 500		
Intégration du dispositif Carnot (8.7%) (dont cotisation 2016 à l'AlCarnot)	<b>132 400</b>	107 400	25 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 520 000</b>	<b>1 077 800</b>	<b>261 600</b>	<b>180 600</b>

*Tableau 1 : Répartition de l'abondement 2020 de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon*

Le Comité Stratégique de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon a décidé d'utiliser une large partie de l'abondement Carnot pour des actions de ressourcement notamment sur un Appel à Projets 2020 décliné sur les trois axes suivants :

**Projets inter-laboratoires** de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, pour continuer à créer de l'innovation issue de l'interdisciplinarité et à souder les équipes. Ces projets doivent contribuer aux domaines stratégiques de l'institut : Transports, Energies, Dispositifs pour la Santé et Matériaux. L'objectif est d'étendre les projets sur de plus hauts niveaux de maturité technologique. Les projets peuvent inclure tout ou partie de modélisation, conception, caractérisation et mise en forme. La réalisation d'un démonstrateur justifiant d'un bon niveau de maturité (TRL) est grandement appréciée. L'appel à projets 2020 s'adressait à des projets traitant clairement d'un ou plusieurs objectifs de Développement Durable listés par l'ONU tels que ceux de cette liste non exhaustive : Energies renouvelables ; Bâtir une infrastructure résiliente, Industrialisation durable ; Villes et communautés durables ; Consommation et production responsables ; Lutte contre le changement climatique, etc.

**Projets à l'international** impliquant des laboratoires internationaux avec le soutien de l'intérêt d'une entreprise étrangère, sur les domaines : Transports, Energies, Dispositifs pour la Santé et Matériaux, pour compléter les compétences de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon. L'objectif est de développer des voies au développement de l'axe international de l'institut.

**Projets inter-Carnot** (instituts Carnot et Tremplins Carnot) sur les domaines Transports, Energies, Dispositifs pour la Santé et Matériaux. Ici, il s'agit de proposer des projets qui nécessitent des compétences complémentaires à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, pour lever des verrous scientifiques, développer des moyens communs, échanger des techniques et des bonnes pratiques.

Le Comité d'Evaluation a analysé les 18 projets soumis à l'AAP 2020 et *in fine* le COPIL en a retenu 6 (4 projets inter-laboratoires et 2 projets inter-Carnot).

En complément à l'ensemble de ces projets dont la thématique est dictée par une logique majoritairement top-down et d'appel à projets, l'institut Carnot Ingénierie@Lyon soutient dans une logique bottom-up, **des Actions-Plateformes**, émanant des besoins des équipes de recherche. Elles ont pour finalité de renforcer les capacités et l'attractivité des plateformes scientifiques et technologiques de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon. En fonction de leur objectif, elles contribuent donc au ressourcement scientifique ou à la professionnalisation et au développement des relations partenariales.

Ci-après, l'ensemble des Projets et des Actions-Plateforme retenus sont donc affectés sur les trois volets : Ressourcement, Professionnalisation et Développement des relations partenariales, Intégration au réseau des instituts Carnot.

## 1. **Actions de ressourcement – 829 100 € (54.6 %<sup>1</sup>)**

### **Projets inter-laboratoires :**

4 projets (inter-laboratoires) ont été retenus par le COPIL de l'institut. L'ensemble de ces projets, affecté au ressourcement, présente un montant de 651 600 € (42.9 %).

- **Projet inter-laboratoires. BRASSOA** (BRASSage par écoulements entraînés par Ondes Acoustiques, **171 600 €**), proposé par LMFA, LVA et LGEF, a pour objectif d'une part l'amélioration des procédés de fabrication d'énergies renouvelables et d'autre part l'amélioration du recyclage de métaux très répandus comme l'aluminium et ses alliages.
- **Projet inter-laboratoires. DESIRERA** (DESign d'Implants Résorbables sans Elements RAres, **192 000 €**), proposé par MATEIS et LMI, a pour objectif de développer un nouvel alliage sans élément rare pour implants résorbables.
- **Projet inter-laboratoires. TORTELLINI** (observation par radioscopie X *in situ* et modélisation du bain fondu en fabrication additive DED, **205 000 €**), proposé par LaMCoS, LTDS et LVA, a pour objectif de pouvoir prédire les conditions permettant de maîtriser le bain fondu sur l'ensemble de la construction de la pièce en limitant la présence de défauts et en maximisant les propriétés mécaniques.
- **Projet inter-laboratoires. RACE** (caoutchouc chargé en nano-cellulose : mise en œuvre et propriétés, **83 000 €**), proposé par IMP et MATEIS, a pour objectif de fabriquer des matériaux nano-composites élastomères en mettant au point un procédé de mise en œuvre par hétéro-coagulation de suspensions colloïdales de nano-cellulose et de latex d'élastomères.

### **Actions plate-forme**

Les **Actions- plateformes** sélectionnées (177 500 €, 11.7 %) sont les suivantes :

- **Environnement Energie**
  - o Imagerie thermique de phénomènes rapides

---

<sup>1</sup> Les pourcentages sont donnés par rapport au montant total de l'abondement.

- Tribologie, Surfaces, Interfaces
  - o Fonctionnalisation des surfaces et réaction aux particules d'usure
- Matériaux et Procédés
  - o Développement de procédés de fabrication additifs avancés

## **2. Actions de professionnalisation et de développements partenariats socio-économiques – 558 500 € (36.7 %)**

Les **Actions de professionnalisation de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon** sont orientées vers les partenaires socio-économiques. Menées en concertation avec l'ensemble des laboratoires et des plateformes de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, elles ont pour but d'améliorer leur attractivité vis-à-vis de l'entreprise, mais aussi de structurer une animation cohérente et assurer la meilleure visibilité. Ces investissements sont un levier fort pour ouvrir les plateformes aux partenariats industriels.

Les **Actions de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon** correspondent aux items génériques suivants :

- Fonctionnement et animation de l'institut Carnot, menés par le GIE Ingénierie@Lyon
- Démarche qualité
- Exposition de l'image de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon
- Eco-système – National et International

Les **Actions- plateformes** sélectionnées sont :

- Environnement Energie
  - o Renforcement Qualité Gestion Plateforme
- Bio-ingénierie
  - o Développement des outils de caractérisation et manipulation des matériaux biologiques
- Tribologie, Surface, Interfaces
  - o Renforcement Qualité Gestion Plateforme
- Matériaux et Procédés
  - o Développement de la plateforme de fabrication, caractérisation et traitement de matériaux innovants

## **3. Intégration du dispositif Carnot – 132 400 € (8.7 %)**

Les membres de la gouvernance de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon et les chercheurs des laboratoires participent activement aux réunions Bonnes Pratiques (Qualité, Europe), Communication, Marketing Stratégique et Plénières de l'Association des instituts Carnot. Il s'agit de partager les savoir-faire et les expériences de chacun pour être de plus en plus efficaces dans le traitement des demandes des entreprises et de les diffuser au sein des différentes entités de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon.

L'**institut Carnot Ingénierie@Lyon** finance les missions dans le réseau des instituts Carnot et l'adhésion à l'Association des instituts Carnot.

Plusieurs projets inter-carnot sont par ailleurs financés pour développer et profiter des synergies du réseau des instituts. Pour l'année 2020, deux projets inter-Carnot ont été sélectionnés :

- **Le projet inter-Carnot PEMEC** (Polissage Electro-Mecano-Chimique) allie pour un montant de 50 000 € les laboratoires LTDS de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon et l'institut Carnot CETIM. Le LTDS et le CETIM ont développé ces dernières années un procédé innovant combinant l'action d'un abrasif fluide et d'une action électrochimique. Le projet a pour

objectif d'aboutir à un développement technologique concret qui permettra d'apporter un nouveau procédé sur le marché de la finition des pièces.

- **Le projet inter-Carnot DYNABIOCAT** (Hydrogel BIOCATalytique supporté sur une mousse élastomère pour la conception d'un réacteur DYNAmique original et performant pour la transformation du CO<sub>2</sub>) allie pour un montant de 50 000 € les laboratoires LAGEPP de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon et ICS de l'institut Carnot MICA. Le projet DYNABIOCAT combine deux technologies innovantes : (1) la conception d'hydrogels catalytiques supportés sur des mousses polymères et (2) l'utilisation de ces mousses élastomères catalytiques comme garnissage déformables dans un réacteur dynamique.

<b>institut Carnot Ingénierie@Lyon</b>		<b>Abondement 2020 : Dépenses prévisionnelles</b>					
<b>1 - Actions de ressourcement scientifique</b>							
	<b>Equipement</b>	<b>Personnel</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>	2021	2022	2023
<b>Projet : BRASSOA</b>	7 200	141 900	22 500	171 600	62 400	47 600	61 600
<b>Projet : DESIRERA</b>	20 000	123 000	49 000	192 000	91 000	56 000	45 000
<b>Projet : TORTELLINI</b>	13 000	175 000	17 000	205 000	54 000	104 000	47 000
<b>Projet : RACE</b>		83 000		83 000	27 000	29 000	77 000
Imagerie thermique de phénomènes rapides	35 900			35 900	35 900		
Fonctionnalisation des surfaces et réaction aux particules d'usure	49 300	22 600		71 900	71 900		
Développement de procédés de fabrication additifs avancés	23 600	40 000	6 100	69 700	69 700		
<b>Sous-Total (€)</b>	<b>149 000</b>	<b>585 500</b>	<b>94 600</b>	<b>829 100</b>	<b>411 900</b>	<b>236 600</b>	<b>180 600</b>
<b>2 - Actions de professionnalisation et de développement de partenariats socioéconomiques</b>							
	<b>Equipement</b>	<b>Personnel</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>	2021	2022	2023
Fonctionnement et animation de l'institut Carnot, menés par le GIE Ingénierie@Lyon		77 700	125 700	203 400	203 400		
Démarche Qualité			38 000	38 000	38 000		
Exposition de l'image de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon		46 000	12 000	58 000	58 000		
Eco-système - National et International		29 800	12 000	41 800	41 800		
Renforcement Qualité Gestion Plateforme	4 000	51 900	10 300	66 200	66 200		
Développement des outils de caractérisation et manipulation des matériaux biologiques	84 400			84 400	84 400		
Développement de la plateforme de fabrication, caractérisation et traitement de matériaux innovants	66 700			66 700	66 700		
<b>Sous-Total (€)</b>	<b>155 100</b>	<b>205 400</b>	<b>198 000</b>	<b>558 500</b>	<b>558 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>3 - Intégration du dispositif Carnot</b>							
	<b>Equipement</b>	<b>Personnel</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>	2021	2022	2023
Cotisation AiC 2020			30 400	30 400	30 400		
Réseau AIC			2 000	2 000	2 000		
<b>Projet : PEMEC</b>		50 000		50 000	50 000		
<b>Projet : DYNABIOCAT</b>		50 000		50 000	25 000	25 000	
<b>Sous-Total (€)</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>32 400</b>	<b>132 400</b>	<b>132 400</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>304 100</b>	<b>890 900</b>	<b>325 000</b>	<b>1 520 000</b>	<b>1 077 800</b>	<b>261 600</b>	<b>180 600</b>

## B- Liste des actions

### 1- Actions de ressourcement scientifique

#### 1.1 Action 1 : BRASSOA – BRASSage par écoulement entraînés par Ondes Acoustiques

##### 1.1.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Sophie MIRALLES, [sophie.miralles@insa-lyon.fr](mailto:sophie.miralles@insa-lyon.fr)

##### 1.1.2 Description de l'action

L'utilisation d'ultrasons pour contrôler les écoulements et le mélange dans des alliages métalliques en cours de solidification permettrait la fabrication de lingots de meilleure qualité et donc des coûts de production et de consommation de matières premières moindres.

Les travaux de 3 thèses dirigées par l'équipe du LMFA, porteur de ce projet, ont montré dans des démonstrateurs en eau, l'intérêt d'écoulements générés par ultrasons (*acoustic streaming*). Le portage de cette technique dans des fours industriels et des bains de métal fondu nécessite l'intégration de nouvelles contraintes inhérentes à la nature du fluide et à la température de travail importante. Une source acoustique haute fréquence, couplée à un guide d'onde adapté permettant de transmettre les ondes acoustiques jusqu'au sein d'un bain de silicium en fusion a été développée et brevetée. L'écoulement optimal dépend fortement de la géométrie du creuset et de la convection déjà présente dans le bain. La chaîne technologique à maîtriser est donc constituée de 3 maillons (transducteurs, guide d'ondes et écoulement) afin d'implanter le brassage par ondes acoustiques comme méthode de contrôle et de mélange dans des fours industriels.

Pour relever ces challenges, le projet BRASSOA s'appuie sur la collaboration de 3 laboratoires de l'institut (LMFA, LVA, LGEF), en relation avec le laboratoire FCS de l'Université de Coventry qui aboutiront à la mise en œuvre de solutions et à des essais sur les bancs prototypes de nos partenaires industriels. Les fours de solidification en silicium photovoltaïque du CEA INES (Chambéry) pourront être utilisés en complément des travaux déjà engagés.

Notre expertise permettra de dimensionner chaque maillon de la chaîne technologique afin de répondre à un besoin dans des secteurs industriels à forte valeur ajoutée, soumis à une forte concurrence et soucieux de leur impact environnemental.

##### 1.1.3 Retombées et résultats attendus

L'aboutissement du projet mettra en avant une technique nouvelle de contrôle et de brassage pour l'innovation dans les procédés de solidification et pourra donner l'avantage à une filière de production d'énergie dont l'empreinte écologique est faible. Le projet, à travers le déploiement des techniques de vélocimétrie de pointe, permettra à Ingénierie@Lyon de proposer une plate-forme de métrologie fluide, regroupant des techniques aussi variées que le suivi 3D du parcours de particules, la vélocimétrie acoustique, ou les techniques de mesures locales comme l'anémométrie en phase liquide haute température, unique au moins à l'échelle régionale.

##### 1.1.4. Données financières

Durée de l'action : 3 ans

Coût complet de l'action : 690 000 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 171 600 €**

Détail de l'équipement : 4 k€ pour des transducteurs, 3.2 k€ pour deux hydrophones.

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...) : 18 mois d'un doctorant, 11 mois d'un post-doc et 9 mois d'un ingénieur

Détail du fonctionnement : Achat de matériel de laboratoire et de manip. + missions + conférences

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
7 200 €	141 900 €	22 500 €	171 600 €	62 400 €	47 600 €	61 600€	0 €

## 1.2 Action 2 : DESIRERA – DESign d'Implants Résorbables sans Element Rare

### 1.2.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Xavier BOULNAT, [xavier.boulnat@insa-lyon.fr](mailto:xavier.boulnat@insa-lyon.fr)

### 1.2.2 Description de l'action

Les implants orthopédiques servent à réparer un traumatisme de façon temporaire ou définitive. Ils doivent être résistants mécaniquement et bien s'intégrer à l'organisme en favorisant la repousse osseuse (ostéo-intégration). Pour éviter les conséquences d'une seconde opération (surcoûts médicaux, traumatisme de la zone réopérée), les implants résorbables sont très prometteurs. Mais les matériaux envisagés actuellement, comme les alliages de magnésium (Mg) dopés aux terres rares, se résorbent trop vite et ont un coût écologique et économique important (le Mg et terres rares sont classés dans la liste des éléments les plus critiques).

Présent dans le corps humain, plus abondant et moins cher que le Mg, le zinc (Zn) présente une vitesse de dégradation plus modérée et contrôlable dans l'organisme. Ce projet vise ainsi à développer un nouvel alliage sans terre rare pour implants résorbables. On propose d'élaborer un implant résorbable par métallurgie des poudres ; d'optimiser sa microstructure et ses propriétés mécaniques, grâce à la précipitation de phases durcissantes Zn-Ca ; et de maîtriser sa dissolution. La métallurgie des poudres est suffisamment versatile pour maîtriser localement la composition chimique et la porosité de l'implant et ainsi ajuster les propriétés à cœur et en surface de l'implant. Un démonstrateur de type plaque d'ostéosynthèse sera ainsi élaboré.

Le développement d'un implant base Zn à faible coût qui combinerait une bonne tenue mécanique associée à marge sur la vitesse de dégradation critique constituerait une avancée remarquable dans le domaine des implants résorbables, dispositifs médicaux à fort potentiel pour le traitement de nombreux cas cliniques en orthopédie.

### 1.2.3 Retombées et résultats attendus

Ce projet propose de répondre à un besoin d'innovation des fabricants d'implants et de substituts, par une étude scientifique multidisciplinaire répondant à la fois aux volets mécanique et fonctionnel des implants résorbables. En particulier, la voie métallurgie des poudres, très versatile, permettrait d'aboutir à des solutions personnalisées et à forte valeur ajoutée. L'alliage considéré constituerait une innovation majeure.

Il s'inscrit dans la dynamique de développement des dispositifs médicaux et des matériaux pour la santé. Les innovations dans ce domaine visent à offrir aux personnes à soigner une offre plus large de dispositifs permettant des soins plus durables, plus accessibles et des interventions chirurgicales moins fréquentes.

De plus, le développement d'implants résorbables en alliages base zinc induirait une réduction des coûts et de l'impact environnemental de tels produits par rapport aux alliages base magnésium dont les nuances commercialisées sont notamment alliées en terres rares (yttrium, néodyme, etc).

### 1.2.4. Données financières

Durée de l'action : 3 ans

Coût complet de l'action : 401 000 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 192 000 €**

**Détail de l'équipement :** Dispositif de couplage analyse thermique/spectrométrie + Participation tour d'atomisation de poudres métalliques + PC

**Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...)** : 36 mois de doctorant + 6 mois de stagiaire

**Détail du fonctionnement :** Consommables + missions + usinage d'éprouvettes

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
20 000 €	123 000 €	49 000 €	192 000 €	91 000 €	56 000 €	45 000 €	0 €

### 1.3 Action 3 : TORTELLINI – Observation par radioscopie X in situ et modélisation du bain fondu en fabrication additive DED

#### 1.3.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Thomas ELGUEDJ, [thomas.elquedj@insa-lyon.fr](mailto:thomas.elquedj@insa-lyon.fr)

#### 1.3.2 Description de l'action

Les défis actuels en fabrication additive métal sont principalement liés aux couplages multi-physiques complexes induits par l'histoire du chargement thermique subi par la pièce. En particulier, les caractéristiques du bain fondu (forme, amplitude de température, stabilité) sont responsables de l'inhomogénéité de caractéristiques mécaniques et de la présence de défauts tels que les porosités. Le projet TORTELLINI vise à observer, comprendre et modéliser les phénomènes mis en jeu dans le bain fondu lors de la fabrication additive par le procédé laser par projection DED (*Directed Energy Deposition*). L'objectif étant de pouvoir prédire les conditions permettant de maîtriser le bain fondu sur l'ensemble de la construction de la pièce en limitant la présence de défauts et en maximisant les propriétés mécaniques. Afin d'atteindre cet objectif, le projet s'appuie sur la mise au point d'un dispositif d'observation *in-situ* par radioscopie RX adapté à une machine DED existante ; la détection des contours du bain fondu sur les images obtenues sera réalisée à l'aide d'algorithmes d'intelligence artificielle qui seront entraînés à l'aide de résultats expérimentaux et d'images radioscopiques simulées. L'aspect modélisation sera abordé à l'échelle mésoscopique en prenant en compte les principaux phénomènes couplant fluide, solide et thermique en intégrant l'effet du jet de poudre absorbé par le bain fondu en considérant l'apport de masse et de quantité de mouvement correspondant. Le couplage des résultats expérimentaux et de modélisation permettront de faire le lien entre caractéristiques du bain fondu et la présence de défauts pour optimiser les pièces produites. Les résultats obtenus permettront de limiter les opérations de post-traitement, réduire le coût des pièces, le temps d'industrialisation, et augmenter la qualité des pièces produites ; et ainsi contribuer à la démocratisation du procédé DED tant pour la réparation que pour l'ajout de fonction.

#### 1.3.3 Retombées et résultats attendus

Les attendus du projet sont avant tout relatif aux développements technologiques qui seront réalisés. L'absence de travaux sur le contrôle *in-situ* par rayons X dans le procédé DED à l'échelle internationale permet de viser un impact important en termes de valorisation et de publications scientifiques, sur un projet en réelle rupture avec l'existant.

Le dispositif expérimental de contrôle *in-situ* qui sera développé dans le projet, associé à la détection du bain fondu par intelligence artificielle, constituera à la fois une vitrine technologique et un tremplin en termes de travaux de recherche académique et de collaborations industrielles potentielles. Ce démonstrateur permettra de développer des études de R&D et ainsi d'assurer la montée en TRL des développements scientifiques réalisés dans le projet, et in fine les contacts industriels des

partenaires en fabrication additive métallique, notamment au travers du réseau régional Initiative3D piloté par la région AuRA en plus du Carnot Ingénierie@Lyon.

Le volet simulation numérique du projet renforcera la position de l'institut dans la simulation des procédés thermomécaniques. Le couplage des travaux qui seront réalisés dans le projet TORTELLINI avec ceux obtenus dans le projet MELTED précédemment financé par Ingénierie@Lyon permet également d'envisager à moyen terme de nouvelles perspectives de développements académiques et de transferts industriels.

Plus généralement la maîtrise de la qualité des pièces fabriquées en DED permettra de limiter la quantité de matière première utilisée et le nombre de pièces rebutées (« right first time manufacturing ») et de développer la capacité de réparation inhérente au procédé ; ce qui entre dans le cadre d'une fabrication plus respectueuse de l'environnement.

#### 1.3.4. Données financières

Durée de l'action : 3 ans

Coût complet de l'action : 555 000 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 205 000 €**

Détail de l'équipement : Système de positionnement du tube RX, du détecteur et radioprotection + platine 2 ou 3 axes + PC de calcul numérique

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...):

Détail du fonctionnement : Consommable et petit matériel poudre métallique + conférences + missions

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
13 000 €	175 000 €	17 000 €	205 000 €	54 000 €	104 000 €	47 000 €	0 €

### 1.4 Action 4 : RACE – Caoutchouc chargé en nano-cellulose : mise en œuvre et propriétés

#### 1.4.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Matthieu FUMAGALLI, [matthieu.fumagalli@univ-lyon1.fr](mailto:matthieu.fumagalli@univ-lyon1.fr)

#### 1.4.2 Description de l'action

Les nano-celluloses connaissent un fort intérêt car elles peuvent être produites industriellement à un coût modéré à partir de biomasse abondante, et car leurs caractéristiques uniques présagent d'excellentes propriétés pour des matériaux nano-composites comme les caoutchoucs que l'on retrouve dans les pneumatiques, les semelles, les revêtements de sol ou les joints. Dans le cadre d'une étude passée avec Michelin, nous avons déjà montré (résultats publiés et brevetés) que les nano-celluloses peuvent jouer le rôle de charge renforçant de manière comparable à la silice ou au noir de carbone aujourd'hui employés industriellement.

Dans ce projet, nous développerons la mise en œuvre de ces matériaux par un procédé industrialisable et peu consommateur d'énergie fondé sur la formation de mélange-maitre par hétéro-coagulation de suspensions colloïdales industrielles de nano-cellulose et de latex élastomère. Nous étudierons ensuite les gains de performances mécaniques propres à cette nouvelle charge pour les applications actuelles. Nous développerons également une application innovante de ces matériaux comme capteur de déformation en tirant parti des propriétés optiques spécifiques des nano-celluloses. Les prototypes obtenus feront enfin l'objet d'une analyse de leur cycle de vie.

Ce projet permettra ainsi de répondre à une demande sociétale forte pour des matériaux à faible empreinte écologique incorporant des matières premières naturelles et biodégradables tout en employant des procédés à faible consommation énergétique, et il s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de développement durable de l'ONU « Industrialisation durable » et « Consommation et production responsables ». Il offre également des perspectives industrielles importantes pour les producteurs de cellulose et pour les formulateurs de matériaux élastomères qui cherchent à proposer de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

#### 1.4.3 Retombées et résultats attendus

Le but du projet est de proposer de nouvelles gammes d'élastomères avec des performances mécaniques inégalées et/ou des réponses optiques innovantes qui feront ainsi l'objet de plusieurs brevets afin de permettre ensuite leur exploitation après transfert auprès de partenaires industriels. Les méthodologies de couplage entre évolution microstructurale et réponse optique sous contrainte feront l'objet de la réalisation de clips destinés au grand public qui viseront à illustrer les problématiques de la rupture des matériaux et permettront de mettre en avant les apports spécifiques d'une ressource naturelle comme la cellulose pour améliorer les solutions à ce défi important en science des matériaux.

En termes de communication scientifique, la méthodologie d'élaboration d'élastomères chargés en nano-cellulose transparents et aux propriétés modulables par hétéro-coagulation fera l'objet d'au moins une publication de rang A. L'objectif sera également de publier au moins une étude sur les relations structures propriétés des matériaux obtenus, et une autre sur la méthodologie permettant d'accéder à l'évolution de l'orientation des nano-celluloses lors de la déformation du matériau.

Enfin, l'impact de ce projet sera assuré par une communication active de ses membres auprès des industriels producteurs de nano-celluloses et formulateurs d'élastomères en s'appuyant notamment sur l'institut technologique FCBA qui soutient ce projet, et sur le réseau de partenaires industriels de nos laboratoires (LPSE, Axelera, Plastipolis), et ce afin de mettre en œuvre de futurs contrats qui permettront le développement industriel de nos solutions.

#### 1.4.4. Données financières

Durée de l'action : 3 ans

Coût complet de l'action : 398 200 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 83 000 €**

Détail de l'équipement :

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...) : Participation à 36 mois de doctorant

Détail du fonctionnement :

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	83 000 €	0 €	83 000 €	27 000€	29 000 €	27 000 €	0 €

### 1.5 Action 5 : Imagerie thermique de phénomènes rapides

*Plateforme Environnement Energie*

#### 1.5.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Loïc MEES, [loic.mees@ec-lyon.fr](mailto:loic.mees@ec-lyon.fr)

#### 1.5.2 Description de l'action

Les effets thermiques des phénomènes rapides en écoulement ont encore peu été considérés dans les expériences menées au laboratoire. Quand ils le sont, les mesures sont réalisées de manière ponctuelle, en paroi à l'aide de thermocouples ou dans le fluide à l'aide de sondes intrusives. Les techniques d'imagerie thermique infrarouge ont fortement progressé, grâce à l'évolution des matériels qui permettent de réaliser des cartographies résolues en espace et en temps, à hautes fréquences.

Le projet permettra de développer de nouvelles compétences dans le cadre de notre plateforme métrologique mutualisée, d'élargir nos moyens et compétences en matière d'instrumentation et de répondre à des besoins plus immédiats, associés à plusieurs projets en cours. Pour ce système d'imagerie thermique d'un montant de 135k€, le LMFA a obtenu des financements de l'ECL, l'INSA-Lyon et l'UCBL (50k€) et investira 50k€ sur ressources propres.

La présente demande d'un montant de 35 900 € permettra de finaliser l'acquisition de ce système composé d'une caméra thermique rapide, dans la gamme 3-5  $\mu\text{m}$ , à 2kHz, d'objectifs et de moyens d'acquisition et de traitement.

### 1.5.3 Retombées et résultats attendus

L'acquisition d'un premier matériel de ce type nous permettra de développer de nouvelles compétences, d'élargir nos moyens et compétences en matière d'instrumentation et de répondre à des besoins plus immédiats, associés à plusieurs projets en cours. Plusieurs applications sont envisagées pour (1) la mesure de température de surface de gouttes en évaporation, dans le cadre d'une étude académique de l'évaporation de gouttes en présence de turbulence, (2) les mesures des effets thermiques en paroi d'un écoulement turbulent à grande vitesse (grille d'aubes par exemple), (3) la quantification des pertes thermiques dans les broches des sondes de type fil chaud utilisé dans l'anémométrie CVA, (4) la caractérisation des sources de bruit d'origine aérodynamique dans les écoulements chauffés et (5) des effets thermiques, toujours en paroi, lors de l'implosion d'une bulle de cavitation.

Dans ce dernier cas, l'implosion de la bulle génère un jet asymétrique associé à un pic de pression local très intense, responsable dans de nombreuses situations pratiques d'importants dommages (injecteur haute pression, hélice de bateau...). La mesure de ce pic de pression à la paroi reste un challenge pour les expérimentateurs qui pourrait être contourné en réalisant une mesure de température résolue spatialement et temporellement.

L'acquisition de cet équipement à la pointe des technologies existantes nous permettra de disposer au sein de la plateforme métrologique mutualisée, d'une technique de mesures performante à la disposition des ingénieurs et chercheurs et d'ainsi renforcer notre compétitivité et notre visibilité à travers des études académiques ou plus appliquées. Elle permettra notamment de renforcer les collaborations avec les partenaires extérieurs du secteur des transports.

### 1.5.4. Données financières

Durée de l'action : 1 an

Coût complet de l'action : 135 000 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 35 900 €**

Détail de l'équipement : Caméra thermique rapide

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...):

Détail du fonctionnement :

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
35 900 €	0 €	0 €	35 900 €	35 900 €	0 €	0 €	0 €

## 1.6 Action 6 : Fonctionnalisation des surfaces et réaction aux particules d'usure

*Plateforme Tribologie, Surfaces, Interfaces*

### 1.6.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Jules GALIPAUD, [Jules.galipaud@ec-lyon.fr](mailto:Jules.galipaud@ec-lyon.fr),  
Nicolas Compère, [nicolas.compere@manutech-usd.fr](mailto:nicolas.compere@manutech-usd.fr)  
Nathalie BERNOUD-HUBAC, [Nathalie.Bernoud-Hubac@insa-lyon.fr](mailto:Nathalie.Bernoud-Hubac@insa-lyon.fr)

### 1.6.2 Description de l'action

Notre action vise à nous doter d'une part d'un nouveau dispositif de dépôt de couches mince et d'autre part d'étudier les problématiques de l'usure des implants intra-articulaires. Nous souhaitons ainsi compléter notre plateforme Tribologie, Surface et Interfaces par la mise en œuvre d'une nouvelle classe de machine de dépôts et renforcer nos activités en direction de la santé. Le budget total s'élève à 109 000 €, dont 37 100 € seront financés sur fonds propres.

#### **Mise en place d'un dispositif dépôt de couches minces**

La technique des dépôts en couches minces représente une solution technologique de pointe qui permet de fonctionnaliser les surfaces. Par ces techniques, on peut réaliser une très large gamme de matériaux. Les types de matériaux réalisables en couches minces sont les métaux purs ou alliés, les oxydes. Ce sont principalement ces matériaux qui sont mis en œuvre dans un contact tribologique. Par ces techniques de dépôts sous vide, on peut aussi notamment contrôler les rugosités des surfaces et envisager de réaliser des texturations de surface et ainsi modifier le comportement tribologique des surfaces.

Dans l'optique d'améliorer la qualité de nos expérimentations, il apparaît primordial de pouvoir maîtriser les échantillons et les surfaces lors de nos études et de ne pas dépendre de fournisseur extérieur. Pour cela, le laboratoire envisage de s'équiper d'une enceinte de dépôt en couches minces sous vide modulable et versatile

#### **Texturation laser 'Shape My Pulse'**

Le projet a pour but de moduler un faisceau laser pour le diviser en plusieurs faisceaux de même niveaux énergétiques. L'avantage est de réaliser des texturations de surfaces périodiques avec un gain de temps (X le nombre de faisceaux parallélisés). L'investissement correspond à un module diviseur de faisceau de Marque CAILABS, Modèle CANUNDA-SPLIT MULTI.

Cette technologie réduit les temps d'usinage, les coûts d'accès et rend donc la technologie accessible à un plus large panel d'entreprise, leur permettant également de se projeter sur une phase industrielle.

#### **Etude bio-tribologique des implants articulaires de hanche : comparaison des particules d'usure et de l'Inflammation Péri-Prothétique**

Sauf pour de rares matériaux inertes, les organismes vivants ne tolèrent généralement pas les corps étrangers, notamment ceux de petites dimensions (nanoparticules qui pénètrent par la peau, particules fines en suspension dans l'air qui sont ingérées, particules d'usure ou d'oxydation produites par les prothèses ou les implants). Dans le cadre de la création d'une sixième équipe de recherche au laboratoire, entièrement dédiée aux actions de recherche en bio-ingénierie, à compter du 1er janvier 2021 (équipe MécaLips pour Mécanique, Lipidomique et Ingénierie pour la Santé), le laboratoire LamCos souhaite soutenir cette activité par le recrutement d'un ingénieur pour 7 mois. La personne recrutée sera chargée de mettre au point un équipement et une procédure expérimentale afin d'analyser en direct la réaction inflammatoire d'une culture cellulaire par des particules d'usure.

Le financement demandé correspond au salaire d'un ingénieur pour 7 mois (du 01/01/2021 au 31/07/2021) pour un montant total de 22 600 €.

### 1.6.3 Retombées et résultats attendus

#### Mise en place d'un dispositif dépôt de couches minces

L'acquisition de cet équipement permettra une meilleure maîtrise des surfaces. On peut envisager de multiples retombées scientifiques compte tenu des très fortes synergies avec les moyens de caractérisation des surfaces déjà disponibles à l'institut Carnot Ingénierie@Lyon. Concernant l'impact socio-économiques, la possibilité de fabriquer à demeure de nouveaux traitements de surface va très certainement permettre de nouvelles collaborations scientifiques avec les différents groupes industriels avec qui nous travaillons actuellement (« End Users » : SAFRAN, AIRBUS, etc.) mais aussi, ce qui est plus nouveau, avec des élaborateurs de traitements de surface. Enfin on peut envisager le dépôt de brevets pour de nouveaux traitements de surface innovants.

#### Shape My Pulse

Les texturations sont un enjeu pour de nombreux industriels et de multiples domaines à savoir les surfaces antibactériennes, autonettoyantes, l'amélioration des effets tribologiques, etc. Nous attendons de l'intégration de ce nouveau module la capacité à texturer de plus grandes surfaces dans un temps contenu, permettant ainsi de contribuer à différents domaines pour pouvoir fournir des surfaces jusqu'au m<sup>2</sup> fonctionnalisées :

- Transport : réduction des frottements, réduction aérodynamique
- Eco-conception : remplacement de la chimie
- Energie : amélioration des rendements énergétique, amélioration des étanchéités
- Médical : croissance cellulaire
- Etc.

Enfin, cet équipement nouveau mis à disposition de notre écosystème de chercheurs sera la source de nombreuses publications scientifique qui contribueront à faire rayonner l'écosystème local.

#### Etude bio-tribologique des implants articulaires de hanche : comparaison des particules d'usure et de l'Inflammation Péri-Prothétique

L'institut Carnot Ingénierie@Lyon est en relation avec plusieurs entreprises (PMI-PME et grands groupes) qui ont déjà manifesté un intérêt pour accéder à de tels équipements dès qu'ils seront disponibles (Tornier, Minapath, ALCTMP, Fives Keods, Corin, Symatase Aesthetics, etc.).

### 1.6.4. Données financières

Durée de l'action : 1 an

Coût complet de l'action : 109 000 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 71 900 €**

Détail de l'équipement : Enceinte et génération du plasma + module flexible de division de faisceau

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...) : 7 mois d'ingénieur

Détail du fonctionnement :

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
49 300 €	22 600 €	0 €	71 900 €	71 900 €	0 €	0 €	0 €

## 1.7 Action 7 : Développement de procédés de fabrication additifs avancés

*Plateforme Matériaux & Procédés*

### 1.7.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Thomas JOFFRE, [thomas.joffre@ct-ipc.com](mailto:thomas.joffre@ct-ipc.com)  
Claire RIGOLLET, [claire.rigollet@ecam.fr](mailto:claire.rigollet@ecam.fr)

### 1.7.2 Description de l'action

Notre action vise à nous doter de nouveaux équipements indispensables pour notre plateforme de fabrication additive. Depuis plusieurs années l'institut Carnot Ingénierie@Lyon renforce son positionnement stratégique sur les aspects particuliers de cette technologie à travers plusieurs projets de ressourcement. Notre institut est aujourd'hui positionné comme une référence sur la fabrication additive métallique, ou de matériaux polymères fonctionnalisés et la texturation/ finition de surface pour différentes applications (cf. cartographie des acteurs de la R&D en Fabrication additive en France établie par la filière Manufacturing). Les deux contributions de cette action permettent de compléter notre dispositif technologique et notre offre partenariale. Le budget total s'élève à 76 000 €, dont 6 300 € seront financés sur fonds propres.

#### **Nouvelles nuances d'aciers pour la fabrication additive d'outillages d'injection plastique**

En collaboration avec le Laboratoire MATEIS, le centre technique IPC vise à développer une stratégie matériau/procédé permettant d'augmenter les performances et la durée de vie de moules à injection plastique, afin de passer d'une durée de vie garantie d'un million de cycles, à plus de vingt millions de cycles. Pour ce faire, un refroidissement optimisé du moule, une dureté élevée de la surface moulante et une bonne résistance à la corrosion sont requis. La fabrication additive permet de concevoir des moules disposant de canaux de refroidissement internes (*conformal cooling*) épousant au mieux l'empreinte de l'outil et assurant un refroidissement homogène de la pièce. Cependant, les travaux actuels montrent que les pièces obtenues par fabrication additive ne parviennent pas à combiner un ensemble de propriétés d'usage et sont soit à haute limite d'élasticité, soit résilients, soit résistants à la corrosion. Il est donc nécessaire de développer de nouvelles nuances d'acier. IPC souhaite finaliser le développement d'un acier inoxydable, de ses traitements et de préparer la commercialisation de nouveaux moules à travers la réalisation de démonstrateurs et de benchmarks qui seront présentés dans différents salons.

#### **Equipements pour déliantage aqueux et frittage post impression 3D de pièces céramiques**

La fabrication additive de pièces métalliques et céramiques est un domaine actuellement en pleine dynamique. Le LabECAM s'est équipé d'une imprimante 3D pour métal et céramique (imprimante PAM de la marque PollenAM). Dans cette technologie (également connue sous le nom de « PIM-Like »), la matière première est un mélange poudre (métallique ou céramique) + liant polymère qui sera extrudé pour former un fil, puis déposé comme dans le cas d'une imprimante 3D polymère. Le liant est constitué d'un mélange de polymères ce qui permet notamment son extraction progressive sans détérioration de la pièce. La pièce doit finalement être consolidée par frittage.

La réalisation de pièces en céramique nécessite des équipements complémentaires à ceux disponibles au laboratoire :

- Pour la mise en œuvre de pièces céramiques, une partie du liant peut être extraite par mise en solution aqueuse. Ceci permet d'une part de réduire la quantité de polymère dégradé thermiquement et d'autre part d'améliorer la qualité des pièces. Il est alors important d'utiliser un équipement permettant la récupération et le traitement de l'eau/l'air utilisé(e).
- Pour le frittage des céramiques oxydes, l'utilisation d'un cycle haute température sous air est nécessaire.

### 1.7.3 Retombées et résultats attendus

#### **Nouvelles nuances d'aciers pour la fabrication additive d'outillages d'injection plastique**

A l'issue de ce projet une empreinte de moule et des démonstrateurs seront réalisées et des essais de fatigue seront effectués par IPC afin de démontrer l'intérêt du matériau en

environnement industriel (TRL 6,7). Si les essais sont concluants, IPC pourra commercialiser la paramétrie de fusion (recette de fabrication) et des outillages d'injection réalisés avec ce matériau.

### **Equipements pour déliantage aqueux et frittage post impression 3D de pièces céramiques**

En disposant de cet équipement permettant d'effectuer des post-traitements sur la majorité des matériaux et d'utiliser des technologies de déliantage à faible impact environnemental grâce à un déliantage en solution aqueuse avec récupération et traitement de la solution, il sera possible de répondre aux demandes de nombreuses entreprises qui envisagent de produire certaines de leurs pièces par la technologie MIM (comme les entreprises Maped, Pezl, ou encore Decayeux).

Des collaborations sont d'ores et déjà envisagées, avec en outre les sociétés Umicore, Safran, Hexametal, etc. Cette technologie appliquée à la réalisation de céramique complètera les équipements existants déjà existant sur nos plateformes pour la fabrication 3D de céramiques (Stéréolithographie, Robocasting, FDM). Ingénierie@Lyon consolidera encore son positionnement, notamment dans le domaine de la fabrication additive de céramiques et composites.

#### 1.7.4. Données financières

Durée de l'action : 1 an

Coût complet de l'action : 76 000 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 69 700 €**

Détail de l'équipement : Equipement de récupération et traitement eau/air + cycle haute température

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...) : 7 mois d'Ingénieur

Détail du fonctionnement : Achats de poudre et consommables, découpe fil, traitement thermique, sous-traitance diverses

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
23 600 €	40 000 €	6 100 €	69 700 €	69 700 €	0 €	0 €	0 €

## **2- Actions de professionnalisation et de développement de partenariats socio-économiques**

Sur la base de notre projet, soumis pour le renouvellement de l'institut et des recommandations du comité d'évaluation, qui font écho aux conclusions de notre dernier séminaire stratégique, nous mettrons en œuvre notre feuille de route organisée autour de 3 axes prioritaires visant à :

- Présenter une politique de recherche partenariale ambitieuse auprès des PME/ETI françaises,
- Générer plus de CA, mais aussi entraîner nos partenaires industriels, vers l'international,
- Développer une stratégie optimale de communication au sein de l'environnement de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon

Les actions suivantes sont donc construites sur la base des prescriptions dégagées et du projet déposé.

### **2.1 Action 8 : Fonctionnement et animation de l'institut Carnot mené par le GIE Ingénierie@Lyon**

#### 2.1.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Jérôme Chevalier, Directeur de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, [jerome.chevalier@ingenierie-at-lyon.org](mailto:jerome.chevalier@ingenierie-at-lyon.org)

### 2.1.2 Description de l'action

Les postes financés concourent au fonctionnement de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, et de son GIE (Bureau, Directoire, COPIL, Comité d'Evaluation, Comité Stratégique, Contrôleur aux comptes, Avocat, etc.).

L'action prend en charge la rémunération de 0.9 ETP et les frais de fonctionnement du GIE.

Rappel des profils du type de contrat et des hommes / mois financés :

- Une salariée depuis 2008 en CDI à temps complet : Pascale PAYERNE - Assistante de direction & Chargée de communication qui œuvre pour 0.2 ETP pour cette action,
- Une salariée depuis 2008 en CDI à 70 % : Géraldine PUISSANT - Chargée des Finances et Comptabilité,

### 2.1.3 Retombées et principaux résultats attendus

La bonne marche du GIE garantit l'efficacité du pilotage des actions menées au niveau des équipes et des plateformes. Les frais de fonctionnement comprennent : les fournitures administratives, les honoraires, les achats de prestations, la mobilisation des moyens des filiales et établissements, des frais de déplacements, d'animations et de missions.

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	77 700 €	125 700 €	203 400 €	203 400 €	0 €	0 €	0 €

## 2.2 Action 9 : Démarche Qualité

### 2.2.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Jérôme Chevalier, Directeur de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, [jerome.chevalier@ingenierie-at-lyon.org](mailto:jerome.chevalier@ingenierie-at-lyon.org)

### 2.2.2 Description de l'action

La démarche qualité de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon s'appuie sur l'activité d'une personne chargée de mission présente à 0,4 ETP dans la cellule opérationnelle, mais aussi sur les responsables qualité des structures gestionnaires (établissements, filiales) et sur un réseau de correspondants qualité dans les laboratoires. Un travail important a été fait en 2020 pour la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) apte à répondre aux exigences de la norme ISO 9001 (définition des processus, interactions, SWOT, Plans d'action, revues périodiques, etc.). L'effort Qualité doit être maintenu en 2021 dans le but d'une certification dans le périmètre des processus de la cellule opérationnelle du GIE. Nous envisageons un Audit interne au premier trimestre 2021 et un audit de certification ISO V2015 au cours du 2eme semestre 2021.

Il convient aussi de soutenir les actions suivantes : enquête sur la notoriété de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon sur le plan interne, sur l'adhésion des personnels aux actions de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon (une action vers les doctorants est notamment visée), animation des correspondants Qualité des laboratoires, poursuite de journée de formation à la sensibilisation au management de la qualité en recherche.

Enfin et afin de traiter le plus professionnellement possible les demandes de ses interlocuteurs et le suivi des clients, l'institut s'est doté récemment d'un CRM. Il complète les CRM des structures gestionnaires et ceux que nous utilisons pour 3 des 4 filières de développement économique (AirCar, Carnauto, Carats). Le CRM choisi (Efficacy) va au-delà de la gestion de la relation client en proposant un environnement de gestion et de management de projets, Nous l'utilisons pour les processus de

la cellule opérationnelle. Nous le déploierons en 2021 pour les porteurs de projets financés par l'institut dans le cadre de son AAP, toujours pour acculturer nos chercheurs aux outils et aux exigences de qualité.

### 2.2.3 Retombées et principaux résultats attendus

La démarche Qualité contribuera en 2021 à renforcer la professionnalisation de la gestion de la relation partenariale et à augmenter la visibilité de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon en association avec les actions de communication.

La chargée de mission mobilisée, en relation forte avec le Directeur de l'institut, aura donc principalement à atteindre l'objectif d'une certification en 2021, en structurant un SMQ fonctionnel et optimal. Ces deux points visent à garantir à l'entreprise une bonne relation partenariale :

- Accroître l'acculturation de tout acteur de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon à la démarche Carnot ;
- Fiabiliser le suivi des relations contractuelles ;
- Accroître la sécurité et la fiabilité des plateformes de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon et ainsi augmenter leur attractivité vis-à-vis des acteurs socio-économiques.

Dans un même temps, la certification démontrera l'efficacité du fonctionnement de la cellule opérationnelle et la gestion du GIE. Le déploiement de l'outil CRM aux porteurs de projets, en plus de son utilisation au sein de la cellule opérationnelle (qui permet déjà de consolider nos contacts, fluidifier nos actions, professionnaliser nos relations partenariales), entraînera une acculturation de nos chercheurs à des outils qu'ils connaissent souvent peu.

Cette action sera portée par un prestataire externe professionnel de la Qualité, dont la mission se décomposera :

- Par une présence de 2 jours par semaine tout au long de l'année,

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	0 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	0 €	0 €	0 €

## 2.3 Action 10 : Exposition de l'image de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon

### 2.3.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Jérôme Chevalier, Directeur de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, [jerome.chevalier@ingenierie-at-lyon.org](mailto:jerome.chevalier@ingenierie-at-lyon.org)

### 2.3.2 Description de l'action

Depuis Carnot 3, les plans de communication de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon sont développés sur des périodes de 3 ans, avec la mise en place d'indicateurs et des concertations stratégiques permettant d'affiner actions et messages. Le plan stratégique de communication 2020/2022 est construit sur l'analyse en 2019 de l'enquête de notoriété externe auprès d'un panel entreprises (évaluation de la visibilité et réceptivité) et d'une enquête interne auprès des personnels des laboratoires membres (connaissance du dispositif Carnot, de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, de ses missions et niveau de satisfaction). Cette analyse globale permet de qualifier au plus proche des réalités économiques et sociétales un positionnement agile du Carnot et d'orienter les moyens les plus adaptés pour la promotion d'Ingénierie@Lyon selon des publics-cibles prioritaires (ETI/PME, grands groupes, établissements de tutelles, collectivités, laboratoires membres et prescripteurs).

La stratégie de communication 2020/2022 vise à diffuser deux messages :

- Ingénierie@Lyon, comme **facilitateur, accélérateur**, pour accéder à des compétences, des plateformes, à un réseau d'experts large et pertinent pour sa problématique,
- Ingénierie@Lyon, comme **sécurisant** pour le bon déroulement du projet en termes d'accompagnement à la contractualisation

En privilégiant de mettre en lumière, par les moyens adaptés, les chercheurs, les plateformes et leur accessibilité, dans un parcours de relation partenariale professionnelle, ce plan de communication déploie des actions off/online et événementielles, pour : **renforcer son attraction** des entreprises, **acculturer les publics chercheurs** et **asseoir sa position d'acteur de recherche incontournable**.

Il concentre ses actions sur les vecteurs numériques (animation des flux sur les réseaux sociaux par campagnes dédiées aux cibles, sites web dynamiques, vidéos...) et l'événementiel (revue de projet, conférences invité, journées techniques avec les pôles de compétitivité, soutiens de manifestations organisées par les laboratoires...). Il renforce ses liens avec les services communication des tutelles, correspondants dans les laboratoires, directeurs des laboratoires, l'ensemble devant s'approprier et apposer le label Carnot sur tous les supports de communication.

En 2019 et 2020, nous avons associé à notre chargée de communication (qui a par ailleurs d'autres rôles dans la cellule opérationnelle), une prestataire chargée de stratégie social-media, sur 1j/mois, pour un audit, une recommandation de management social-media, une veille et la création de contenus hebdomadaires, en repérant les influenceurs et en manageant des communautés cibles externes (entreprises) et internes (partenaires académiques et chercheurs du Carnot) autour de l'activité d'Ingénierie@Lyon pour créer du flux et accroître la notoriété. En 2 ans, on constate une visibilité générée en augmentation sur les 3 principaux réseaux stratégiquement ciblés (twitter, LinkedIn, Youtube). L'accent stratégie-réseaux est mis vers l'excellence de nos chercheurs en termes d'innovation (réceptivité grands groupes) ainsi que sur nos plateformes (réceptivité TPE, PME, ETI) et sera affinée en 2021 par différentes catégories de campagnes encore plus ciblées (chercheurs à l'honneur, prototypes nés de projets et résultats des projet de recherche à fort potentiel de valorisation, plateformes, professionnalisme de contractualisation, success stories), portées par des formats dynamiques de plus en plus utilisés : image, animation, vidéo, testimonial...

#### *Focus partenaires industriels :*

Faire connaître les plateformes et compétences fortes des laboratoires est un élément clefs de notre communication, de même que celle d'un institut structuré et organisé pour répondre aux demandes et défis des entreprises. Ceci passe par un site internet responsive capable d'aiguiller nos partenaires. Cet objectif a été réalisé avec un nouveau site internet mieux à même de répondre aux attentes de chaque cible et notamment aux PME. Cette communication vers les entreprises est complétée et consolidée par une présence plus forte et plus ciblée sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Twitter). Les réunions thématiques ciblées Filières ont été un succès et doivent perdurer, même après la fin du programme 'filières'. Nous avons organisé 4 journées techniques et webinaires ciblés industriels en 2019/2020. Nous organisons aussi en 2020 deux colloques virtuels aux Entretiens Jacques Cartier (Aéronautique et Santé), qui seront suivis en 2021 par des rencontres en présentiel. Ces colloques sont l'occasion d'affirmer notre rayonnement international et de consolider nos liens avec les industriels dans les filières concernées.

#### *Focus collectivités et établissements de tutelles :*

Il s'agit là de mettre en avant nos success stories, la contribution de l'institut Carnot au rayonnement de nos laboratoires, de nos établissements et plus largement de la région. Ceci passe par l'organisation d'évènements mettant en lumière les compétences de nos laboratoires et leurs réalisations, sous la forme de présentations flash (pitch), comme nous l'avons mis en place en 2017 pour les dix ans de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon et que nous avons réitéré en 2018 et 2019 lors des revues de projets. Les journées de revues de projets, jusqu'alors 'internes' et à 'huis clos', deviennent des évènements collectifs majeurs et rassembleurs. Elles sont l'occasion d'inviter un grand témoin, en plus des présentations des porteurs de projets. Les conditions sanitaires liées à la COVID-19 n'ont pas permis de réaliser un tel évènement en 2020 mais nous le prévoyons à nouveau

pour 2021. Les présentations flash, filmées permettent de mettre à l'honneur nos recherches partenariales et de nourrir un flux sur les réseaux sociaux.

#### *Focus membres de laboratoires de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon:*

Nous souhaitons intensifier les échanges déjà conséquents avec les laboratoires. 2 réunions annuelles sont à prévoir avec les correspondants communication des laboratoires pour fluidifier les échanges. Nous souhaitons par ailleurs intensifier nos échanges avec les doctorants des laboratoires, notamment ceux participants à des projets financés par l'institut Carnot Ingénierie@Lyon. Nous organiserons une demi-journée spécifique 'doctorants' lors de la revue de projets 2021. Nous souhaitons en effet qu'ils s'approprient encore plus le label Carnot et cultivent un sentiment d'appartenance, au-delà de leur équipe ou de leur laboratoire.

#### *Focus prescripteurs*

Nous avons par ailleurs commencé en 2020 un recensement des doctorants sortant de nos laboratoires (financés ou pas par des projets 'Carnot') et souhaitons créer un groupe LinkedIn, à l'instar de ce qui peut être fait par exemple par l'ANRT. Nos anciens doctorants peuvent être nos ambassadeurs et souvent nos futurs clients.

### 2.3.3 Retombées et principaux résultats attendus

Nos plans de communications ont permis de consolider la visibilité et notoriété tant du dispositif Carnot que du Carnot Ingénierie@Lyon. L'institut poursuivra ses actions pour faire rayonner l'ingénierie lyonnaise en 2021, par :

- Lancement d'une enquête satisfaction/notoriété interne.
- Organisation de 2 afterworks / webinaires en direction des industriels et des colloques thématiques (aéronautique, santé) dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier.
- Organisation de la journée de revue sous la forme d'un évènement clé et ouvert (grand témoin, pitches de clôtures de projets filmés) avec participation plus étendue des doctorants.
- Listing et prise de contact avec les anciens doctorants de l'institut, création d'un groupe LinkedIn et montage d'une opération relations publiques.
- Présence aux salons, via les Filières, et organisations de réunions thématiques,
- Ciblage de campagnes et augmentation de notre flux sur les réseaux jugés les plus efficaces.
- Déploiement off/online des outils de communication refondus en 2020 (roll-up, plaquettes, fiche-laboratoires, posters thématiques, courriers, présentations, réseaux)
- Visite et exposés dans les laboratoires, via des séminaires ou des 'cafés laboratoire'
- consolidation des actions sur les réseaux sociaux (réalisé en interne en 2021, suite à des choix imposés par une diminution sensible de l'abondement)

#### Rappel du profil et du type de contrat

- Une salariée depuis 2008 en CDI à temps complet : Pascale PAYERNE - Chargée communication qui œuvre pour 0.6 ETP pour cette action.

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	46 000 €	12 000 €	58 000 €	58 000 €	0 €	0 €	0 €

## 2.4 Action 11 : Eco-système – National et International

### 2.4.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Manuel COLLET, Président de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, [manuel.collet@ingenierie-at-lyon.org](mailto:manuel.collet@ingenierie-at-lyon.org)

## 2.4.2 Description de l'action

L'institut Carnot Ingénierie@Lyon garde l'objectif principal de répondre toujours mieux aux attentes des industriels et particulièrement celles des PME, qu'il conviendra également d'entraîner vers des projets européens. Les principales missions de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon sont de pérenniser son effort, de participer au rapprochement public / privé, de maintenir d'une part sa capacité à s'adapter à l'évolution et aux besoins de l'écosystème et d'autre part de s'approprier les meilleures pratiques dans l'optique de rendre de plus en plus pertinents la recherche partenariale de nos laboratoires.

Fort de son positionnement dans quatre projets « Filières Carnot » (AirCar, CarnAuto, Carats, Manufacturing), l'institut Carnot Ingénierie@Lyon a engagé une réflexion sur l'organisation des actions à mener en cohérence et sur la stratégie à suivre pour analyser les opportunités d'œuvrer au niveau national mais aussi international avec des acteurs complémentaires sur le plan scientifique et sur celui de la maturité technologique.

La stratégie de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon est de continuer à travailler en étroite collaboration avec les Pôles de Compétitivité et les Clusters. Ils ont une exposition nationale mais aussi des missions à l'international. L'institut Carnot Ingénierie@Lyon adhère à six Pôles de Compétitivité et à deux Clusters et participe à plusieurs de leur Conseil d'Administration.

Promouvoir efficacement ses compétences scientifiques et techniques nécessite une osmose importante avec l'éco-système. Pour cela, l'institut Carnot Ingénierie@Lyon vise particulièrement les manifestations qui attirent les entreprises. De plus, il organise des journées partenariales avec des partenaires de l'écosystème tels que des médiateurs de l'innovation, Pôles de Compétitivité, cluster et participe à des conventions et salons d'affaires. D'autre part, il continue à parrainer des événements annuels tournés vers l'innovation : Association EPSA (démonstrateur automobile électrique), Fest'Innov (organisée par le LaBECAM où la présence de PME-PMI est marquée), Involve challenge (Organisé par INSA et Volvo Trucks).

Enfin, l'institut Carnot Ingénierie@Lyon continuera son cycle de conférences sur des enjeux sociétaux, par exemple au travers des Entretiens Jacques Cartier déjà cités précédemment. Il souhaite aussi promouvoir la visibilité du site en termes d'ingénierie en suscitant et/ou soutenant l'organisation dans les prochaines années de grandes conférences scientifiques internationales.

La stratégie à l'international sera de cibler en particulier les pays suivants : Japon (Automobile), Canada (Aéronautique), Suisse (Luxe, horlogerie), Allemagne (Automobile), Italie (Luxe, textile). Il convient de continuer l'effort entrepris en recensant les partenariats potentiels dans ces 5 pays. Des workshops en relation avec des industriels de ces pays seront mis en place en s'appuyant sur les relations académiques existantes.

## 2.4.3 Retombées et principaux résultats attendus

Les actions déclenchées par l'institut ont pour but de rayonner sur le plan local, national et international, de se faire connaître, de rencontrer des entreprises, de construire des partenariats, et de gagner en notoriété.

Le financement demandé contribue à la mobilisation partielle de chargé de mission, à l'organisation des journées partenariales, au soutien des manifestations, à l'invitation de personnalités clefs et à la participation de missions à l'étranger.

Rappel du profil et du type de contrat

- Un salarié depuis 2017 en CDI à 80% (dont 55% pris en charge par les « Filières ») : Lilian MARTINEZ - Délégué au développement partenarial

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	29 800 €	12 000 €	41 800 €	41 800 €	0 €	0 €	0 €

## 2.5 Action 12 : Renforcement Qualité Gestion Plateforme

*Plateforme Environnement Energie  
Plateforme Tribologie, Surfaces, Interfaces*

### 2.5.1 Nom et coordonnées des responsables de l'action

Hervé PABIOU, [herve.pabiou@insa-lyon.fr](mailto:herve.pabiou@insa-lyon.fr)  
Daniel NELIAS, [daniel.nelias@insa-lyon.fr](mailto:daniel.nelias@insa-lyon.fr)

### 2.5.2 Description de l'action

#### **Outil de Gestion des Equipements et des Données de la Plateforme Expérimentale de Caractérisation des matériaux**

Depuis 2 ans le CETHIL structure ses bancs expérimentaux autour de 4 plateformes dont une sur la caractérisation des propriétés thermo-physiques de matériaux, actuellement la plus avancée pour une ouverture au monde industriel.

Pour garantir la qualité des offres proposées, il est indispensable de se doter d'outils de suivi de chaque dispositif garantissant la qualité des travaux réalisés, le suivi de la mise à jour des dispositifs, la maintenance. De plus, pour la traçabilité des données expérimentales, il est nécessaire de compléter le système centralisé pour la collecte, le stockage et l'archivage des données en cours de déploiement.

Besoins : un outil de gestion de l'ensemble des équipements de la plateforme pour avoir en permanence une image exacte des équipements et de leur disponibilité, des besoins en termes de mise à jour, de calibrage et de maintenance des appareils. Par ailleurs, cet outil sera complémentaire du système de collecte de données unifié du CETHIL assurant la traçabilité des données. Le besoin repose donc sur la complémentarité d'un outil de gestion des équipements couplé à l'outil de collecte des données afin d'assurer la qualité des travaux réalisés sur la plateforme depuis la réalisation de l'étude jusqu'à l'archivage des données.

#### **Renforcement des procédures de gestion et de suivi des projets de recherche partenariale en vue de garantir la Qualité, la Formation des acteurs et la Prévention des risques**

Afin de renforcer la professionnalisation dans le cadre des actions de recherche partenariale le laboratoire LamCos a décidé d'investir en 2021 par la mise à disposition d'un ingénieur contractuel à temps plein sur une année pour mettre en place et suivre les actions suivantes :

1. **Qualité** : mise en place de la traçabilité des activités de recherche et gestion des connaissances. L'objectif de cette action est de fournir des recommandations et bonnes pratiques pouvant être appliquées dans tous les domaines d'activités, tant administratifs, techniques que scientifiques, afin d'assurer la traçabilité des activités de recherche et d'améliorer la gestion des données de la recherche. Les recommandations seront appliquées dès 2022

2. **Formation** : une centaine de doctorants sont présents au laboratoire chaque année. Parmi eux une trentaine de doctorants en 1<sup>ère</sup> année. Une majorité de ces doctorants sont amenés à utiliser pour leur recherche des équipements scientifiques sur les plateformes expérimentales du laboratoire. L'objectif est ici de développer des procédures et des outils pour former les doctorants à l'utilisation de ces équipements, et de mettre en place les formations idoines. L'outil devra être visible sur l'intranet du laboratoire, et la formation obligatoire pour pouvoir réserver et utiliser les équipements.

3. Prévention des risques : mise en place d'une procédure et suivi de cette procédure qui deviendra obligatoire pour tous les nouveaux arrivants au laboratoire. Ceci concerne bien sur les doctorants, mais pas uniquement : tous les personnels seront concernés. Une formation à la prévention des risques incendie, chimique et biologique sera dispensée.  
Le financement demandé correspond au salaire d'un ingénieur à temps plein pour 12 mois.

### 2.5.3 Retombées et principaux résultats attendus

#### **Outil de Gestion des Equipements et des Données de la Plateforme Expérimentale de Caractérisation des matériaux**

La plateforme de caractérisation des propriétés thermo-physiques de matériaux permettra la caractérisation de propriétés i) thermiques aux échelles micro et nanométriques, ii) thermiques aux échelles macroscopiques, iii) radiatives et iv) rhéologiques.

Parmi les possibilités remarquables de cette plateforme, on citera :

- Le plateau expérimental de micro et nanothermie qui permet d'une part, la mesure ultra-localisée de conductance/ conductivité thermique de matériaux, de champ de température de surface et de température de changement de phase (polymère) et d'autre part, la mesure de la conductivité thermique de matériaux massifs et films minces sur substrat (adapté à l'analyse du transport conductif diffusif-balistique et balistique). Exemple d'industriels concernés : Thalès, Solvay, STMicroelectronics, Soitec.

- Les calorimètres différentiels à balayage (dont un avec analyse thermo-gravimétrique) qui permettent de mesurer les températures de transition, les cinétiques de changement de phase, les capacités thermiques et les variations de masse. Exemples d'industriels concernés : Mecaplast, Solvay ou les EPIC comme INES-CEA

- Un rhéomètre pour la mesure des propriétés rhéologiques (viscosité, temps de relaxation, caractéristiques visco-élastiques) à différentes températures (jusqu'à 500°C) avec un montage spécifique pour la rhéologie sous micro-ondes. Industriels concernés : Solvay, Bosch, IPC, Nemera

- Un banc de mesure spectrométrique pour la mesure du flux spectral radiatif, émis, transmis ou réfléchi afin de remonter aux propriétés radiatives de surface (émissivité) ou volumique (coefficient d'absorption et de diffusion). Exemples d'industriels concernés : Thalès, CSTB, Saint-Gobain, AIRBUS.

#### **Renforcement des procédures de gestion et de suivi des projets de recherche partenariale en vue de garantir la Qualité, la Formation des acteurs et la Prévention des risques**

Ces actions seront valorisées lors de la négociation des nouveaux contrats avec les partenaires socio-économiques. Ceci nous permettra i) d'accroître le montant moyen des contrats de prestation scientifique pour les opérations classiques et ii) de réduire le risque d'échec pour les sujets les plus risqués.

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
4 000 €	51 900 €	10 300 €	66 200 €	66 200 €	0 €	0 €	0 €

### **2.6 Action 13 : Développement des outils de caractérisations et manipulation des matériaux biologiques**

*Plateforme Bio-ingénierie*

#### 2.6.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Aurélia CHARLOT, [aurelia.charlot@insa-lyon.fr](mailto:aurelia.charlot@insa-lyon.fr)

Richard MOREAU, [richard.moreau@insa-lyon.fr](mailto:richard.moreau@insa-lyon.fr)

## 2.6.2 Description de l'action

2 équipements seront investis en 2021 sur notre plateforme Bio-ingénierie, dans le but de pouvoir répondre plus efficacement à des demandes industrielles et à développer de nouvelles offres partenariales.

Le budget total de l'action (2 équipements) s'élève à 147.8 k€, dont 63.4 k€ seront financés sur fonds propres des laboratoires.

### **Microbalance à cristal de quartz à mesure de dissipation d'énergie**

La microbalance à cristal de quartz repose sur la variation de fréquence de résonance d'un cristal de quartz sur lequel une couche de matière est déposée. Cette variation de fréquence, mesurée en temps réel, est proportionnelle à la masse de matière adsorbée et reflète les interactions se développant à l'interface, ce qui rend possible la quantification à l'échelle nanométrique de la masse adsorbée et de l'épaisseur. La mesure de la dissipation d'énergie permet de renseigner sur les propriétés viscoélastiques de la couche/revêtement. Différents substrats sont commercialisés, ce qui permet de « mimer » un large panel de substrats modèles. Nous développons dans l'institut et notamment à l'IMP des systèmes polymère de degré de sophistication variée, dont l'étude par QCM-D constituera un apport considérable. Nous nous intéressons i) à la génération de films (multicouches ou non) et de revêtements polymère, ii) au greffage covalent de (macro)molécules, et iii) à l'étude des interactions polymère/macro(molécule), sucre/protéine, ou encore à l'adsorption de systèmes colloïdaux sur des surfaces fonctionnalisées.

### **Plateforme Robotique Collaborative**

Le laboratoire Ampère développe des recherches très originales au niveau national dans le domaine biomédical au travers des simulateurs d'apprentissage du geste, de télé-opération à plusieurs utilisateurs, et de co-manipulation qui trouvent aujourd'hui des extensions dans le domaine de la robotique industrielle. Cette thématique nécessite le développement de démonstrateurs pour la preuve de concept mais aussi pour faire valider par les experts médicaux ou industriels des performances en termes de ressenti et de réalisme des interactions homme-robot. Nos moyens d'essais et de démonstration s'appuient aujourd'hui sur différentes interfaces haptiques (robots HAPTION Virtuose 6D et SIM 6D Desktop ainsi que des Phantom OMNI) et des axes robotisés développés en interne par le laboratoire (BirthSIM, Greenshield, PeriSIM, ...). L'objectif de ce projet PRC est d'étendre nos capacités de démonstration en s'équipant de robots du marché, développés spécifiquement pour des applications en cobotique, afin de proposer des solutions plus industrielles. Ce nouvel équipement permettra de supporter nos travaux sur la commande de type "Maître / Esclave" pour des tâches de co-manipulation ou de télé-opération et sera un support important pour le transfert de connaissances et la réalisation de nouvelles preuves de concept dans différents projets à la fois dans le domaine médical mais aussi pour des applications industrielles.

## 2.6.3 Retombées et résultats attendus

### **Microbalance à cristal de quartz à mesure de dissipation d'énergie**

L'exploitation de la QCM-D pour étudier les systèmes polymère permettra de gagner en connaissances scientifiques et en compréhension.

L'acquisition d'un tel dispositif apparaît donc indéniablement comme une valeur ajoutée, et permettra de répondre à des projets de recherche fondamentaux et académiques mais également à des projets de recherche collaboratifs à visée plus applicative. Ainsi, un très large éventail de substrats (quartz recouvert d'or, de silice, de silicium, d'acier, de titane, de graphène, d'aluminium, d'argent, d'oxyde de zinc, de cellulose, de PMMA, de PTFE, de PS, de PEI, de PVDF, de Nylon, ...) sont commercialisés. Il est également tout à fait possible et envisageable de préparer de nouveaux substrats de nature variée répondant à des spécificités particulières. Les substrats commerciaux cités précédemment sont utilisés dans des domaines applicatifs variés dans lesquels l'institut Carnot est fortement investi et impliqué à travers un grand nombre de projets collaboratifs avec des

partenaires industriels (Solvay, Arkema, Givaudan, IFTH, CTP, CEA, Biomérieux, BASF, Sanofi, Total, Owens Corning, Saint Gobain, Michelin, Hexcell, etc). Nous pouvons citer à titre d'illustration des applications et des utilisations dans les domaines du transport, de la santé avec notamment le développement de colloïdes innovants pour la vectorisation de principes actifs, le développement de détecteurs biologiques ou de biomatériaux aux propriétés de surface spécifiques, le domaine de l'énergie, de la plastronique, des textiles techniques, de l'emballage ou encore de l'ingénierie des revêtements fonctionnels et des matériaux composites. L'acquisition d'un tel équipement aura donc de grandes retombées tant au niveau fondamental que d'un point de vue applicatif et industriel.

### Plateforme Robotique Collaborative

La plateforme robotique dont dispose le laboratoire est un atout essentiel afin de justifier notre apport lors de dépôts de projets auprès de l'ANR et d'aboutir à des preuves de concepts à des TRL plus importants avec nos partenaires industriels. Ainsi, à court terme, nous envisageons les actions suivantes :

- En collaboration avec la Start-up Green Shield Technologies, dans le cadre de l'ANR Greenshield, pour la détection et destruction de pestes de l'agriculture par laser, la plateforme PRC permettra de tester des alternatives au robot mobile sur roues actuel et ainsi de soumettre un nouveau projet à l'ANR sur cette thématique.
- En collaboration avec la Start-up Paint'Up, dans le cadre d'une thèse CIFRE actuellement en discussion, l'objectif sera d'optimiser les trajectoires d'un bras robot fixé sur une base mobile et soumise à des mouvements parasites. La plateforme robotique nous permettra de réaliser des expérimentations à échelle réduite avant d'implémenter les résultats sur le robot actuellement utilisé par l'entreprise.
- Dans le cadre d'une collaboration avec le Laboratoire PRISME sur le développement d'un système de télé-échographie, ce nouvel équipement viendra compléter l'interface maître haptique pneumatique que nous avons développée et nous permettra de valider expérimentalement la chaîne de téléopération complète.
- Avec le Laboratoire Telerobotic and Biorobotic Systems Group de l'Université d'Alberta (Canada), dans le cadre de collaborations régulières sur des thèmes de téléopération appliquée au secteur médical, la plateforme robotique PRC nous permettra d'organiser des expérimentations et démonstrations transcontinentales.

A plus long terme, cet investissement constituera un support de démonstration et d'étude pour nos futurs travaux dans le domaine de la cobotique et ainsi de répondre à une demande industrielle en R&D croissante. Ce sera également un moyen de réaliser une vitrine technologique du savoir-faire du laboratoire lors des différentes manifestations auprès d'acteurs professionnels et du grand public.

La montée en puissance de notre plateforme d'expérimentations en robotique, amenée par ce financement, servira également d'argument pour illustrer notre motivation à intégrer l'Equipex Robotex en tant que plateforme robotique ainsi que le Labex CAMI. Il nous sera également possible de collaborer de manière plus étroite avec l'IRT Jules VERNE.

Enfin en termes d'emploi, la plateforme devrait favoriser de plus nombreuses collaborations et permettra de pérenniser un poste d'ingénieur roboticien financé sur nos fonds propres.

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
84 400 €	0 €	0 €	84 400 €	84 400 €	0 €	0 €	0 €

## 2.7 Action 14 : Développement de la plateforme de fabrication, caractérisation et traitement de matériaux innovants

*Plateforme Matériaux & Procédés*

### 2.7.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Stéphanie BRIANCON, [stephanie.briancon@univ-lyon1.fr](mailto:stephanie.briancon@univ-lyon1.fr)

Nonna ALGOURDIN, [nonna.algourdin@enise.fr](mailto:nonna.algourdin@enise.fr)

Bérangère TOURY, [berangere.toury@univ-lyon1.fr](mailto:berangere.toury@univ-lyon1.fr)

Damien MONTARNAL, [damien.montarnal@univ-lyon1.fr](mailto:damien.montarnal@univ-lyon1.fr)

### 2.7.2 Description de l'action

4 équipements seront investis en 2020 sur notre plateforme Tribologie, Surfaces, Interfaces, dans le but de pouvoir répondre plus efficacement à des demandes industrielles et à développer de nouvelles offres partenariales. Ces équipements portent essentiellement sur les technologies originales de fabrication additive, de composites et polymères fonctionnalisés sur lesquelles nous nous sommes positionnées à travers des projets de ressourcements stratégiques.

Le budget total de l'action (4 équipements) s'élève à 166 k€, dont 99.3 k€ seront financés sur fonds propres des laboratoires.

#### **Mini Spray Dryer : Atomiseur de laboratoire pour le séchage et la mise en forme de poudres**

L'achat d'un équipement d'atomisation viendra renforcer la thématique de la formulation solide en lien avec la plateforme nouvellement créée CosLife (filiale Carats) pour le développement de nouveaux produits dans le domaine de la cosmétique. Le *Spray drying* est en effet utilisé pour la préparation poudres à propriétés d'usage contrôlées, il s'agit d'un procédé de séchage non dégradant, très utilisé dans les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Le *mini spray dryer* permet également la formulation de poudres complexes par encapsulation, séchage d'émulsions ou de suspensions tout en maintenant la structure complexe des échantillons.

De plus, le *mini spray Dryer* est équipé d'un module permettant de travailler avec des corps gras ou cires plus ou moins complexes pour préparer des poudres par refroidissement (*spray cooling*).

L'équipement actuel du LAGEPP dans le domaine du *spray drying* est vieillissant, le nouveau système permettra de disposer d'un outil à jour avec des performances supérieures et modulables. Il permettra une évolution avec des accessoires qui pourront compléter les modes de fonctionnement, par le travail avec des solvants, le contrôle de l'humidité de l'air....

#### **Caractérisation des effets de couplage thermomécanique sur les matériaux composites à base minéral sous conditions extrêmes (incendie) à l'échelle du matériau**

En cohérence avec les enjeux scientifiques de l'équipe GCD et au vu de l'évolution importante de la plateforme « FEU » au sein du laboratoire LTDS, le banc d'essais thermomécaniques, développé pour LTDS, permettra de renforcer la visibilité et la crédibilité scientifique du laboratoire tout en se rendant particulièrement attractif vis-à-vis des industriels. Ce banc d'essais permet un chargement thermique et mécanique simultané sur une éprouvette à l'échelle du matériau en restituant fidèlement des conditions réelles ou normatives de sollicitations extrêmes. Il est composé d'une presse électromécanique de 300 kN (65 k€) et d'une enceinte climatique amovible intégrant la gamme de température de -100°C à 600°C (37 k€). Une vaste palette s'offre en termes de sollicitation mobilisables dans le cadre de cet équipement : traction, compression, flexion, contrainte-relaxation, fluage, arrachements et frottement avec une commande d'essai basée sur l'allongement, la charge ou la contrainte à haute/basse température ou à température ambiante.

Ce banc d'essai se distingue favorablement notamment par une large gamme de montée en température allant de 0.1°C/min jusqu'à 50°C/min ainsi que la possibilité de refroidissement forcé et contrôlé assorti d'une stabilisation de température de  $\pm 2^\circ\text{C}$ . Les objectifs clés du projet visent à mieux saisir et expliquer les cinétiques de dégradation des matériaux composites à base minérale (alternative aux composites à base polymère compte tenu de leur meilleure tenue aux hautes températures) et les mécanismes d'endommagement et de rupture en vue de constituer une base permettant la calibration fine de modèle matériau. Pour ce faire, et en vue de disposer d'un recueil à la fois fin et exhaustif, le recours à ce banc sera couplé à des moyens extensométriques complémentaires que sont la corrélation d'images et le système démission acoustique.

L'utilisation fréquente de l'appareil sera assurée par 1 PR, 4 MCF et 1 ingénieur d'étude.

#### **Four électrique à Convection Forcée**

Dans le cadre de sa thématique « Polymères inorganiques » l'équipe Chimie Moléculaires et Précurseurs (CIMP) du LMI conçoit et développe de nouveaux matériaux via un procédé de chimie

douce (voie sol-gel). Dans le cadre de nombreuses collaborations industrielles (Safran Tech, Tefal, Essilor...) et académiques, l'équipe travaille sur de nouveaux systèmes fonctionnels essentiellement sous forme de films minces pour apporter de nouvelles propriétés à un substrat (anti-rayure, anti-oxydation, protection...). La préparation de tels revêtements fonctionnels par voie sol-gel nécessite un recuit à des températures comprises entre 150 et 500°C qui doit être très précisément contrôlé pour éviter tout phénomène de fissuration et parfaire la densification du matériau. Le four électrique à convection forcée Nabertherm demandée ici permet via le contrôleur PID basse température un contrôle très précis de la température sans inertie thermique. Ainsi, l'étape du traitement thermique pourra être optimisée pour garantir la qualité du dispositif final.

### **Traction Testing for Polymers**

Dans l'optique de compléter l'éventail de techniques de caractérisation disponibles au laboratoire ainsi que de soutenir le développement de l'axe « matériaux » au sein de l'unité, le C2P2 souhaite acquérir un banc de traction 5kN polyvalent. Cet investissement permettra de soutenir plusieurs projets en cours au laboratoire, et en particulier le laboratoire commun C2P2-ICBMS-Michelin, qui combinent synthèse de nouveaux matériaux polymères et étude de leurs propriétés thermo-rhéologiques et mécaniques.

#### 2.7.3 Retombées et principaux résultats attendus

### **Mini Spray Dryer : Atomiseur de laboratoire pour le séchage et la mise en forme de poudres**

La formulation solide rencontre actuellement un fort développement dans le domaine cosmétique. Le mini spray dryer permet des essais de faisabilité rapide avec de faibles quantités de matières premières, ce qui permet de répondre aux demandes des industriels qui nous sollicitent pour évaluer l'intérêt de ce procédé comparativement à la lyophilisation (Amoeba, Condat, Lyophitec...). Nous avons également une discussion en cours avec Hermes à ce sujet pour établir une potentielle collaboration.

Le mini spray dryer sera utilisé dans les projets des doctorants dans le domaine de la formulation (encapsulation, séchage de suspensions de nanoparticules, 1 thèse en cours sur ANR Metavac, 1 thèse en cours sur ANR HydNano, une thèse CIFRE à débiter en fin d'année avec SEB) et du génie des procédés (Thèse sur projet FUI Smart Solids, ANR JCJC Watersafe).

### **Caractérisation des effets de couplage thermomécanique sur les matériaux composites à base minéral sous conditions extrêmes (incendie) à l'échelle du matériau**

Les derniers résultats dans le domaine du comportement thermique sous action mécanique ainsi que les projets remportés récemment dans ce cadre (Projet Région BOOSTER, Projet FUI PRORETEX, Projet région ARC, Projet Région PAI, Fichet, Parexgroup, etc.) ont montré une forte nécessité de caractérisation des matériaux composites à base minérale et plus largement les matériaux de construction dans des conditions réelles de sollicitation extrême tel que l'incendie à l'échelle matériau. En effet, cette identification de la tenue des matériaux composites sous sollicitations couplées se révèle cardinale pour mieux appréhender et valoriser ces nouveaux matériaux émergents tout en permettant le développement d'approche de modélisation plus en phase avec les mécanismes physiques complexes à l'œuvre. La crédibilisation de l'emploi de la technique pionnière de la montée en haute température sous une contrainte mécanique couplée à des techniques de mesure existantes au sein du LTDS, obtenue au travers de l'ensemble des résultats, est de nature à permettre d'établir des liens forts des acteurs principaux industriels dans le secteur du Génie Civil, tels qu'EIFFAGE Génie Civil (projet déposé avec le directeur scientifique Michel GUERINET) et VINCI Construction (projet en phase d'élaboration avec l'expert béton François CUSSIGH).

Il importe de souligner que l'acquisition de cet équipement, s'inscrit pleinement dans les actions de recherche et d'innovation de la Fédération d'Ingénierie Lyon-St Etienne. Le banc d'essais thermomécaniques a vocation à contribuer au renforcement des collaborations déjà importantes avec le milieu industriel (ATG Composite, ALCAM, MDB TEXINOV, PAREXGROUP, SULITEC).

### **Four électrique à Convection Forcée**

Ce four qui permet une programmation très précise de la température même aux basses températures, sans inertie chimique, est un équipement nécessaire au développement de nouveaux systèmes fonctionnels réalisés notamment dans le cadre du laboratoire commun ASCI avec le groupe SEB. Il sera également utile pour les collaborations industrielles en cours (SafranTech, Téfal) et à venir (thèse CIFRE avec la société Néomedlight).

### **Traction Testing for Polymers**

Cet investissement contribuera à court terme à maintenir l'attractivité du laboratoire auprès de partenaires, notamment industriels, intéressés non seulement par les compétences reconnues en synthèse (notamment de polymères), mais aussi de plus en plus dans l'étude conjointe des propriétés mécaniques des matériaux en résultant.

Le fait d'élargir notre compétence en analyse physique et mécanique est un grand plus pour nous, et pour la visibilité du laboratoire.

Finalement dans un laboratoire de chimie, la possibilité pour les étudiants de se former sur l'analyse mécanique des produits qu'ils synthétisent pendant leurs études est un élément unique pour leur formation.

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
66 700 €	0 €	0 €	66 700 €	66 700 €	0 €	0 €	0 €

## **3 - Intégration du dispositif Carnot**

### **3.1 Action 15 : Réseau des instituts Carnot**

#### 3.1.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Président de l'institut Carnot Ingénierie@Lyon, [president@ingenierie-at-lyon.org](mailto:president@ingenierie-at-lyon.org)

#### 3.1.2 Description de l'action

En plus de son adhésion à l'association, l'institut Carnot Ingénierie@Lyon contribue assidûment aux réunions des groupes Bonnes Pratiques Qualité, Bonnes Pratiques Europe, Chargés de Communication, Séminaire annuel, Plénières, Rendez-Vous Carnot.

#### 3.1.3 Retombées et principaux résultats attendus

Ces actions renforcent les liens inter Carnot, offre une visibilité consolidée à l'ensemble du réseau, répand les bonnes pratiques dans les laboratoires publics et structure l'offre partenariale vers les entreprises et les projets européens.

Le montant de la cotisation s'élève à **30 400 €** et les frais annuels de mission à **2 000 €**.

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	0 €	32 400 €	32 400 €	32 400 €	0 €	0 €	0 €

### **3.2 Action 16 : PEMEC - Polissage Electro-Mecano-Chimique**

### 3.2.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

Ferdinando SALVATORE, [ferdinando.salvatore@enise.fr](mailto:ferdinando.salvatore@enise.fr)

### 3.2.2 Description de l'action

Le secteur de la mécanique de précision a de plus en plus besoin de surfaces fonctionnelles caractérisées par des niveaux de rugosité faibles, voire polies miroirs, et des tolérances de forme précises. En particulier, les surfaces brutes peuvent être très rugueuses notamment si le procédé de production choisi est la fabrication additive. A ceci il convient d'ajouter le fait que les pièces fabriquées obtenues par des procédés additifs ont souvent des formes complexes issues d'optimisation topologique, ce qui rend impossible l'utilisation de procédés classiques de polissage utilisant des abrasifs rigides (meulage, toilage, rectification).

Le LTDS et le CETIM ont eu l'idée de combiner l'action d'un procédé abrasif fluide (la tribofinition) avec l'action d'un procédé électro-chimique. Ce nouveau procédé, pour lequel une demande de brevet a été déposée en février 2019, se dénomme PEMEC (Polissage Electro-MEcano Chimique). La première idée est tout d'abord de combiner une action mécanique (abrasion) qui va œuvrer à la réduction de la rugosité à l'échelle des médias abrasifs, avec une action chimique (dissolution anodique) qui va œuvrer à la réduction de la micro-rugosité (brillance) à l'échelle des molécules d'acide. La deuxième idée porte sur un effet de synergie issue de la combinaison de ces deux mécanismes d'enlèvement de matière. Ainsi l'action chimique permet d'atteindre des zones exigües dans lesquels les médias abrasifs sont moins efficaces. A contrario, l'action mécanique permet de rompre (rayer) les couches de passivation générées par la réaction chimique, ce qui garantit une activité du matériau, constante dans la durée. La synergie entre les deux mécanismes actions permet de passer d'une surface rugueuse ( $Ra \approx 9 \mu m$ ) à une surface polie ( $Ra \approx 0.2 \mu m$ ) en moins d'une heure ce qui constitue un record aussi bien du point de vue du ratio de réduction de rugosité, que de la durée pour l'obtenir. Il répond à une préoccupation prioritaire du marché de la fabrication additive pour lequel il n'existe aucune solution technologique à ce jour.

Ce nouveau procédé innovant, dont la preuve de concept a été faite sous forme de maquette de laboratoire, est en cours de développement sous la forme d'un banc d'essai à une plus grande échelle financé par la filière CARATS. A côté de ces développements technologiques, ce nouveau procédé a besoin d'approfondissements scientifiques. Le projet va chercher à mener une étude de sensibilité aux paramètres du volet mécanique (abrasion) et du volet chimique (dissolution anodique), ainsi qu'une étude l'interaction entre ces deux jeux de paramètres physico-chimiques. Ces études, réalisés sur le nouveau banc d'essai, permettront de développer un know-how solide permettant d'établir les plages optimales d'utilisation du procédé PEMEC pour un grand nombre de matériaux et de surfaces fonctionnelles.

### 3.2.3 Retombées et principaux résultats attendus

Ce projet, en tant que procédé de finition de pièces métalliques à haut niveau de qualité et de fiabilité, adresse un très large spectre d'applications industrielles :

- les composants pour l'automobile de compétition, pour des bateaux ou des sous-marins (ex : engrenages, bielles, vilebrequins, ...)
- les composants d'avions et d'hélicoptères (turbines, train d'atterrissage,...)
- les implants chirurgicaux et ancillaires (hanches, genoux, ...)
- les composants pour l'énergie (composants nucléaires, turbines à gaz, ...)
- les outillages (poinçons, moules,...)
- les pièces esthétiques pour le luxe (horlogerie, maroquinerie,...)

Au-delà des applications ci-dessus, cette technologie intéresse toute l'industrie utilisatrice des nouveaux procédés de fabrication.

Ce nouveau procédé PEMEC est, à ce jour, le seul procédé capable de réduire à la fois la rugosité très élevée et d'aboutir à une surface polie dans un délai aussi bref (1h) et sans détériorer significativement la macrogéométrie. Ces performances sont très attendues par toutes les professions mécaniciennes.

### 3.2.4. Données financières

Durée de l'action : 1 an

Coût complet de l'action : 158 600 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 50 000 €**

Détail de l'équipement :

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...) : 12 mois de Post-Doc

Détail du fonctionnement :

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €

### 3.3 Action 17 : DYNABIOCAT - Hydrogel BIOCATalytique supporté sur une mousse élastomère pour la conception d'un réacteur DYNAMique original et performant pour la transformation du CO<sub>2</sub>

#### 3.3.1 Nom et coordonnées du responsable de l'action

David EDOUARD, [david.edouard@univ-lyon1.fr](mailto:david.edouard@univ-lyon1.fr)

#### 3.3.2 Description de l'action

La recherche de solutions permettant de réduire l'augmentation de la température de la planète est un des problèmes le plus important auquel le monde et les générations futures doivent faire face. Actuellement l'option choisie consiste à réduire la production de CO<sub>2</sub>, un des principaux gaz à effet de serre émanant surtout des pays industrialisés. Ainsi, ces pays contraignent leurs entreprises à maîtriser la production de CO<sub>2</sub> via une politique de taxation mais celle-ci ne peut être totalement nulle. Une alternative apparaît alors évidente, la transformation du CO<sub>2</sub>. Plusieurs procédés ainsi développés se sont heurtés aux verrous suivants : (1) trop faible activité du catalyseur permettant la transformation du CO<sub>2</sub> en carbonate et (2) accumulation de ces sels solides diminuant les performances des procédés utilisés. Le projet DYNABIOCAT propose de lever ses deux principaux verrous à travers la conception d'une technologie innovante d'intérêt industriel à très fort impact sociétal. L'anhydrase carbonique (AC) est le biocatalyseur qui transforme le plus efficacement le CO<sub>2</sub> en carbonate.

Mais cette enzyme est onéreuse excluant jusqu'à lors son utilisation dans un procédé industriel. Notre projet propose d'encapsuler l'AC dans un hydrogel supramoléculaire équipant un réacteur pulsé sous flux. A la différence des technologies actuelles de greffage d'enzymes sur des supports solides conduisant à terme à leur désactivation, l'encapsulation d'enzymes dans un réseau auto-assemblé n'impose aucune contrainte mécanique prolongeant leur durée de vie. D'autre part, le caractère aqueux du gel, associé à un flux d'eau à travers le réseau va permettre d'éviter l'accumulation de sels de carbonate, rendant le procédé performant dans le temps. Enfin, basé sur le caractère élastique du lit catalytique, des cycles de compression/détente de ce dernier vont permettre l'intensification des transferts gaz-liquide, représentant ainsi une rupture avec les technologies actuelles de captage du CO<sub>2</sub>.

#### 3.3.3 Retombées et principaux résultats attendus

D'une manière générale, la solution technique DYNABIOCAT apporte une solution simple et éco-responsable pour obtenir des procédés moins énergivore (opérations de décolmatage, de mélange de réactifs, d'intensification obtenues par simple déformation du garnissage) et plus écologique

(synthèse de biocatalyseurs en chimie verte). Les résultats obtenus pourront être une avancée majeure pour les industries émettrices de gaz carbonique (ou également des industries de transformation chimique basée sur l'utilisation d'enzymes).

Les résultats obtenus en termes de décolmatage de garnissage et/ou de mélange de réactifs avec cette technique innovante pourront faire l'objet de dépôt de brevets.

#### 3.3.4. Données financières

Durée de l'action : 2 ans

Coût complet de l'action : 168 600 €

**Demande Carnot Ingénierie@Lyon : 50 000 €**

Détail de l'équipement :

Détail du personnel (permanent/ non permanent, doctorant, Post doc, stagiaire, coût homme.mois, durée ...) : 12 mois de Post-Doc

Détail du fonctionnement :

Equipement	Personnel	Fonctionnement	Total	2021	2022	2023	2024
0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020**

---

**PLAN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ÉTUDIANTS RELATIF AU CORONAVIRUS  
DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ENSEIGNEMENT  
Opération « Tous connectés à l'UCBL » et aides d'urgence - Année universitaire 2020 / 2021**

---

**Exposé des motifs :**

Considérant qu'il appartient aux universités de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants inscrits dans leurs formations et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Considérant que face à l'épidémie de covid-19, l'Université Claude Bernard Lyon 1, dans la perspective d'un accompagnement des étudiants en situation de précarité coopère en vue de l'attribution d'aides financières d'urgence aux étudiants inscrits dans l'établissement.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a mis en place un plan d'accompagnement à destination des étudiants pour leur équipement en matériel informatique.

Par délibération n°2020-55 du CA du 17 avril 2020, l'UCBL a mis en place le dispositif « Tous connectés à l'UCBL » dans le cadre du Plan de continuité pédagogique du printemps 2020.

La première phase du dispositif a contribué à la réduction de la fracture numérique au plus fort de la crise sanitaire, pendant la période de confinement.

La deuxième phase du dispositif a été déployée dans le cadre de la rentrée universitaire 2020 / 2021. Elle a permis d'équiper les étudiants d'un ordinateur fixe ou portable dans le cadre des enseignements à distance. Elle s'est déroulée du 31 août au 14 septembre 2020.

Au vu des nombreuses demandes exprimées par les étudiants lors de la rentrée universitaire, une 3<sup>ème</sup> phase a été mise en œuvre afin de répondre aux situations d'urgence en intégrant des critères sociaux comme le niveau de bourse et en privilégiant les dossiers présentés par les assistantes sociales.

Les phases 2 et 3 se sont inscrites dans le montant global de l'opération « Tous connectés à l'UCBL » - Rentrée 2020 acté par la délibération 2020-137 du 22 septembre 2020, soit 600 000 €.

La présente délibération concerne la quatrième phase du dispositif d'accompagnement des étudiants dans le cadre confinement sur tout le territoire national depuis le jeudi 29 octobre 2020 à minuit et pour au moins 4 semaines.

La présente délibération renforce aussi le dispositif relatif aux aides d'urgence pour les étudiants les plus précaires.

Elle met enfin en place un dispositif d'aide à l'accès à une connexion internet.

**Le montant global du dispositif pour ces nouvelles mesures d'accompagnement des étudiants (Opération tous connectés – phase 4, Aides d'urgence – phase 2 et aide à l'accès à une connexion internet) est de : 500 000 € (cinq cent mille euros)**

## **Le contexte**

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont cessé de recevoir les usagers dans le cadre de leurs activités de formation depuis le lundi 16 mars 2020. Dans ce contexte, l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) a déployé un « Plan de continuité d'enseignement » afin de garantir au mieux la formation des étudiants pendant la durée du confinement sanitaire national.

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) s'est dotée d'un environnement numérique de très haut niveau et a déployé un ensemble de dispositifs pédagogiques afin de permettre le déroulement des enseignements en garantissant les mesures sanitaires de distanciation physique. Ce dispositif doit répondre à tous les scénarios d'évolution de l'épidémie. Ainsi, des outils et services numériques faciliteront les enseignements sous toutes les formes : présentielle, comodale (alternance présentielle/distancielle) ou distancielle, selon les choix pédagogiques des enseignants et des spécificités des enseignements.

Le dispositif d'accompagnement a évolué au gré de la situation sanitaire avec un déconfinement progressif depuis le 11 mai 2020 puis un nouveau confinement sur tout le territoire national depuis le 29 octobre 2020.

Afin d'accompagner les étudiants ne disposant pas de matériel informatique pour suivre ces enseignements, l'UCBL prolonge le dispositif « Tous connectés à l'UCBL » déployé dans le cadre du Plan de continuité pédagogique du printemps 2020 et renforce le dispositif d'aides d'urgence à l'attention des étudiants.

Indépendamment du contexte épidémique, ce dispositif contribue à lutter contre la fracture numérique des étudiants.

### **Article 1 : Le dispositif « Tous connectés à l'UCBL »**

Dans le contexte de la multi-modularité des modes d'enseignements (présentiel, comodal, distanciel), des enseignements sont assurés par les équipes pédagogiques au moyen des outils numériques accessibles et référencés sur le portail : [distanciel.univ-lyon1.fr](http://distanciel.univ-lyon1.fr).

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les étudiants dans l'acquisition de matériel informatique (unité centrale d'un ordinateur fixe, ordinateur portable) leur permettant de suivre les enseignements à distance. Ce soutien permet le remboursement à l'étudiant du matériel dans les conditions suivantes

- Le remboursement est à hauteur de 80% du prix du matériel.
- Le remboursement est limité à 300 € TTC.
- Le remboursement concerne un achat réalisé après le 31 août 2021.
- La demande de remboursement doit être déposée avant le 13 novembre 2020.

### **Article 1.1 : Les conditions d'éligibilité au dispositif « Tous connectés à l'UCBL »**

Sont éligibles au dispositif l'ensemble des étudiants de l'UCBL ayant répondu à l'enquête d'expression des besoins en matériel informatique conduite par l'établissement auprès des étudiants de l'UCBL et régulièrement inscrits au titre de l'année universitaire 2020-2021 dans les formations dont les enseignements sont dispensés par l'UCBL.

Les étudiants peuvent bénéficier du remboursement de 80 % du prix d'acquisition du matériel, dans la limite de 300 €, sur présentation d'une facture acquittée au nom de l'étudiant, pour tout achat réalisé après le 31 août 2020.

Les étudiants ayant bénéficié des trois premières phases du dispositif « Tous connectés à l'UCBL » au printemps 2020 puis en septembre 2020 ne sont pas éligibles au dispositif d'automne.

Le dispositif est réservé aux étudiants ne disposant pas d'ordinateur portable et devant suivre des cours à distance.

**Article 1.2 : Moyens alloués à l'opération « Tous connectés à l'UCBL »**

Une enveloppe de **300 000 € (trois cent mille euros)** est allouée à cette opération.

L'enveloppe est limitative et détermine le nombre de dossiers retenus.

L'enveloppe étant limitative, les étudiants inscrits en premier cycle sont prioritaires. Parmi ceux-ci, les étudiants en 1<sup>ère</sup> année des cycles universitaires sont prioritaires.

**Article 2 : Le dispositif « Aides d'urgence » - Phase 2**

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les étudiants les plus précaires. Ce fonds s'adresse aux étudiants ne pouvant bénéficier des aides du CROUS, les étudiants malades, isolés ou en situation de handicap ainsi que les étudiants en situation d'extrême urgence et / ou en indépendance financière avérée vis-à-vis de leur famille.

Une enveloppe de **100 000 € (cent mille euros)** est allouée à cette opération.

**Article 3 : Le dispositif d'aide à l'accès à une connexion internet**

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les étudiants ne disposant pas de connexion internet pour pouvoir suivre leurs enseignements à distance.

A cet effet, l'Université Claude Bernard Lyon 1 peut mettre à disposition des étudiants en faisant la demande une clé 4G pour une durée déterminée au cours de l'année universitaire 2020 / 2021, dans la limite des montants mobilisés pour cette opération.

Dans le cadre de ce dispositif, les étudiants peuvent bénéficier

- Soit du remboursement du prix d'acquisition d'une clef 4G ou d'une recharge 4G d'un abonnement existant, dans la limite de 20€ par mois, sur présentation d'une facture acquittée au nom de l'étudiant, pour tout achat réalisé après le 31 août 2020 et avant le 30 juin 2021,
- Soit de la mise à disposition par l'UCBL de clefs 4G dans le cadre de prêts.

Une enveloppe de **100 000 € (cent mille euros)** est allouée à cette opération.

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu, le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a adopté** les nouvelles mesures du dispositif d'accompagnement des étudiants dans le cadre du Plan de continuité des enseignements.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

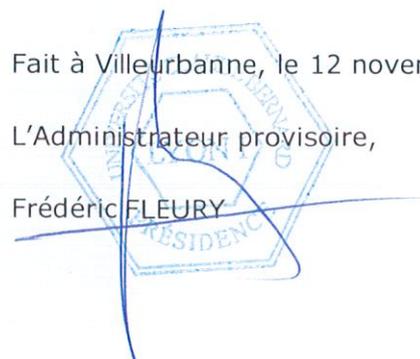
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY





**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020**

**PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR**

**Exposé des motifs :**

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur E.L. en DIU CHIRURGIE ENDOVASCULAIRE du 20/11/2018 au 30/05/2019.

Les relances amiables sont restées infructueuses.

Monsieur E. réside à l'étranger. Un recouvrement par voie contentieuse n'est pas envisagé.

La somme due s'élève à 700.00 € ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice administrative et financière du service FOCAL en date du 29 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 700.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

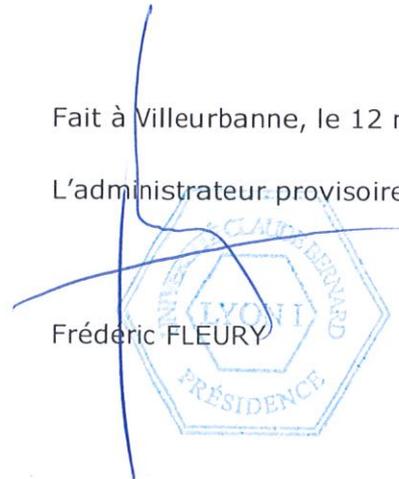
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020**

**PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR**

**Exposé des motifs :**

Le client G. société résidant à l'étranger ne s'est pas acquitté de la facture due au titre du contrat de licence de brevet « L1132 & L1016 Goekjan » d'un montant de 25 000.00€.

Les relances amiables sont restées infructueuses.

La société étrangère privée non défaillante refuse de payer.

Un recouvrement par voie contentieuse n'est pas envisagé, le client n'étant pas résident.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur des Services Financiers en date du 28 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 25 000 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

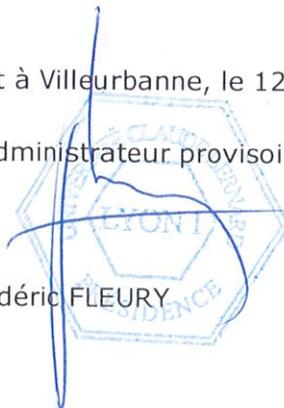
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020**

**PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR**

**Exposé des motifs :**

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur A.B. Y. en DU Nutrition Obésité Vieillessement du 07/01/2019 au 15/05/2019.

La somme due correspond à la totalité de la formation.

Les relances amiables sont restées infructueuses.

Monsieur A.B. réside à l'étranger. Un recouvrement par voie contentieuse n'est pas envisagé.

La somme due s'élève à 1 200.00 €

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice administrative et financière du service FOCAL en date du 18 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 1 200.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'Administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR****Exposé des motifs :**

Le client M. G.L. société résidant à l'étranger ne s'est pas acquitté de la facture due au titre du contrat de licence de brevet « L1232 PANCZER » d'un montant de 2 500.00€ HT soit 3 000.00€ TTC.

Malgré nos relances amiables la créance n'a pu être recouvrée.  
Un recouvrement par voie contentieuse n'était pas envisagé, le client n'étant pas résident.

La société, située à Monaco, a été dissoute le 27/01/2017.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur des Services Financiers en date du 21 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000€ TTC.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

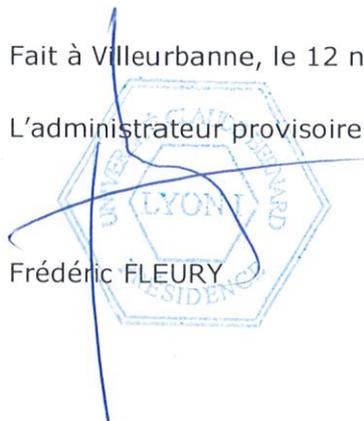
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR****Exposé des motifs :**

Le client R.O., société résidant à l'étranger a effectué un virement en règlement de la première échéance de la prise en charge de Monsieur E. pour la formation De l'AUDIOLOGIE AUDIOPROTHESE ET PROTHESES IMPLANTABLES du 15/10/2018 au 09/04/2019

Le virement s'élève à 501.00€ alors que la facture est d'un montant de 511.00€  
Des frais bancaires ayant été prélevés lors de la transaction.

La somme due correspond à ces frais bancaires et s'élève à 10.00 €.

Les relances amiables sont restées infructueuses.

La société n'a pas régularisé la créance restant due. Compte tenu du faible montant de la dette, un recouvrement par voie contentieuse n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice administrative et financière du service FOCAL en date du 29 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 10.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

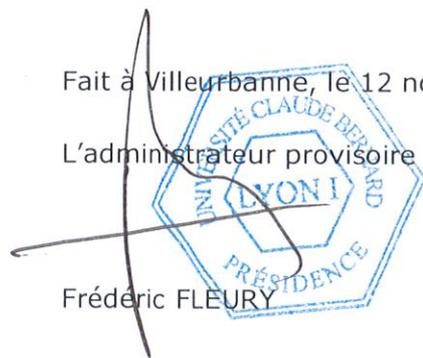
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR****Exposé des motifs :**

Le client S.H., société résidant à l'étranger a effectué un virement en règlement de la prise en charge de Monsieur Z. pour la formation DU4 ACTUAIRE du 03/09/2018 au 30/09/2019 d'un montant de 2 000.00€. Le virement s'élève à 1 990.00€ alors que la facture est d'un montant de 2 000.00€.

Des frais bancaires ayant été prélevés lors de la transaction.

La somme due correspond à ces frais bancaires et s'élève à 10.00 €.

Les relances amiables sont restées infructueuses.

La société n'a pas régularisé la créance restant due. Compte tenu du faible montant de la dette, un recouvrement par voie contentieuse n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice administrative et financière du service FOCAL en date du 29 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 10.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR****Exposé des motifs :**

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur S.A. en DU FRANCOPHONE D'ALLERGOLOGIE (FRAL) 2ème ANNEE du 01/09/2018 au 30/09/2019.  
La somme due correspond à la totalité de la formation.

Les relances amiables sont restées infructueuses.  
Monsieur S. réside à l'étranger. Un recouvrement par voie contentieuse n'est pas envisagé.  
La somme due s'élève à 600.00 €

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice administrative et financière du service FOCAL en date du 06 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, l'admission en non-valeur pour un montant de 600.00 €.**

Nombre de membres : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de voix favorables : 13  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE****Exposé des motifs :**

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

L'association L.R. est une structure partenaire. L'équipe pédagogique accepte une remise commerciale sur la deuxième échéance de la formation.

La dette correspond aux frais dus pour la formation de Monsieur M.A. :

« DUEPP - DIPLOME UNIVERSITAIRE EUROPEEN DE PREPARATEUR PHYSIQUE » - Année Universitaire : 2018 / 2019, du 03/09/2018 au 28/06/2019.

La remise gracieuse s'élève à 2 067.00€ et correspond à la deuxième échéance.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 26/08/2020 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 14/09/2020, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, la demande de remise gracieuse pour un montant total de 2 067.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix favorables : 13

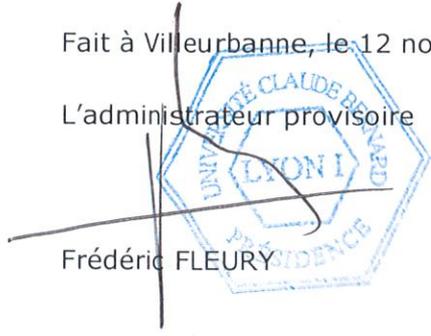
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2020****PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE****Exposé des motifs :**

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Madame P.A. motive sa demande de remise gracieuse par le fait que, suite à des difficultés financières, ses ressources ne lui permettent plus de s'investir dans la formation.

La dette correspond aux frais dus pour la formation :  
"Diplôme Universitaire Gestion Des Organisations Sportives" du 19/09/2019 au 30/06/2021

La remise gracieuse s'élève à 790.00€ et correspond aux frais de la deuxième année de formation.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 26/08/2020 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 08/10/2020, émettant un avis favorable ;

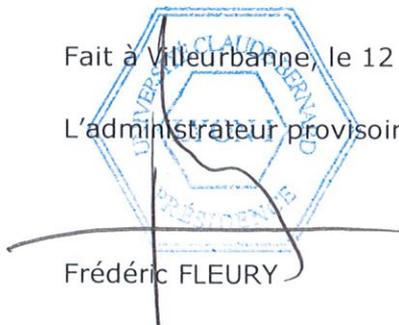
Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire, la demande de remise gracieuse pour un montant total de 790.00 €.**

Nombre de membres : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de voix favorables : 13  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2020

L'administrateur provisoire

  
Frédéric FLEURY